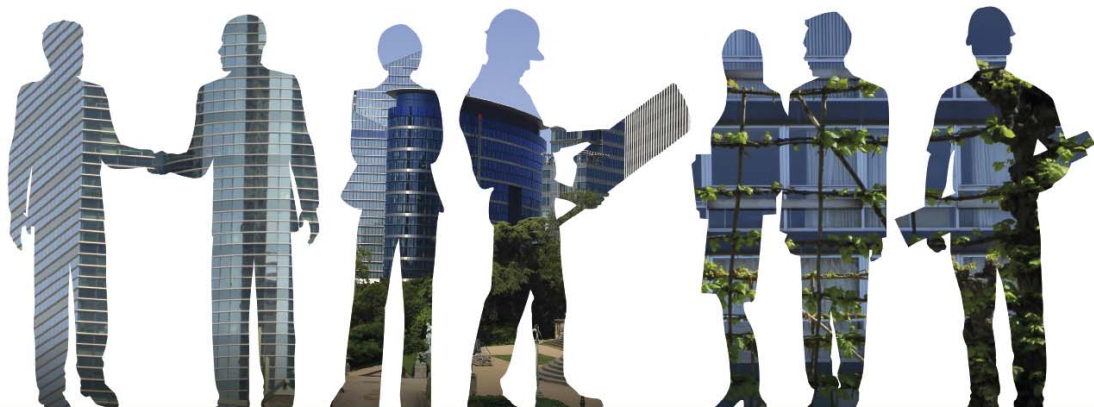


# ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT – AXE CONSTRUCTION DURABLE

Région de Bruxelles-Capitale

CHARTRE, OBJECTIFS, ENGAGEMENTS ET PLAN D'ACTION



ALLIANCE EMPLOI ENVIRONNEMENT · AXE CONSTRUCTION DURABLE

## PREAMBULE

### Une initiative du Gouvernement

L'Alliance Emploi-Environnement est un des 5 domaines prioritaires identifiés dans le Pacte de Croissance Urbaine Durable dont l'un des objectifs est de permettre à la Région de Bruxelles-Capitale de répondre adéquatement, dans une perspective de court et de moyen terme, aux défis de l'emploi, de la formation et de l'enseignement, défis rendus plus importants que jamais suite aux effets de la crise économique et financière mais également à ses répercussions sur notre environnement et notre qualité de vie; la réponse à ces éléments étant elle-même source d'activités économiques.

En exécution de son accord de législature, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a prévu d'utiliser le mécanisme original de l'Alliance Emploi-Environnement pour mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux autour de quelques domaines répondant à des enjeux importants sur le plan environnemental et susceptibles d'apporter une amélioration durable de l'emploi dans la région.

Le concept d'Alliance Emploi-Environnement part du constat que les enjeux environnementaux représentent un gisement essentiel d'emploi et de croissance économique pour les économies qui sauront s'adapter le plus rapidement. L'idée de l'Alliance Emploi-Environnement est donc de stimuler les secteurs économiques les plus porteurs en termes de croissance et d'emploi et de les soutenir dans leur transition vers plus de durabilité de manière à améliorer la compétitivité des entreprises bruxelloises et à développer l'emploi des bruxellois, y compris des publics peu qualifiés.

Pour ce faire, l'Alliance Emploi-Environnement propose une nouvelle dynamique de gouvernance, en ce sens qu'elle vise à mobiliser et à coordonner les acteurs publics, privés et associatifs autour d'actions concertées. Le projet est réellement innovant car il ne s'agit pas seulement de consultation et de participation classique mais d'associer étroitement toutes les parties prenantes pour aboutir à un véritable engagement collectif et individuel de travailler ensemble en vue de la réalisation d'objectifs partagés, à savoir le développement de filières vertes et la création d'emplois durables.

Cette dynamique vient en appui d'une série d'initiatives dont certaines ont été lancées au cours de la précédente législature (comme par exemple les primes énergie, la création du Centre de Référence professionnelle bruxellois dans le secteur de -construction et la constitution du cluster Ecobuild) et dont l'ambition a encore été renforcée dans les objectifs de politique pour 2009 à 2014. Elle s'inscrit avec d'autres projets dans une volonté forte de faire de Bruxelles un modèle en matière de développement durable. Dans cette optique le Gouvernement bruxellois veillera aussi à continuer à travailler sur la demande, y compris la moins solvable.

En outre, le Gouvernement continuera à accorder toute l'attention nécessaire à la problématique du travail irrégulier dans le cadre de ses compétences, comme il le fait déjà, par exemple en conditionnant l'octroi de primes à la réalisation des travaux par des entreprises agréées. En ce qui concerne la concurrence déloyale, la question sera abordée avec le nouveau ministre compétent au niveau fédéral dès la formation d'un gouvernement fédéral.

La concertation a eu lieu à deux niveaux : une concertation directe des acteurs de terrain et une concertation des partenaires sociaux interprofessionnels via le Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale. Celui-ci a remis un avis avec un ensemble de considérations qui ont été prises en compte par le gouvernement.



## L'OBJET DU PREMIER AXE D'ALLIANCE :

### Le développement de la construction durable en Région de Bruxelles-Capitale

Par décision du 10 décembre 2009, le Gouvernement a décidé d'initier un premier axe d'Alliance Emploi - Environnement dans le domaine de la construction durable (filière définie par la décision comme englobant la construction et la rénovation). Le secteur de la construction à Bruxelles constitue en effet un secteur porteur tant en termes de réponse aux enjeux environnementaux qu'en termes de croissance économique ou de création et de maintien d'emplois locaux et non délocalisables. La construction/rénovation à Bruxelles représente en effet 25.500 emplois salariés et indépendants en 2009.

En outre, sous l'influence du contexte (notamment la lutte contre le réchauffement climatique) et des nombreuses impulsions régionales en ce sens (ordonnance PEB, primes et incitants, etc...), on observe déjà une croissance de la demande pour des biens et services de construction durable.

Ce premier axe de l'Alliance Emploi - Environnement consiste à élaborer un pacte multi - sectoriel entre les autorités publiques, les opérateurs, les partenaires sociaux et les acteurs du secteur de manière à mettre les entreprises bruxelloises en capacité de capter les fruits de cette croissance et à valoriser l'important potentiel d'emploi, y compris moins qualifié, présent dans ce secteur.

L'appui à la structuration et au développement du secteur de la construction mobilise entre autres l'enseignement et la formation professionnelle, les acteurs du financement et de l'accompagnement des entreprises/des entrepreneurs, les organismes aptes à mettre en place des labels, ... L'accord gouvernemental 2009 - 2014 met en particulier l'accent sur l'implication des PME et TPE, ainsi que des acteurs de l'économie sociale.

### La Méthodologie de l'Alliance Emploi-Environnement - 1<sup>er</sup> axe Construction durable

La méthodologie de l'Alliance Emploi-Environnement – 1<sup>er</sup> axe Construction durable est définie dans la décision du Gouvernement du 10 décembre 2009.

Cette méthodologie s'articule en deux temps:

- une phase d'élaboration, dont le présent texte est l'aboutissement ;
- une phase de mise en œuvre qui débutera avec la signature de l'Accord Construction Durable.

La phase d'élaboration s'est déroulée d'avril 2010 à février 2011. Le pilotage a été assuré par un Comité co-présidé par la Ministre de l'Environnement et de l'Energie, le Ministre de l'Emploi et de l'Économie et le Ministre-Président.

Un coordinateur neutre a été désigné en avril 2010 pour animer l'ensemble du processus et mettre en œuvre les décisions du Comité de Pilotage.



Les travaux d'élaboration proprement dits ont été menés par huit ateliers, chacun centrés sur une catégorie particulière de besoins des acteurs :

1. l'économie sociale dans le secteur de la construction durable
2. l'enseignement en construction
3. la formation
4. les outils de soutien aux entreprises, particulièrement les TPE et PME
5. l'accès au financement des entreprises, particulièrement des TPE et PME
6. la recherche et l'innovation
7. l'excellence (certification, label, charte, ...)
8. les références techniques sur les méthodes de mise en œuvre

Ces ateliers, constitués d'opérateurs tant publics que privés se sont réunis en moyenne quatre fois entre les mois de mai et de septembre pour identifier d'une part les besoins des acteurs en lien avec la thématique de l'atelier et, d'autre part, les solutions concrètes à mettre en œuvre pour combler ces besoins.

Les ateliers ont eux-mêmes générés la constitution de groupes de travail centrés sur des questions plus spécifiques. En tout, 24 groupes de travail ont ainsi été constitués. L'ensemble du processus a impliqué plus de 110 représentants d'organismes publics et privés ou de partenaires sociaux.

C'est donc d'un vaste processus participatif que le présent texte d'accord est né. Ce processus a abouti à l'identification de 44 actions concrètes et faisant l'objet d'un accord de principe de tous les partenaires impliqués.

La seconde phase de l'Alliance Emploi-Environnement – 1er axe Construction durable visera la mise en œuvre concertée de ces actions et démarrera dès la signature du présent Accord. Les règles et modes de fonctionnement qui régiront cette seconde phase sont décrits dans les sections suivantes.

## Structure du présent accord

Le présent accord porte sur les objectifs, les partenaires et le fonctionnement de l'Alliance Emploi-Environnement – 1er axe, Construction durable. Il arrête un premier ensemble d'actions cohérentes et articulées, destinées à faciliter la conversion du secteur de la construction vers la construction durable. Ces actions constituent l'aboutissement d'une réflexion et d'un dialogue intensifs de plusieurs mois entre les partenaires signataires et sont assorties d'engagements concrets.

Il se structure de la manière suivante :

- Titre 1 : Règles et modes de fonctionnement de l'Alliance
- Titre 2 : La stratégie de soutien à la conversion du secteur
- Titre 3 : Les actions et les engagements des partenaires
- Titre 4 : Liste des partenaires impliqués.
- Titre 5 : Engagement des parties prenantes



## TITRE 1

# Règles et modes de fonctionnement de l'axe « Construction durable » de l'Alliance Emploi-Environnement

### Article 1 : Les principes de la démarche

Par rapport à la démarche classique d'un programme de développement d'un secteur, (diagnostic, élaboration d'un plan, mise en œuvre d'un ou de plusieurs dispositifs selon les domaines considérés), le processus de l'Alliance Emploi-Environnement – 1<sup>er</sup> axe, Construction durable se veut intégré : c'est l'ensemble des besoins du secteur qui sont pris en considération, et font l'objet de réponses coordonnées par les différents opérateurs<sup>1</sup> concernés. L'approche est aussi entièrement participative, au sens où ce sont les opérateurs eux-mêmes qui se concertent entre eux et avec les représentants du secteur pour proposer des actions qu'ils conçoivent en vue de répondre au mieux aux besoins de compétitivité du secteur et de qualification des travailleurs et des demandeurs d'emploi concernés, et les mettent en œuvre dans un cadre transparent et concerté.

Cette démarche originale présente plusieurs avantages :

- identification d'actions réalistes car en prise directe avec les besoins des publics-cibles et la réalité du travail des opérateurs ;
- mobilisation des opérateurs dès la conception et donc appropriation des actions avant même le lancement de la phase de mise en œuvre ;
- enclenchement d'une dynamique de coopération entre opérateurs d'horizons différents, qui sera poursuivie durant la phase de mise en œuvre ;

Le processus de construction et d'intervention est itératif, se développant à la faveur de cycles du type « PCDA » (roue de Deming) : planification – action – suivi – correction :

- les opérateurs réfléchissent et se documentent sur les besoins des entreprises; ils identifient un premier groupe d'actions pour répondre à ceux-ci ;
- parallèlement à la mise en œuvre des premières actions identifiées, les ateliers continuent à se réunir pour mesurer l'avancement de celles-ci et travailler à l'amélioration des réponses aux besoins existants et à l'identification d'éventuels besoins insuffisamment satisfaits ;
- régulièrement, de nouvelles actions, permettant de rencontrer des besoins apparus suite à la satisfaction des premiers, sont identifiées et mises en œuvres.

En ce sens, l'Alliance Emploi-Environnement, 1<sup>er</sup> axe Construction Durable doit être conçue davantage comme un processus évolutif qu'un plan stratégique: les actions proposées par les ateliers et acceptées par les acteurs concernés ne représentent qu'un premier ensemble de mesures à propos desquelles la réflexion était suffisamment avancée pour permettre une mise en œuvre immédiate. D'autres actions ont également été évoquées lors des ateliers mais demandent des analyses et débats complémentaires pour pouvoir faire l'objet de fiches suffisamment stables et partagées. Ces actions seront mises en œuvre dès que leur maturité le permettra, et seront alors intégrées dans le texte de l'Accord lors de ses mises à jour successives.

Les règles et modes de fonctionnement concrets qui permettront la mise en œuvre et l'entretien de cette dynamique sont décrits dans les sections suivantes.

---

<sup>1</sup> Le terme « opérateurs » désigne ici tous les organismes publics, parapublics ou privés qui rendent ou sont susceptibles de rendre des services aux entreprises. Ils incluent les administrations, les OIP mais aussi les fédérations professionnelles, les représentants du secteur et les partenaires sociaux.



## Article 2 : Comité de suivi

Le pilotage de la mise en œuvre de l'axe « Construction durable » de l'Alliance est assuré par un Comité de Suivi mixte réunissant les organisations membres du Comité bruxellois de concertation économique et sociale, limité, en ce qui concerne les représentants du Gouvernement, aux trois ministres porteur de l'Alliance et élargi, en ce qui concerne les représentants du secteur de la construction, en veillant au respect de l'équilibre entre les représentants des différentes composantes parmi les partenaires sociaux (employeurs, classes moyennes, non-marchand et organisations syndicales).

Concrètement, il se compose donc comme suit :

- 3 représentants du Gouvernement porteurs de l'Alliance, à savoir de la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Rénovation urbaine, coordinateur de l'Alliance Emploi-Environnement premier axe construction durable, du Ministre de l'Economie et de l'Emploi ainsi que du Ministre-Président ;
- 6 représentants des partenaires sociaux (BECI – UEB, Chambre des classes moyennes, CBENM, FGTB, CSC, CGSLB);
- 3 représentants de la Confédération Construction Bruxelles-Capitale
- 3 représentants syndicaux du secteur de la construction.

Le Comité de Suivi est constitué d'un maximum de 15 membres. Il peut cependant inviter, pour les besoins du suivi et à titre d'experts, des représentants des domaines des ateliers, tels que notamment les aides économiques, la recherche, l'enseignement... ».

Le Comité de Suivi est présidé par la représentante de la Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, et se réunit au minimum une fois tous les quatre mois. Il peut cependant être saisi à tout moment et intervenir en vue de régler un blocage ou pour se prononcer sur les problématiques transversales non directement prises en charge par un atelier.

Le Comité de Suivi :

- assure le respect, en cours de mise en œuvre, de l'esprit, des objectifs et des règles et principes de fonctionnement de l'Alliance Emploi-Environnement – 1<sup>er</sup> axe Construction durable ;
- prend acte des rapports de suivi produits par la Coordination ;
- valide les propositions de réorientation ou de nouvelles actions formulées par les Ateliers ;
- décide de lancer de nouvelles actions consécutives à la réalisation d'actions préliminaires, à une évolution constatée des besoins des entreprises ou à l'apparition de nouveaux freins ;
- décide éventuellement de l'arrêt ou de la réorientation d'actions dont l'avancement est jugé insuffisant ou dont l'efficacité est décevante ;
- intervient pour clarifier ou rappeler les principes de fonctionnement de l'Accord entre les partenaires qui en ont besoin, et si nécessaire, pour trancher les désaccords persistants entre partenaires, après éventuelle consultation des opérateurs impliqués dans les actions concernées ;
- pilote, oriente et soutient la structure de coordination ;
- rend compte annuellement au Gouvernement de l'avancement de la mise en œuvre de l'Accord.



### Article 3 : Les Ateliers

Les partenaires se réunissent en Atelier thématique en principe une fois par trimestre, afin d'examiner les freins à la conversion du secteur liés au thème de l'Atelier, de concevoir ensemble des actions destinées à lever ces freins, et de suivre ensemble la mise en œuvre de celles-ci.

Les thématiques des Ateliers sont définies par le Comité de Suivi.

Les Ateliers sont actuellement au nombre de huit, avec les thèmes suivants :

- l'insertion professionnelle ;
- l'enseignement en construction ;
- la formation ;
- les outils de soutien aux entreprises ;
- l'accès au financement des entreprises ;
- la recherche et l'innovation ;
- l'excellence (certification, label, charte, ...) ;
- les références techniques sur les méthodes de mise en œuvre.

Les Ateliers sont ouverts à tous les partenaires intéressés.

Le rôle des Ateliers est :

- d'analyser les freins à la conversion du secteur vers la construction durable,
- de rechercher comment améliorer chacun des services rendus aux entreprises et aux travailleurs du secteur de la construction, aux demandeurs d'emploi et futurs travailleurs (élèves et étudiants), de façon à mieux lever ces freins et ainsi à faciliter la conversion du secteur vers la construction durable,
- de rechercher comment soutenir cette amélioration des services en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et l'efficience de l'offre globale aux entreprises et aux travailleurs, demandeurs d'emploi et futurs travailleurs (élèves et étudiants),
- dans ce cadre, de piloter l'étude, la conception, la planification et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer directement les services rendus et/ou l'offre de services, notamment en travaillant sur la rationalisation de l'offre, la coordination, la coopération entre opérateurs, l'étendue et l'efficacité de leurs services,
- de recueillir et d'analyser les informations nécessaires pour suivre l'avancement, les réalisations, l'efficience et l'efficacité des actions et, de façon générale, de l'adéquation de l'offre des opérateurs, ainsi que les progrès de celle-ci,
- de proposer d'éventuelles réorientations des actions existantes,
- de réfléchir à de nouvelles actions à proposer suite à la mise en œuvre des actions précédentes, à l'évolution des besoins des entreprises ou à l'apparition de nouveaux freins.



#### **Article 4 : Les Pilotes**

Chaque action, même si elle relève d'une mise en œuvre collégiale, est placée sous la responsabilité d'un Pilote. Le Pilote est le responsable opérationnel de la mise en œuvre de l'action, sans nécessairement être pour autant le réalisateur de l'action. Il est responsable de :

- prendre l'initiative de mobiliser les partenaires impliqués dans l'action ;
- donner l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci ;
- faire rapport à l'Atelier et à la Coordination de l'avancement et des résultats de l'action dans le cadre du système de suivi.

Une action peut relever de plusieurs Pilotes. Le Pilote s'entoure d'un groupe de travail chaque fois que nécessaire. Il peut s'appuyer sur la structure de coordination pour provoquer et organiser les réunions de ce groupe de travail.

La phase d'élaboration de l'Alliance Emploi-Environnement - 1er axe Construction durable a montré le rôle central du Centre de Référence professionnelle bruxellois pour le secteur de la construction. Le Gouvernement réaffirme le caractère essentiel, dans une dynamique partenariale, du CDR-Construction qui, par ses statuts, permet de rassembler au sein d'une même structure les opérateurs de l'emploi et de la formation.

#### **Article 5 : La Coordination**

Le Gouvernement désigne une structure de coordination dont le rôle est :

- d'organiser et de préparer les réunions des Ateliers sur une base trimestrielle ;
- de fournir un support aux Pilotes dans la mise en œuvre de leur action et la résolution des problèmes rencontrés durant leur mise en œuvre ;
- de mettre en place un outil de suivi général et le mettre à disposition des Pilotes, des Ateliers et du Comité de Suivi. Cet outil contiendra les indicateurs nécessaires au suivi des actions mais également les indicateurs d'impacts tels que la création d'emploi (avec un focus bruxellois), le développement du secteur et les retombées environnementales. Les indicateurs identifiés et compilés durant toute la durée de l'Alliance seront en outre disponibles pour une évaluation ex-post,
- de veiller à la cohérence des actions entre elles, en particulier des actions qui sont proposées et suivies par des Ateliers différents, et à la cohérence globale du plan d'action,
- de faire rapport au Comité de Suivi sur le travail des Ateliers, sur l'avancement de la mise en œuvre et sur l'efficacité des actions,
- d'identifier les facteurs de nature à freiner la mise en œuvre des actions et/ou le bon fonctionnement de l'Alliance,
- de prendre en charge la résolution des problèmes de type opérationnels, notamment en apportant son soutien aux pilotes qui en formulent la demande,
- d'identifier et de communiquer au Comité de Suivi les problèmes stratégiques ou institutionnels qui nécessitent son intervention,
- d'établir un lien entre niveaux de pouvoir sur les actions concrètes qui l'exigent. Une synthèse sera présentée au comité de suivi ainsi qu'au gouvernement. Ceci est lié à la nécessité de tenir compte des initiatives menées, tant au niveau fédéral (emplois verts), qu'en Région wallonne et en Flandre, par souci de cohérence interrégionale.





## Article 6 : Processus de mise en œuvre

Dès le lancement du plan d'actions (plus tôt pour certaines actions), les opérateurs commencent à travailler à la mise en œuvre sous l'égide des Pilotes. Les Pilotes font régulièrement un rapport de l'état d'avancement à l'Atelier compétent, à la Coordination et au groupe de travail qui met en œuvre l'action.

De nouvelles actions sont soumises à la réflexion des Ateliers, soit parce que de nouvelles pistes ont été identifiées, soit parce que des actions exploratoires, qui confirment la nécessité d'agir, ont abouti.

Ces nouvelles actions sont décrites sous forme de fiches qui sont soumises par les Ateliers au Comité de Suivi par l'intermédiaire de la Coordination ; celle-ci prend les initiatives nécessaires pour assurer la qualité et l'adéquation de l'action, et sa mise en cohérence avec la stratégie de l'Alliance et les autres actions en cours. Après validation par le Comité de Suivi, la mise en œuvre de l'action peut débuter.

Chaque année, une mise à jour du texte de l'Accord présente les nouvelles actions mises en œuvre dans le courant de l'année ou à mettre en œuvre.

## TITRE 2 :

### La stratégie de soutien à la conversion du secteur promue par l'axe « Construction durable » de l'Alliance Emploi-Environnement

La stratégie de l'axe « construction durable » de l'Alliance Emploi-Environnement est construite sur une analyse de la situation présente (article 7) du secteur en lien avec l'évolution du marché. Elle consiste à définir une stratégie (article 9) et à mettre en œuvre un plan d'action (article 10) sur les différents éléments de cette situation pour stimuler et soutenir les entreprises dans leurs efforts de conversion, de manière à arriver à la situation désirée (article 8), dans laquelle l'offre régionale est en mesure de répondre entièrement et sans soutien particulier à la demande de construction durable.

#### Article 7 : La situation présente

De premiers éléments observables aujourd'hui (état des carnets de commande des professionnels déjà présents dans la construction durable, nombre de bâtiments exemplaires...) associés aux perspectives de renforcement de la réglementation (directive PEB, obligations de toitures vertes...) et aux prévisions d'évolution démographique de Bruxelles confirment une augmentation inéluctable de la demande pour des biens et services durables.

Pour rencontrer cette demande croissante, de nombreux utilisateurs – maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage – mais aussi des auteurs de projet, des agents, experts immobiliers et des banquiers restent à aider pour entamer dès aujourd'hui une conversion dans cette direction. En outre la Région de Bruxelles-Capitale présente un important potentiel d'emplois, y compris non qualifiés, qui pourraient être mobilisés pour répondre aux besoins en main d'œuvre du marché, moyennant les nécessaires ajustements en matière de formation.

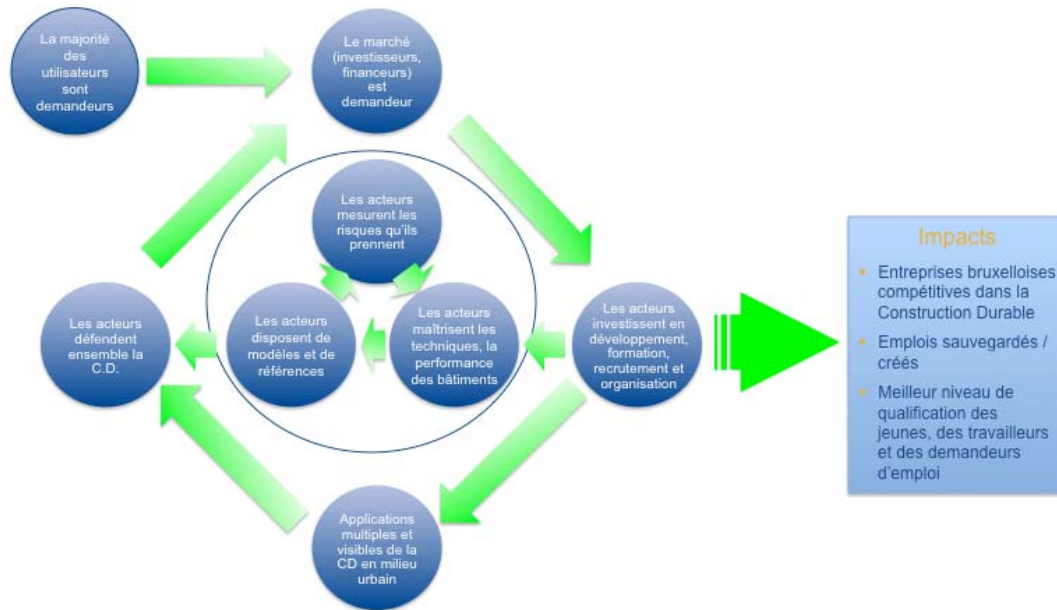
La méconnaissance de cette évolution génère l'hésitation d'une partie du marché que ce soit :

- du côté des financeurs et investisseurs, qui attendent et demandent des garanties techniques et financières que ne peuvent pas encore leur offrir les entreprises et les auteurs de projet en raison du caractère relativement récent de ces techniques ;
- du côté des entreprises, qui hésitent à entamer les nécessaires démarches pour former leur main d'œuvre ou pour adapter leur modèle d'affaires aux exigences d'un nouveau marché.



## Article 8 : La situation désirée

Le schéma suivant représente le fonctionnement désiré du marché.



Dès le moment où le marché – en particulier l'offre de construction durable - fonctionnera comme décrit dans le diagramme ci-dessus, les effets de la politique régionale de stimulation de la demande déclencheront tous les bénéfices attendus sur l'environnement (adaptation du bâti aux exigences de la lutte contre les gaz à effet de serre et les autres défis environnementaux) et sur l'emploi (consolidation des emplois existants dans le secteur et création d'emplois par la mobilisation d'une partie de la main d'œuvre disponible pour faire face au surcroît de travail requis pour répondre à la demande d'adaptation du bâti).

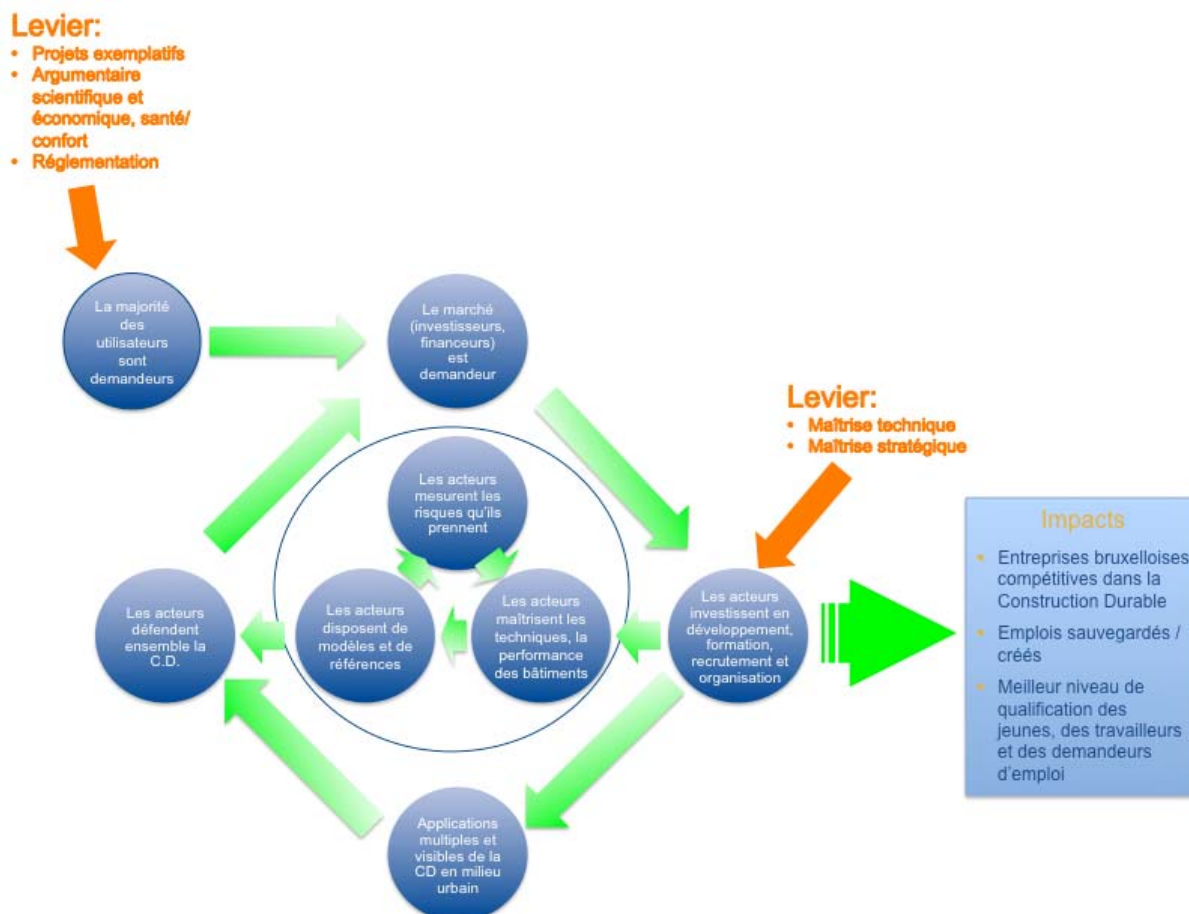
Un cercle vertueux, dans lequel la demande stimulera naturellement l'offre, sans intervention particulière, ni des autorités régionales, ni des opérateurs, avec les effets sur l'emploi qui sont attendus est le meilleur horizon que désire la Région de Bruxelles-Capitale.

## Article 9 : La stratégie de l'Accord

Pour développer ce cercle vertueux, le Gouvernement agit sur deux leviers, l'un destiné à stimuler la demande (en cours), l'autre destiné à soutenir le développement de l'offre (l'Alliance Emploi-Environnement, 1er axe Construction Durable).



Le premier levier d'action est d'agir sur la demande (y compris la moins solvable) par les différentes actions incitatives, réglementaires ou d'information et de communication. Ces dispositifs n'entrent pas dans le cadre strict de l'Alliance mais font l'objet par ailleurs d'un premier engagement du Gouvernement de continuer les différentes mesures initiées lors de la législature précédente et d'en accentuer la communication. La réflexion sur l'articulation entre l'offre et l'ensemble de la demande, y compris celle qui est moins solvable sera poursuivie.



Le second levier d'action est d'aider les entreprises à acquérir une maîtrise suffisante de la construction durable. On vise ici aussi bien la maîtrise technique (connaissance et compétence dans les techniques et matériaux de construction durable) que la maîtrise stratégique (vision du marché, de la concurrence, des risques réels, etc.).

L'accompagnement des entreprises bruxelloises, la formation des travailleurs et des sans emploi, ainsi que l'insertion socio-professionnelle de ces derniers dans le domaine de la construction durable est la condition nécessaire pour leur permettre d'embrasser avec compétence une activité économique nouvelle dans la construction ou la rénovation en construction durable. La multiplication des applications de construction durable et la montée en capacité technique et stratégique des acteurs par l'expérience renforcera leur capacité et leur désir de proposer des solutions durables à leurs clients, et facilitera l'obtention du soutien des financeurs à leurs projets de développement.



## Article 10 : Les besoins

Pour stimuler les entreprises du secteur à s'impliquer rapidement dans la construction durable, l'axe « construction durable » de l'Alliance Emploi-Environnement répondra de façon spécifique et renforcée aux besoins que les entreprises vont manifester aux différents stades de leur parcours de conversion vers la construction durable.

L'articulation de ces besoins, présentée ci-dessous, obéit à une logique circulaire représentant la dynamique de renforcement positif de l'Alliance sur le système. Cette représentation est par définition schématique, il est évident que les entreprises, dans la réalité quotidienne, présentent ces besoins dans un ordre dispersé et de manière itérative.



### MAITRISER

Le premier moteur de la conversion du secteur vers la construction durable est l'acquisition, par les chefs d'entreprises, cadres et travailleurs, d'un meilleur niveau de maîtrise :

- du marché : demande, concurrence, opportunités de niches... ;
- de ce qu'est la construction durable, des solutions actuellement disponibles sur le marché, des coûts et des risques;
- des matériaux et techniques de mises en œuvre;
- de la manière d'assurer la conversion de leur entreprise (établissement d'un business plan, analyse des besoins en compétences...)

Ce n'est qu'une fois ce niveau de maîtrise suffisamment élevé que les entreprises prendront effectivement la décision de s'engager dans la voie de la construction durable.



## **FORMER SES TRAVAILLEURS**

Pour entreprendre les marchés durables, les entreprises devront pouvoir adapter / améliorer les compétences de leurs travailleurs. En effet la construction durable n'amène pas systématiquement à la création de nouveaux métiers mais à l'adaptation de métiers existants ou à l'adoption de nouveaux modes de travail.

Pour accélérer la conversion du secteur et s'assurer d'un haut niveau de qualité technique, les entreprises devront avoir un recours plus important à la formation de leurs travailleurs. Les principaux obstacles à lever dans cette perspective sont :

- d'encourager les entreprises elles-mêmes à formuler leurs besoins en matière de formation et à former leurs travailleurs;
- mettre en place des modules de formation répondant aux nouveaux enjeux de la construction durable ;
- augmenter le nombre de formateurs aptes à dispenser ces formations.

## **VENDRE**

L'enjeu pour une entreprise ayant pris la décision de se lancer dans la construction durable est de remporter un premier chantier qui lui permettra d'asseoir sa maîtrise des processus et techniques de mise en œuvre, de constituer son réseau de fournisseurs et d'identifier les risques réels et sources de surcoût réels liés à la construction durable.

Les pouvoirs publics et opérateurs peuvent soutenir les entreprises dans leurs démarches de ventes, notamment par l'introduction de clauses spécifiques dans les marchés publics ou en leur fournissant les argumentaires à destination des maîtres d'ouvrages.

## **HONORER SES COMMANDES**

Une fois la vente réalisée, l'entreprise devra honorer sa commande, ce qui suppose notamment un accès aisé et rapide aux matériaux et aux instructions de mise en œuvre et, en amont, l'alimentation du marché en nouvelles techniques et en nouveaux matériaux, avec les efforts de recherche et d'innovation que cela implique.

## **SE FAIRE RECONNAITRE DU MARCHE**

Les entreprises ayant capitalisé de leurs premières expériences et pouvant être considérées comme compétentes en matière de construction durable doivent pouvoir se signaler comme telles sur le marché. L'apport de l'Alliance concernant ce besoin consiste plus particulièrement à mettre en place des labels visibles et reconnus. Il conviendra également de soutenir les entreprises dans leurs démarches pour accéder à ce label.

## **SE DEVELOPPER**

Une entreprise ayant réussi à prendre le train de la construction durable devrait en toute logique croître étant donné l'augmentation de la demande pour les biens et services durables suscitées par les actions incitatives et réglementaires des pouvoirs publics. Gérer sa croissance n'est cependant pas chose aisée, de nombreuses entreprises ont fait les frais d'une croissance trop rapide et mal anticipée.

A ce stade, se pose également pour les entreprises la question de l'accès à l'espace, toujours problématique en milieu urbain et qu'il faut prendre en compte sous peine de voir les entreprises se déplacer vers les autres régions.



## INVESTIR

Les entreprises doivent pouvoir financer cette croissance, avoir accès aux mécanismes de financement et surtout disposer d'une bonne information des possibilités qui s'offrent à elles.

## RECRUTER

La question du besoin des entreprises en matière de recrutement est centrale dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement, 1<sup>er</sup> axe Construction durable. Si l'accès à de la main d'œuvre qualifiée peut parfois être problématique dans un marché à l'équilibre, il l'est davantage dans un marché en mutation où les exigences de qualité (des matériaux mais également de leur mise en œuvre) se trouvent renforcées. Il conviendra donc de veiller, à travers la formation des demandeurs d'emplois mais également des jeunes dès l'enseignement secondaire à répondre à ces nouvelles exigences et cela d'autant plus rapidement que les effets de ces mesures se font sentir avec un décalage certain (entre l'entrée d'un jeune dans l'enseignement qualifiant et son entrée sur le marché de l'emploi, après une éventuelle formation complémentaire, le délai est de 6 ans).

Mais il ne s'agit pas seulement que les entreprises cherchent de la main qualifiée et que les organes d'enseignement et de formation soient en mesure de la produire, il faut encore que l'offre et la demande de compétences se rencontrent. Dans cette optique, le régisseur ensemblier en matière de placement (Actiris) devra optimiser son matching dans ce sens.

## TITRE 3

### Les actions et les engagements des partenaires

Les actions identifiées par les opérateurs devraient répondre à ces différents besoins et seront mis en œuvre sur base des moyens budgétaires et humains disponibles selon la priorité des mesures, fixée par le Gouvernement. Elles sont par conséquent organisées selon des mesures correspondant à ces besoins. Nous donnons ci-dessous la structure, les fiches descriptives de ces actions sont fournies en annexe.

#### 1. Mesure 1 : Maîtriser

- **Plan d'action 1.1 : Informer**
  - Action 41. Développer des référentiels soutenant la prescription de techniques et matériaux plus respectueux de l'environnement
  - Action 28. Mettre à disposition des professionnels les informations sur le domaine de la construction durable via un portail web unique
- **Plan d'action 1.2 : Former**
  - Action 21. Etoffer l'offre de formation à destination des indépendants, TPE et collaborateurs
  - Action 22. Elaborer un module de formation isolation-étanchéité-ventilation à destination des professionnels
- **Plan d'action 1.3 : Accompagner**
  - Action 34. Constituer une chaîne de valeur d'entreprises aptes à répondre aux demandes du marché
  - Action 32. Constituer et accompagner des grappes (verticales et horizontales) d'entreprises aptes à répondre aux exigences de qualité environnementale du marché
  - Action 29. Personnaliser et rendre plus accessibles les services d'accompagnement d'entreprises d'ACTIRIS (SGE) en matière d'aides à l'emploi



- Action 15. Renforcer et améliorer les aides régionales aux entreprises déjà actives ou se lançant dans la CD
- Action 25. Mobiliser l'Economie Sociale (ES) sur des niches porteuses d'emploi peu qualifié dans le secteur de la construction durable
- Action 26. Organiser l'amélioration de l'offre de services des entreprises d'économie sociale

## 2. Mesure 2 : Former ses travailleurs

- **Plan d'action 2.1 : Inciter**
  - Action 13. Etudier et créer deux dispositifs pour faciliter l'accès des entreprises à la formation en Construction Durable : "Fonds d'impulsion" et "chèques formation"
  - Action 23. Créer une plate-forme pour identifier les besoins en formation des entreprises et stimuler le recours à la formation par les entreprises
- **Plan d'action 2.2 : Structurer l'offre**
  - Action 4. Adapter les référentiels de formation aux enjeux de la construction durable
  - Action 18. Créer un réseau des opérateurs de formation actifs dans le domaine de la construction durable
- **Plan d'action 2.3 : Etoffer l'offre**
  - Action 20. Etablir une stratégie visant à augmenter le nombre de formateurs en construction durable (avec une priorité: isolation-étanchéité) et à établir la formation continue des formateurs en place
  - Action 22. Elaborer un module de formation isolation-étanchéité pour professionnels
  - Action 21. Etoffer l'offre de formation à destination des indépendants, TPE et collaborateurs

## 3. Mesure 3 : Vendre

- **Plan d'action 3.1 : Prospecter**
  - Action 30. Promouvoir le cluster Ecobuild auprès des particuliers
  - Action 34. Constituer une chaîne de valeur d'entreprises aptes à répondre aux demandes du marché bruxellois
  - Action 32. Constituer et accompagner des grappes (verticales et horizontales) d'entreprises aptes à répondre aux exigences de qualité environnementale du marché
  - Action 25. Mobiliser l'Economie Sociale (ES) sur des niches porteuses d'emploi peu qualifié dans le secteur de la construction durable
- **Plan d'action 3.2 : Convaincre**
  - Action 14. Créer un « paquet d'informations contrôlées » sur toutes les aides régionales à la construction durable
  - Action 10. Analyser l'implémentation des systèmes de déclaration des performances environnementales des matériaux de construction (EPD)
  - Action 11. Disposer d'un outil d'utilisation des informations environnementales selon l'approche cycle de vie.
- **Plan d'action 3.3 : Rassurer**
  - Action 12. Renforcer l'exemplarité des pouvoirs publics en introduisant des exigences de performances environnementales vérifiables dans les marchés publics



- Action 39. Introduire des clauses environnementales dans les Cahiers des charges de construction et de rénovation
- Action 40. Elaborer des outils de guidance (check-list, devis-types et fiches techniques) pour les travaux les plus fréquents chez les particuliers (isolation, remplacement de chaudières et de châssis...)

#### 4. Mesure 4 : Honorer ses commandes

- Plan d'action 4.1 : Stimuler l'innovation
- Action 36. Constituer une plateforme de recherche en Construction Durable
- Action 37. Promouvoir la recherche et innovation sur la rénovation du bâti existant
- Action 38. Promouvoir la recherche et innovation en matière de matériaux pour la construction durable
- Action 35. Définir et mobiliser les outils permettant la recherche et l'innovation pour des projets de petite taille en temps et en coût
- **Plan d'action 4.2 : Couvrir toute la filière**
  - Action 34. Constituer une chaîne de valeur d'entreprises aptes à répondre aux demandes du marché bruxellois
  - Action 32. Constituer et accompagner des grappes (verticales et horizontales) d'entreprises aptes à répondre aux exigences de qualité environnementale du marché
  - Action 25. Mobiliser l'Economie Sociale (ES) sur des niches porteuses d'emploi peu qualifié dans le secteur de la construction durable

#### 5. Mesure 5 : Se faire reconnaître du marché

- **Plan d'action 5 : Se faire reconnaître du marché**
  - Action 9. Labelliser les acteurs (entreprises et métiers)
  - Action 12. Renforcer l'exemplarité des pouvoirs publics en introduisant des exigences de performances environnementales vérifiables dans les marchés publics

#### 6. Mesure 6 : Se développer

- **Plan d'action 6.1 : Gérer sa croissance**
  - Action 31. Aider les entreprises à gérer leur croissance et leur transformation par la promotion des outils de soutien existants
  - Action 15. Renforcer et améliorer les aides régionales aux entreprises déjà actives ou se lançant dans la Construction Durable
- **Plan d'action 6.2 : Faciliter l'extension**
  - Action 33. Diligenter une étude sur l'accès à des espaces (installation, stockage...) au sein de RBC pour les entreprises de la construction durable

#### 7. Mesure 7 : Investir

- **Plan d'action 7.1 : Informer**
  - Action 16. Dispositif permanent d'information sur le crédit aux entreprises de CD
  - Action 14. Créer un « paquet d'informations contrôlées » sur toutes les aides régionales à la construction durable





- **Plan d'action 7.2 : Soutenir**

- Action 17. Faciliter l'accès au crédit des entreprises qui se lancent / sont actives dans la Construction Durable
- Action 24. Favoriser la création d'entreprises en économie sociale actives dans la construction durable par des incitants financiers au démarrage

## 8. Mesure 8 : Recruter

- **Plan d'action 8.1 : Promouvoir dès le plus jeune âge**

- Action 3. Organiser des projets pilotes dans les établissements scolaires bruxellois
- Action 1. Créer une « semaine des métiers de la construction durable »
- Action 7. Organiser une table-ronde « lancement de la dynamique écoles et construction durable »
- Action 2. Organiser des visites de chantiers, entreprises, CTA pour les élèves
- Action 5. Sensibiliser à la construction durable dans les écoles et centres de formation en alternance

- **Plan d'action 8.2 : Adapter les dispositifs**

- Action 4. Adapter les référentiels de formation aux enjeux de la construction durable
- Action 6. Etablir une cartographie des acteurs de l'enseignement
- Action 8. Créer un Groupe de Travail mixte sur la problématique du matériel dans les établissements scolaires de formation

- **Plan d'action 8.3 : Former les demandeurs d'emplois**

- Action 19. Elaborer un module de formation isolation-étanchéité pour demandeurs d'emploi
- Action 20. Etablir une stratégie visant à augmenter le nombre de formateurs en Construction Durable

- **Plan d'action 8.4 : Alimenter le marché du travail**

- Action 27. Améliorer le matching entre l'offre et la demande du marché du travail dans le secteur de la construction durable

## 9. Mesure 9 : Actions transversales

- Action 44. Etablir un tableau de bord annuel du secteur de la construction (état du marché, de l'emploi, de la formation, de l'enseignement, des aides publiques...) à destination des acteurs impliqués dans le développement de la construction durable
- Action 42. Constituer un comité technique pour faciliter le transfert technico-pédagogique
- Action 43 Construire un glossaire commun Bruxelles-Wallonie-Flandre



## TITRE 4

### Liste des partenaires impliqués

Tableau récapitulatif des pilotes des différentes actions :

Pilote	Ateliers	Fiches
ABE	Financement	16
	Outils de soutien	29, 31
Actiris	Insertion	27
	Outils de soutien	29
Bruxelles formation	Formation	18, 19
Cabinet Cerexhe	Outils de soutien	33
	R&I	35
CCB-C	Enseignement	2
	Financement	13
	Formation	23
	Outils de soutien	28
	Références techniques	40
CFWB	Enseignement	6
CDR	Enseignement	1, 3, 7, 8
	Formation	18, 19, 20, 22, 23
	Insertion	25
	Transversal	42, 44
CSTC	Outils de soutien	28
	R&I	36, 37, 38
DGEO	Enseignement	1
Ecobuild	Excellence	9
	Insertion	26
	Outils de soutien	30, 32, 34
	R&I	37
EFPME	Formation	21
FFC	Enseignement	2
	Formation	23
Fonds de Garantie	Financement	17
IBGE	Excellence	10, 11, 12
	Insertion	25
	Outils de soutien	28
	Références techniques	39, 40, 41
	Transversal	42, 43
IRSIB	R&I	35, 36
MRBC-AEE	Financement	14, 15
Réseaux	Enseignement	5



SAW-B	Insertion	24, 26
SDRB	Outils de soutien	33
SFMQ	Enseignement	4
SRIB	Insertion	24
Syntra Brussel	Formation	21
Tracé Brussel	Enseignement	5
	Insertion	25
Villages finances	Insertion	24

## Liste des organismes impliqués:

Organisme	Statut
ABE	Pilote
ABP	Collaborant
Actiris	Pilote
Agences-conseil en ES	Collaborant
APERÉ	Collaborant
ArlB	Collaborant
Atelier Groot Eiland	Collaborant
BECI	Collaborant
Bouwunie	Collaborant
Bruxelles Formation	Pilote
Cabinet Cerexhe	Pilote
Cabinet Simonet	Pilote
Casablanca	Collaborant
CBEC	Collaborant
CCB-C	Pilote
CCBV-B	Collaborant
CCFEE	Collaborant
CDO	Collaborant
CDR	Pilote
CEFA	Collaborant
CEFORA	Collaborant
Cenforgil	Collaborant
Centre FAC	Collaborant
Centres de compétence wallons	Collaborant
Centres de recherche	Collaborant
CERAA	Pilote
Comité technique (à créer)	Collaborant
Comité technique label	Collaborant
Conseil zonal de l'alternance	Collaborant
Construction Quality	Collaborant
CSTC	Pilote
CTA	Collaborant
Centre Urbain	Collaborant
DGEO	Pilote
Ecobuild	Pilote



<b>Organisme</b>	<b>Statut</b>
Ecoles de promotion sociale	Collaborant
EFPME	Pilote
établissements scolaires	Collaborant
Centre FAC	Collaborant
Facilitateur éco-construction	Collaborant
FEBELFIN	Collaborant
FeBIO	Collaborant
Fébisp	Collaborant
Febrap	Collaborant
FEMA	Collaborant
FFC	Pilote
Fonds d'équipement	Collaborant
Fonds de Garantie	Pilote
vzw Vormelek - Formelec asbl	Collaborant
Groep Intro Brussel	Collaborant
Hautes écoles	Collaborant
IBGE	Pilote
IPIEQ	Collaborant
IEPSCF-Uccle	Collaborant
IFC	Collaborant
Inspection de l'enseignement	Collaborant
IRSIB	Pilote
JES	Collaborant
Komosie	Collaborant
Missions locales	Collaborant
MRBC-AEE	Pilote
Observatoire de l'Emploi	Collaborant
Opérateurs de formation	Collaborant
Ordre des Architectes	Collaborant
Organismes d'insertion socio-professionnelle	Collaborant
ORI	Collaborant
PMC	Collaborant
PMP	Collaborant
Port de Bruxelles	Collaborant
Quest	Collaborant
Réseau des opérateurs de formation	Collaborant
Réseaux de l'enseignement	Pilote
SAW-B	Pilote
SDRB	Pilote
SECO	Collaborant
SFMQ	Pilote
SFPME	Collaborant
SLRB	Collaborant
SPF Environnement	Collaborant
SPI-Partners bouw	Collaborant
SRIB	Pilote
Syntra	Pilote
Tracé	Pilote
UCL	Collaborant
UCM	Collaborant



<b>Organisme</b>	<b>Statut</b>
UPA	Collaborant
UPSI	Collaborant
VDAB	Collaborant
Vibe	Collaborant
Villages finances	Pilote

## TITRE 5

### Engagement des parties prenantes

L'engagement se fait à deux niveaux:

Tous les signataires prennent l'engagement:

- de soutenir le processus de l'Alliance ;
- de défendre les principes généraux de la démarche tels que décrits à l'Article 1er du présent Accord ;
- de participer activement à l'Alliance Emploi-Environnement, premier axe « Construction Durable » selon le rôle qui leur a été attribué tels que décrits dans les Articles 2, 3 et 4 du présent Accord.

Les pilotes et les collaborateurs prennent l'engagement de mettre en œuvre les actions ou les parties d'actions dont ils ont pris la responsabilité, telles que consignées dans les 44 fiches-actions.

## ANNEXE : LES FICHES - ACTIONS



# LES FICHES - ACTIONS

		<b>FICHE-ACTION 1</b> <b>Créer une</b> <b>« semaine des métiers de la construction durable »</b>		
Pilotes :	<b>DGEO</b>  <b>CDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Enseignement</li> <li>- <b>GT</b> : GT 1 - Coopération écoles-entreprises</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Avril-Mai 2011

## Description

Création d'une « semaine des métiers de la construction durable » : semaine de démonstration des techniques et méthodes de construction durable visant à sensibiliser les élèves en âge de choisir leur orientation scolaire et à les attirer vers les métiers de la construction. Des études ayant prouvé une meilleure efficacité des actions de sensibilisation lorsqu'elles sont réalisées par des pairs, les stands de cet événement seraient tenus par des élèves du 3<sup>ème</sup> degré. La CCB-C organisera les stands pour des filières/techniques non encore présentes dans l'enseignement. Un stand mobile sera également construit afin d'être utilisable dans d'autres salons, type bourse aux études/studiekeuzebeurs.

Ce projet s'inspire de projets similaires menés par les IPIEQ de Boussu-lez-Walcourt et de Tournai.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Recruter

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Attirer davantage de jeunes, à l'heure où ils choisissent leurs options vers les sections de la construction de l'enseignement qualifiant en jouant sur le caractère novateur et attractif des nouvelles techniques de construction durable.

## Public-cible

Elèves qui se destinent à l'enseignement qualifiant

## Type d'instrument

Evénement

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise de l'environnement et de l'énergie  
 Ministre bruxellois de l'économie et de l'emploi  
 Ministre de la Communauté française en charge de l'enseignement  
 Ministre Cocof en charge de l'enseignement  
 Ministre VGC en charge de l'enseignement  
 Ministre flamand en charge de l'enseignement

## Budget

75.000 Euros et 1ETP

## Principales activités

A définir par le pilote :

- définir le projet
- mobiliser les écoles
- mobiliser les entreprises (CCB-C)
- organisation logistique

## Partenariat

### Organismes impliqués

IPIEQ, CDR, CTA, CCB-C, CTA-Energie, Bruxelles formation, Formelec


### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
DGEO	Pilotage	Coordination générale de l'organisation de la semaine
CDR	Pilotage	Co-coordination Promotion dans les écoles Participation au Comité d'organisation
Réseaux, IPIEQ	Collaborant	Participation au Comité d'organisation
CDR, CTA, Bruxelles-formation	Collaborant	Appui à la conception (Participation au Comité d'organisation) Mise à disposition de locaux
CCB-C	Collaborant	Mobilisation des entreprises pour concevoir les stands présentant des techniques/filières non encore présentes dans l'enseignement
Formelec	Collaborant	Sensibiliser les entreprises bruxelloises de son secteur et concernées par l'énergie renouvelable à participer à cet évènement.
VGC	Collaborant	Collaborer au développement du stand

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Appui	Soutien du projet par les Ministres auprès des opérateurs dont ils ont la tutelle
-------	---



		<b>FICHE-ACTION 2</b> <b>Organiser des visites sur chantiers/entreprises/CTA's</b>		
Pilotes :	<b>CCB-C</b> <b>FFC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Enseignement</li> <li>- <b>GT</b> : GT 1 - Coopération écoles-entreprises</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Mars 2011

## Description

Organiser pour les jeunes apprenants de l'enseignement qualifiant des visites courtes (1h) sur chantiers, dans les CTA's où dans des entreprises actives dans la construction durable. Le secteur organiserait les visites sur chantier et dans les entreprises, les CTA's dans les CTAs et les réseaux assureraient la promotion du dispositif dans les écoles et auprès des professeurs de pratique professionnelle. Un facteur accélérant serait d'intégrer l'obligation d'organiser des visites dans les cahiers des charges des chantiers publics à Bruxelles.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Recruter

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Améliorer l'attractivité du secteur pour encourager les jeunes formés à travailler effectivement dans la construction.

Renforcer les liens entre enseignement et entreprises de manière à sensibiliser les jeunes aux enjeux et techniques de la construction durable.

Sensibiliser les enseignants à la construction durable.

Préparer le monde de l'enseignement à l'arrivée des nouveaux référentiels de formation (SFMQ).

## Public-cible

- Jeunes du 3<sup>ème</sup> degré (y compris 7<sup>ème</sup>) de l'enseignement secondaire qualifiant
- Enseignants

## Type d'instrument

Sensibilisation, information

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise en charge de l'environnement et de l'énergie

Ministre de la Communauté française en charge de l'enseignement

Ministre Cocof en charge de l'enseignement

Ministre VGC en charge de l'enseignement

Ministre flamand en charge de l'enseignement

## Budget

1 ETP pour démarcher les écoles et organiser les visites dans les établissements scolaires

## Principales activités

Identifier avec l'aide du cluster Ecobuild et de l'IBGE l'offre de chantiers / entreprises à visiter

Promouvoir le mécanisme dans les écoles

Mettre en place un processus fluide de demandes / organisations des visites, limitant l'impact des visites sur l'avancement du chantier, tout en respectant les normes de sécurité et prévoir les modalités d'évaluation des visites

## Partenariat

### Organismes impliqués

Réseaux, DGEO, CTA-Energie, IPIEQ, IBGE, Cluster Ecobuild, Formelec

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
CCB-C et FFC	Pilotage	Organiser le processus, démarcher les écoles, gérer le calendrier des visites
Formelec	Collaborant	Sensibiliser ses entreprises à ouvrir leurs portes
CTA's	Collaborant	Accueillir les visites
Réseaux, DGEO, Inspection	Collaborant	Promouvoir le dispositif dans les écoles, organiser les visites des CTA's
IBGE, Cluster Eco-Build	Collaborant	Identifier et fournir une liste des chantiers et entreprises de construction durable.

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget	Financement des ETP et du budget nécessaires
--------	--

		<b>FICHE-ACTION 3</b> <b>Organiser des projets pilotes dans les établissements scolaires bruxellois</b>		
<b>Pilotes :</b>	<b>CDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Enseignement</li> <li>- <b>GT</b> : GT 2 - Référentiels, formation des professeurs, matériel</li> </ul>	<b>Date de mise en œuvre</b>	Septembre 2011

### Description

Favoriser l'émergence de projets pilotes dans les établissements scolaires bruxellois proposant les options concernées. Une première expérience pilote pourrait être la construction d'une petite maison passive où les différents métiers pourraient y retrouver les compétences techniques et transversales liées au problème de la construction durable.

Pour maximiser les apports de ces expériences pilotes, les élèves et professeurs impliqués recevront une préparation dont le contenu doit être défini lors de la mise en œuvre de l'action. Cette préparation consistera notamment en des séances d'information / de sensibilisation et l'organisation de stages sur des chantiers durables.

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Recruter

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Attirer davantage de jeunes vers les métiers de la construction

Intéresser les élèves des options concernées à la construction durable

Mobiliser les professeurs de pratique professionnelle autour de projets durables

Préparer le monde de l'enseignement à l'arrivée des nouveaux référentiels de formation (SFMQ)

Public-cible	Type d'instrument
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes se destinant à l'enseignement qualifiant</li> <li>- Elèves des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement qualifiant (option construction)</li> <li>- Professeurs de pratique professionnelle et technique</li> </ul>	Formation

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise de l'environnement et de l'énergie

Ministre bruxellois de l'économie et de l'emploi

Ministre de la Communauté française en charge de l'enseignement

Ministre Cocof en charge de l'enseignement

Ministre VGC en charge de l'enseignement

Ministre flamand en charge de l'enseignement

### Budget

100.000 € et 0,5 ETP Budget et ETP supplémentaires au budget actuel du CDR

## Principales activités

Provoquer une réunion avec les réseaux et chefs d'établissements  
 Mettre au point le projet (où, quand, qui)  
 Lever les fonds – définir les sous-traitances éventuelles (cahiers de charges)  
 Mettre de l'information à disposition des écoles  
 Former les professeurs  
 Accompagner le passage à la pratique  
 Définir les plans de la construction et les matériaux  
 Organiser la communication  
 Organisation logistique

## Partenariat

### Organismes impliqués


FFC  
 CCB-C  
 Formelec  
 PMP asbl  
 Réseaux  
 Inspection

### Engagements des acteurs :

<b>Acteur</b>	<b>Rôle</b>	<b>Engagement</b>
CDR	Pilotage	Etablir le plan de travail, définir le concept, lever les fonds, démarcher les écoles.
CCB-C	Collaborant	Participer à la réflexion sur la définition du concept des projets pilotes.
PMP	Collaborant	Conseils, expertise, appui à la communication
Réseaux	Collaborant	Promouvoir l'action auprès des établissements scolaires
Inspection	Collaborant	Soutenir le projet auprès des établissements scolaires des différents réseaux
FFC	Collaborant	Soutien dans l'organisation de stages en entreprise / sur chantier pour les élèves et professeurs impliqués dans les projets pilotes
Formelec	Collaborant	Sensibiliser ses entreprises à organiser des stages pour les élèves et professeurs impliqués dans les projets pilotes
Ecobuild, IBGE	Collaborant	Assurer la liaison avec les entreprises actives dans la Construction Durable
CTA's	Collaborant	Soutien dans l'organisation

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Néant	Description
-------	-------------

		<p><b>FICHE-ACTION 4</b></p> <p><b>Adapter les référentiels de formation aux enjeux de la construction durable</b></p>		
Pilotes :	<b>SFMQ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Enseignement</li> <li>- <b>GT</b> : GT 2 - Référentiels, formation des professeurs, matériel</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Démarrage des travaux en 2011

## Description

Cette action vise la révision des référentiels de formation en vue d'intégrer dans l'ensemble des métiers concernés, les compétences techniques, mais également transversales propres à la construction durable. Cette révision est un prérequis à la définition des programmes scolaires et des profils de formation. Cette démarche est incontournable puisqu'inscrite dans les textes (Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997 - Art 40 : « Les profils de formation sont en relation avec les profils de qualifications définis par la CCPQ visée à l'art. 6 du décret du 27 octobre 1994 »)

Cette démarche dépend actuellement du service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) qui est opérationnel depuis le 1er juillet 2010 et s'est depuis doté des instances et de la méthodologie nécessaires

Le SFMQ est donc sur le point de commencer ses travaux sur un certain nombre de métiers définis comme prioritaires dans sa note d'orientation stratégique. Une impulsion particulière à la construction durable pourrait être donnée à ces travaux par la mise en œuvre des actions suivantes.

1. La première action à prendre par les gouvernements et les partenaires sociaux est de faire de la construction durable une priorité pour le SFMQ.
2. Le SFMQ améliorera le cadastre des profils métiers existants sur base des études préalables :
  - Le rapport final « Inventaire des besoins de formation en écoconstruction et efficacité énergétique » de 2008 réalisé par la SPRL EcoRes, une liste de métiers est établie en regard, des activités nouvelles sont définies ;
  - étude réalisée par l'IBGE en juin 2010 sur les métiers en pénurie.
3. Sur base de ce cadastre, le SFMQ identifiera les métiers prioritaires ;
4. Le SFMQ s'appuyera, en plus de son réseau d'experts, sur le Comité technique de veille technico-pédagogique constitué dans le cadre de l'Alliance ;
5. Sur demande des Ministres compétents et des partenaires sociaux, la programmation des travaux du SFMQ pourrait être accélérée.

En attendant les profils de formation révisés, les acteurs de l'enseignement et de la formation en alternance devront mener une série d'actions de nature à préparer les établissements scolaires et de formation en alternance à l'arrivée de ces nouveaux référentiels. Ces actions font l'objet d'une fiche-action spécifique.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Former ses travailleurs, recruter

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Définir les référentiels de formation qui permettront la révision systématique des programmes d'enseignement et de formation.

Public-cible	Type d'instrument
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elèves de l'enseignement qualifiant</li> <li>- Elèves de la formation en alternance</li> <li>- Demandeurs d'emploi en formation</li> <li>- Ouvriers du secteur de la construction</li> <li>- Ouvriers du secteur des électriciens</li> </ul>	Norme, réglementation

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre de la Communauté française en charge de l'enseignement  
 Ministre Cocof en charge de l'enseignement  
 Ministre Cocof en charge de la formation professionnelle  
 Ministre wallon en charge de la formation

## Budget

Néant

## Principales activités

Définir la construction durable comme priorité  
 Améliorer le cadastre des profils métiers existant sur base des études disponibles  
 Identifier les métiers prioritaires  
 Accélérer la programmation de la révision des référentiels

## Partenariat

### Organismes impliqués


SFMQ, Partenaires sociaux, Comité technique (à créer)

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
SFMQ	Pilote	Réaliser les référentiels
Gouvernement et Partenaires sociaux (Comité sectoriel)	Collaborant	Définir la construction comme un domaine prioritaire, accélérer la programmation de la révision
CDR - Comité technique (à créer dans le cadre de l'Alliance)	Collaborant	Apporter l'expertise nécessaire
IBGE	Collaborant	Apporter l'expertise nécessaire
CTA's	Collaborant	Soutien dans l'organisation
CCB-C	Collaborant	
CSTC	Collaborant	
FFC	Collaborant	

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Appui	Faire de la construction durable une priorité dans les travaux du SFMQ
-------	--

		<b>FICHE-ACTION 5</b> <b>Sensibiliser à la construction durable dans les écoles et centres de formation en alternance</b>		
Pilotes :	<b>RESEAU TRACE BRUSSEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Enseignement</li> <li>- <b>GT</b> : GT 2 - Référentiels, formation des professeurs, matériel</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Mars 2011

## Description

En attendant les référentiels de formation actualisés par le SFMQ, les établissements scolaires et centres de formation en alternance peuvent mener une série d'actions pour faire entrer les enjeux de la construction durable dans les établissements scolaires et CEFAs. Ces actions auront pour objectif de faciliter l'appropriation des nouveaux référentiels de formation et des nouveaux programmes qui en découleront par les établissements scolaires et les professeurs de pratique professionnelle.

Un certain nombre d'aménagements, qui ne nécessitent pas la révision des programmes scolaires, sont possibles au sein des établissements.

Il conviendra de réfléchir, entre réseaux et avec l'appui des acteurs techniques sur les moyens et actions spécifiques à mettre en œuvre pour :

- sensibiliser les responsables d'établissements et les professeurs de pratique professionnelle, à promouvoir la construction durable et à introduire ses enjeux dans leurs cours ;
- donner aux accompagnateurs de formation en alternance l'impulsion de cibler leurs démarches de prospection vers les entreprises déjà actives dans la construction durable et les chantiers durables ;
- organiser la formation des professeurs, dans la foulée de la table-ronde « lancement de la dynamique ».

Du côté de l'enseignement néerlandophone les cours pourraient être adaptés de deux manières :

- Sensibiliser les responsables et les enseignants de l'enseignement de plein exercice et en alternance à introduire la construction durable dans le programme des cours;
- Etablir des accords de coopération avec le monde de l'enseignement, Syntra, SPI-Partners et les entrepreneurs spécialisés en construction durable.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Recruter

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Donner aux élèves de l'enseignement qualifiant et de la formation en alternance, dans le cadre des programmes actuels, des compétences davantage orientées vers les enjeux de la construction durable

Préparer le monde de l'enseignement aux nouveaux référentiels de formation (SF MQ)

Public-cible	Type d'instrument
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elèves du 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement qualifiant</li> <li>- Elèves de la formation en alternance</li> </ul>	Norme, réglementation

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise en charge de l'environnement et de l'énergie

Ministre de la Communauté française en charge de l'enseignement

Ministre Cocof en charge de l'enseignement

Ministre VGC en charge de l'enseignement

Ministre flamand en charge de l'enseignement

**Budget**

0,5 ETP, 5000 Euros (Tracé Brussel)

**Principales activités**

Informers les établissements scolaires et les professeurs

Sensibiliser les accompagnateurs


**Partenariat****Organismes impliqués**Conseil zonal de l'alternance, Réseaux, Centre FAC, Inspection, EFPME, IBGE, Cluster Ecobuild  
Tracé Brussel vzw, Vlaamse Gemeenschapscommissie, CDO's, SPI Partners-bouw, Syntra**Engagements des acteurs :**

<b>Acteur</b>	<b>Rôle</b>	<b>Engagement</b>
Réseaux	Pilotage	Enclencher le mouvement en provoquant une réunion avec les chefs d'établissements et professeurs de pratique professionnelle. Réfléchir aux opportunités de formation des professeurs
Conseil zonal de l'alternance, EFPME	Pilotage	Enclencher le mouvement en provoquant une réunion avec les formateurs et les accompagnateurs
Tracé Brussel	Pilotage	Réunir des partenaires afin d'introduire la construction durable dans le programme des cours
Enseignements de plein exercice et en alternance, CDO, Syntra, SPI-Partners bouw	Collaborant	Inclure la construction durable dans le programme des cours.
Etablissements scolaires, Centre FAC, CEFA's	Collaborant	Organiser les actions de sensibilisation
IFC	Collaborant	Réfléchir aux opportunités de formation des professeurs
IBGE, Ecobuild	Collaborant	Fournir, à la demande la liste des chantiers durables et entreprises actives dans la construction durable
Inspection	Collaborant	Promouvoir la construction durable lors des visites d'inspection
Comité technique (à créer)	Collaborant	Apporter à la demande une expertise technique, si nécessaire
CCB-C	Collaborant	
FFC	Collaborant	

**Engagement attendu de la part du Gouvernement**

Néant



		<b>FICHE-ACTION 6</b> <b>Etablir une cartographie des acteurs de l'enseignement et la rendre plus visible</b>		
<b>Pilotes :</b> <b>CFWB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Enseignement</li> <li>- <b>GT</b> : GT 2 - Référentiels, formation des professeurs, matériel</li> </ul>	<b>Date de mise en œuvre</b>	<b>Début des travaux en Mars 2011</b>	

## Description

Etablir une cartographie des acteurs de l'enseignement au niveau Bruxellois. Il est en effet apparu durant les réunions de l'atelier que le monde de l'enseignement à Bruxelles est complexe, en raison de la multitude d'acteurs. La cartographie devrait viser à positionner les acteurs institutionnels (*SFMQ, IPIEQ, Conseils de zone, BPA, CCFEE, CEF.....*) en précisant leurs missions, leurs mandats, leur localisation, leur champ d'action, et leur ligne institutionnelle (Niveau de pouvoir, Ministre compétent).

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Recruter

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Obtenir un panorama clair des différents acteurs impliqués dans l'enseignement en RBC, de leurs compétences et des Ministres dont ils dépendent

Public-cible	Type d'instrument
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérateurs</li> <li>- Etablissements scolaires bruxellois</li> </ul>	Norme, réglementation

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre de la Communauté française en charge de l'enseignement  
 Ministre Cocof en charge de l'enseignement  
 Ministre VGC en charge de l'enseignement  
 Ministre flamand en charge de l'enseignement

## Budget

Néant

## Principales activités

Elaborer l'inventaire

## Partenariat

### Organismes impliqués

Cabinets des Ministres compétents (Communauté française, Communauté flamande, Cocof, VGC, Région de Bruxelles-Capitale), les ministères, les réseaux

### Engagements des acteurs :

Acteur	Rôle	Engagement
Cabinet Simonet	Pilotage	Mandater l'organisme responsable de l'étude
Autres acteurs	Collaborant	Communiquer les informations pertinentes

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Néant

		<b>FICHE-ACTION 7</b> <b>Organiser une table-ronde</b> <b>« lancement de la dynamique écoles et construction durable »</b> <b>pour l'ensemble des professeurs</b>		
Pilotes :	<b>CDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Enseignement</li> <li>- <b>GT</b> : GT 2 - Référentiels, formation des professeurs, matériel</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Début 2011

### Description

Organisation d'une table ronde à Bruxelles pour l'ensemble des professeurs de la construction avec distribution d'outil didactique (action de sensibilisation et d'information)

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Recruter

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Sensibiliser les professeurs aux enjeux de la construction durable et aux évolutions des méthodes de mise en œuvre et utilisation de nouveaux matériaux qu'elle implique en vue de les encourager à se recycler.

Faire entrer les écoles dans une dynamique de construction durable par une action concrète.

Public-cible	Type d'instrument
Professeurs, formateurs	Evénement

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise de l'environnement et de l'énergie

Ministre bruxellois de l'économie et de l'emploi

Ministre de la Communauté française en charge de l'enseignement

Ministre Cocof en charge de l'enseignement

Ministre VGC en charge de l'enseignement

Ministre flamand en charge de l'enseignement

### Budget

50.000 Euros Budget supplémentaire au budget actuel du CDR

### Principales activités

Conception de l'événement

Préparation des interventions et des animations

Organisation logistique de la journée

## Partenariat

### Organismes impliqués


CDR, FFC, Réseaux, Bruxelles-formation, établissements scolaires, opérateurs de formation, EFPME, Formelec

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
CDR	Pilotage	Prendre en charge l'organisation conceptuelle et logistique
Autres acteurs	Collaborant	Apporter leur soutien à la conception de l'événement, mobiliser les établissements scolaires et opérateurs de formation, professeurs et formateurs
IFC	Collaborant	Diffuser l'information sur la journée et reconnaître cette journée comme formation des professeurs
CTA's	Collaborant	Soutien dans l'organisation
CCB-C	Collaborant	

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget	Financement de l'organisation du colloque (via budget du CDR)
--------	---

		<b>FICHE-ACTION 8</b> <b>Constituer un groupe de travail mixte pour réfléchir à la problématique du matériel dans les établissements scolaires et de formation</b>		
Pilotes :	<b>CDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Enseignement</li> <li>- <b>GT</b> : GT 2 - Référentiels, formation des professeurs, matériel</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Mars 2011

### Description

Phase préliminaire : réunir les participants pour une première réflexion sur le matériel qui pourrait être repris dans l'appel à projet du Ministre Cerexhe qui doit être finalisé en janvier 2011

Constituer un groupe de travail mixte enseignement, experts et professionnels du secteur pour établir la liste du matériel de base et de pointe nécessaire aux écoles et opérateurs de formation pour dispenser un enseignement de qualité en construction durable. Ce matériel devrait être cadastré par métier et devrait être à la disposition des écoles et opérateurs de formation après formation des enseignants

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Recruter

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Mettre à la disposition des écoles et organismes de formation le matériel pédagogique nécessaire

Public-cible	Type d'instrument
Professeurs, formateurs	Groupe de travail

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois de l'économie et de l'emploi  
 Ministre de la Communauté française en charge de l'enseignement  
 Ministre Cocof en charge de l'enseignement  
 Ministre VGC en charge de l'enseignement  
 Ministre flamand en charge de l'enseignement

### Budget

1.000.000 (financement de matériel dans le cadre de la convention du Ministre Cerexhe) et 0.25ETP

### Principales activités

#### Phase préliminaire

Consultation d'experts techniques en octobre pour établir une proposition de matériel intéressant à mettre dans l'appel à projet

Réunion pour discuter de la proposition, valider celle-ci et fixer des priorités

Envoi des informations techniques sur le matériel choisi dans les priorités

**Travail de fond**

Etablir la liste du matériel disponible (inventaire structuré par métier)

Etablir l'inventaire du matériel nécessaire pour répondre aux nouvelles réglementations (PEB, Passif, mesures de contrôle)

Déterminer des modalités de partage du matériel pédagogique

Réfléchir à la possibilité de créer un regroupement d'écoles pour solliciter conjointement les fabricants et distributeurs en vue d'obtenir à des prix avantageux du matériel et des formations pour les professeurs et formateurs (idée de centrale d'achat)

**Partenariat****Organismes impliqués**


CDR, CTAs, CSTC, réseaux, Fonds d'équipement, opérateurs de formation, Cefas, Formelec, CCB-C, FFC

**Engagements des acteurs :**

<b>Acteur</b>	<b>Rôle</b>	<b>Engagement</b>
CDR	Pilotage	Constituer le groupe et diriger ses travaux
Autres acteurs dont le comité technique	Collaborant	Apporter les informations nécessaires à l'élaboration du cadastre, mobiliser les établissements scolaires et opérateurs de formation.
Tracé	Collaborant	Analyser les dossiers des écoles néerlandophones avec la VGC
VGC	Collaborant	Analyser les dossiers des écoles néerlandophones

**Engagement attendu de la part du Gouvernement**

Budget	Financement du matériel
--------	-------------------------

		<p><b>FICHE-ACTION 9</b></p> <p><b>Labelliser les acteurs (entreprises/métiers)</b></p>		
<p><i>Pilotes :</i></p> <p><b>CLUSTER ECOBUILD</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Excellence</li> <li>- <b>GT</b> : GT2 - Labellisation des acteurs</li> </ul>	<p><b>Date de mise en œuvre</b></p>	<p>Avril 2011 : Envoi de la première invitation</p> <p>Fin 2011 : Objectif de finalisation des critères</p> <p>Courant 2012 : Les premières entreprises sont labellisées</p>

### Description

Labellisation des acteurs (entreprises/métiers)

- Définition des critères de labellisation par métiers
- Définition du système de contrôle/certification
- Mise en place de la procédure de diffusion/formation auprès des entreprises
- Procédure sur les moyens d'utiliser la labellisation dans les marchés publics
- Etablir le label à l'échelle nationale
- Lier le label "Métiers" avec le label "Bâtiments"

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Se faire reconnaître du marché et faire reconnaître leur savoir-faire en construction durable

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Le système de labellisation des acteurs (entreprises/métiers) doit offrir de réels avantages pour les entreprises : grande visibilité, accès à l'information, événements, réseau, grappage, opportunités

- Les clés du succès de l'action sont les suivantes : :
- Label à l'échelle nationale
- La demande émane des 3 régions et reçoit le soutien des politiques
- L'action répond à un besoin de la clientèle

Public-cible	Type d'instrument
Entreprises et indépendants du secteur Maîtres d'oeuvre	Label

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise de l'environnement et de l'énergie

Ministre bruxellois de l'économie

## Budget

organisation et suivi du Groupe de Travail: 10.000€ sur 2 ans

consultance externe pour la formalisation du système (partenaires à définir): 90.000€ sur 2011 et 2012

diffusion et promotion de la procédure: 50.000€ en 2012

formation: voir CDR à partir de 2012

Budget 2011 : 45.000 Euros

## Principales activités

Début 2011 : Identification des initiatives en cours dans les 3 Régions, réunions de travail avec les porteurs de projets en cours, analyse des besoins des entreprises/métiers

06/2011 : Définir les critères de labellisation par métier (Liste de critère par métiers)

Fin 2011 : Mise au point d'un système de contrôle et de certification (Détermination de l'organisme certifiant)

Début 2012 : Promotion du label auprès des entreprises (Campagne de publicité)

2012 : Transcription du label dans les marchés publics (AR/Article de loi)

## Partenariat

### Organismes impliqués

#### Etape 1

Clusters des 3 Régions : Ecobuild, Eco-Construction, Cap2020, Eco-bouwpoools

Région wallonne DGO4 + Equivalent Région flamande

IBGE

Ordre des architectes

CCB-C, CCW, VCB

PMP

CERAA

CDR

Autres organismes professionnels (Ordre des architectes, ORI, UPSI,...)

UCM

#### Etape 2

CSTC

SECO

Construction Quality

QUEST

### Engagements des acteurs :


<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
Cluster Ecobuild	Pilotage	Engagement à piloter le projet avec la volonté d'organiser rapidement une première réunion rassemblant les initiatives en cours
IBGE	Collaborant	Lancement d'études de faisabilité concernant la labellisation et diffusion d'une première note opérationnelle pour la mise en place d'un système de reconnaissance des <b>métiers exemplaires</b> sur le plan du développement durable

Construction Quality	Collaborant	Partage d'expérience
CSTC	Collaborant	Aide à la diffusion et participation à la sélection des critères
CERAA	Collaborant	Partage d'expérience
CDR	Collaborant	Formation
Organisations professionnelles	Collaborant	

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Réglementation	Introduction des critères des futurs labels dans les marchés publics
Appui	Promotion des labels
Budget	Financement d'études



		<b>FICHE-ACTION 10</b> <b>Analyser et supporter l'implémentation des systèmes de déclaration des performances environnementales des matériaux de construction</b>		
Pilotes :	<b>IBGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Excellence</li> <li>- <b>GT</b> : GT3/A - Labellisation écologique des matériaux</li> </ul>	Date de mise en œuvre	1ère phase 2011 2 <sup>ème</sup> phase 2011-2013
Liens avec autre fiche:		Fiche-Action 11 : Disposer d'un outil d'utilisation des informations environnementales pour les maîtres d'ouvrage et architectes selon l'approche cycle de vie.		

## Description

L'action consiste à analyser les possibilités d'harmoniser les systèmes de déclaration des performances environnementales des matériaux de construction et à faciliter les entreprises bruxelloises à effectuer ces déclarations des performances environnementales de leurs produits.

Cela pourrait par exemple se faire selon les deux phases suivantes :

Phase 1 :

Clarifier et favoriser la compréhension des différents formats de déclaration sur la performance environnementale des matériaux de construction

Phase 2 :

Diffuser le format EPD au niveau de la Région de Bruxelles Capitale, en soutien des activités menées au niveau fédéral dans le cadre des travaux de normalisation des EPD menés par le CEN TC350.

**Remarque** : Le développement et la mise à disposition d'un outil d'exploitation des informations relatives à l'impact environnemental est repris dans l'action « Disposer d'un outil d'utilisation des informations environnementales pour les maîtres d'ouvrage et architectes selon l'approche cycle de vie » de l'Atelier « Excellence/Qualité ».

En attendant que l'outil soit développé, il est indispensable que les concepteurs et maîtres d'ouvrage puissent comprendre, interpréter et exploiter correctement les bases de données, outils et labels existants, et qu'ils en comprennent les spécificités : il est essentiel que soit développé une aide à l'utilisation de ce qui existe déjà, en attendant le développement d'un outil belge. L'harmonisation et la diffusion des déclarations de performances environnementales des matériaux de construction sous la forme d'EPD permettra également de disposer d'informations transparentes et cohérentes qui alimenteront l'outil LCA. Cette information et son exploitation à travers l'outil LCA pourront servir de critères objectifs et transparents dans le cas des projets de labellisation des bâtiments.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Honorer les commandes

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Besoin des entreprises : Objectiver la communication environnementale sur les matériaux de construction. Offrir un moyen aux maîtres d'ouvrages, architectes et entreprises d'informer leurs clients sur les performances environnementales des matériaux utilisés.

Public-cible	Type d'instrument
Producteurs de matériaux, distributeurs de matériaux, Maître d'ouvrage, formateurs	Label

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise en charge de l'environnement

## Budget

Entre 10 et 40 k€ pour la phase 1 et 40 et 100 k€ pour la phase 2

Budget 2011 : 25.000 Euros

## Principales activités

### Phase 1 :

Clarifier et favoriser la compréhension des différents formats de déclaration sur la performance environnementale des matériaux de construction

Dans un premier temps, une réunion de travail avec les autorités publiques régionales et fédérales et le PMC sera organisée pour partager sur les projets en cours. Il faudra également y associer les petits producteurs de matériaux écologiques innovants via par exemple les clusters.

Les principales activités de la phase 1 sont :

- Etablir un inventaire des systèmes de déclaration de performance environnementale utilisés actuellement par les acteurs bruxellois
- Caractériser les différents systèmes sur base d'une liste de critères à définir
- Rédiger des fiches de synthèse permettant de bien comprendre les différents systèmes
- Diffusion de ces fiches de compréhension aux acteurs bruxellois

### Phase 2 :

Diffuser le format EPD au niveau de la Région de Bruxelles Capitale, en soutien des activités menées au niveau fédéral dans le cadre des travaux de normalisation des EPD menés par le CEN TC350.

Les principales activités de la phase 2 sont :

- Communication et promotion de l'utilisation des EPD ;
- Soutien donné aux entreprises bruxelloises pour la réalisation des EPD de leurs matériaux de construction ;
- Soutien apporté à l'application des EPD dans le secteur de la construction bruxelloise sur base d'information, de formation et d'application exemplaire et de soutien dans l'utilisation des EPD.

### Remarque :

L'harmonisation, ou plus précisément la mise en place d'une plate-forme EPD est une initiative qui se trouve à un niveau de préparation très concret au niveau Fédéral. Les actions opportunes au niveau de la RBC concernent des actions qui peuvent être complémentaires et soutenir les initiatives fédérales.

## Partenariat

### *Organismes impliqués*


Autorités publiques régionales et fédérales  
PMC  
Producteurs hors PMC  
IBGE  
SPF Environnement  
CSTC

**Engagements des acteurs :**

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
IBGE (via chargé de mission désigné par Appel d'Offres)	Pilotage	Pilotage
CSTC	Collaborant phase 2	Collaboration étroite pour les phases 1 et 2 : Expérience via les activités actuelles du CSTC dans le TC 350 du CEN et ses recherches prioritaires concernant les ACV devant contribuer à un instrument pour l'analyse objective et quantifiée de l'impact environnemental des matériaux de construction et des bâtiments
PMC	Collaborant	Partage de l'expérience de PMC avec une volonté forte d'ouverture
SLRB	Collaborant	Intérêt pour la mise à disposition d'informations objectives et cohérentes sur la performance environnementale des matériaux de construction dans le cadre notamment d'introduction de critères dans les cahiers des charges

**Engagement attendu de la part du Gouvernement**

Appui / Réglementation Budget Appui	Promotion/imposition d'obtention des EPD à travers les marchés publics Financement d'études Engagement de l'IBGE dans le suivi des comités CEN
---	--

		<b>FICHE-ACTION 11</b> <b>Disposer d'un outil d'utilisation des informations environnementales pour les maîtres d'ouvrage et architectes selon l'approche cycle de vie.</b>		
Pilotes :	<b>IBGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Excellence</li> <li>- <b>GT</b> : GT3/A - Labellisation écologique des matériaux</li> </ul>	Date de mise en œuvre	
Liens avec autre fiche:		Fiche-Action 10 : Analyser et supporter l'implémentation des systèmes de déclaration des performances environnementales des matériaux de construction		

## Description

Développer un **outil d'aide au choix** compréhensif, transparent, permettant l'**exploitation** des informations relatives à l'**impact environnemental et sanitaire** des matériaux et techniques de construction choisies, à destination des **maîtres d'ouvrage et architectes** et développé sur base de la **méthodologie d'analyse de cycle de vie**.

Cet outil doit permettre de rendre compte de l'ensemble des impacts tout au long du cycle de vie, et doit notamment intégrer les caractéristiques techniques du matériau lors de l'usage du matériau et sa fin de vie, deux aspects souvent négligés mais essentiels à un choix durable et fondé.

L'objectif est de **rassembler les différentes initiatives** présentes sur le territoire belge (IBGE, PMP, CSTC, ...) et d'en assurer l'**harmonisation**. Il convient également de veiller à coupler cet outil aux outils utilisés par les architectes, notamment le logiciel PEB (ou encore le logiciel PHPP), afin d'éviter de démultiplier les étapes. L'outil développé devra s'inscrire comme soutien complémentaire au référentiel certification/labellisation de bâtiments durables en cours de réalisation.

L'outil doit être de portée nationale au minimum.

L'action devra suivre et intégrer les travaux réalisés par les comités techniques « TC 350 » du CEN (prévus pour début 2011)

*Remarque : En attendant que l'outil soit développé, il est indispensable que les concepteurs et maîtres d'ouvrage puissent comprendre, interpréter et exploiter correctement les bases de données, outils et labels existants, et qu'ils en comprennent les spécificités : il est essentiel que soit développé une aide à l'utilisation de ce qui existe déjà, en attendant le développement d'un outil belge. Ceci constitue une action en soi (voir fiche-action « Harmoniser les systèmes de déclaration des performances environnementales des matériaux de construction »).*

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Maîtriser

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Besoin des entreprises :

Les attentes auxquels l'outil répond sont :

- Faciliter le travail des architectes, des entreprises et des MO pour répondre aux demandes
- Objectiver les calculs des impacts environnementaux des matériaux en intégrant leur phase d'utilisation et de FDV
- Valoriser les informations fournies par les producteurs de matériaux dans le cadre des EPD et les encourager à calculer et améliorer les performances environnementales de leurs matériaux (cf. fiche 10)
- Harmoniser les discussions et les échanges sur l'impact environnemental des matériaux de construction grâce à une méthode de quantification transparente

Public-cible	Type d'instrument
Maîtres d'ouvrage, architectes, entreprises de construction	Outil

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise en charge de l'environnement et de l'énergie

### Budget

Développement de l'outil : 250 k€ à 500 k€ . (230 k€ en 2011)

### Principales activités

#### Etape 1 :

Panorama des initiatives et des outils existants

Prise de contact avec responsables des initiatives en cours.

Analyse synthétique des initiatives en cours : objectifs, seuils, pondération, analyse AFOM.

Prise de contact avec responsables des outils existants.

Analyse synthétique des outils existants : objectifs, seuils, pondération, analyse AFOM, retours sur expérience.

#### Etape 2 :

Cahier des charges, objectifs et responsable

Définition des objectifs précis par les pouvoirs publics : impacts à considérer, importance relative de chaque indicateur, type d'interface propre à l'outil,

Rédaction du cahier des charges,

Procédure d'appel d'offre, désignation chargé(s) de mission

La hiérarchie des actions pour aboutir à l'outil sont :

- « Construction des scénarios et méthodologie uniforme »
- « Gestion et exploitation commune des bases des données. »

Et seulement ensuite

- « Développement de l'outil (outil de calcul type au niveau du bâtiment et publication des impacts environnementaux type au niveau des composants) en veillant à ce que ça ne fasse pas double-emploi avec ce qui est fait au niveau fédéral »

#### Etape 3 :

Outil opérationnel

Accompagnement approfondi du projet : veille à l'intégration des objectifs précisés préalablement (pouvoirs publics, comité d'experts éventuel)

Développement de l'outil

Evaluation opérationnelle par comité d' « experts » incluant les futurs utilisateurs

Intégration des remarques formulées, adaptation de l'outil et harmonisation de l'outil avec l'élaboration du référentiel de labellisation/certification de bâtiments durables.

#### Etape 4 :

Maîtrise et compréhension approfondie de l'outil par les acteurs clés

Diffusion de l'outil: information et formation des acteurs clés

- maîtres d'ouvrage
- Concepteurs
- entreprises de construction
- distributeurs de matériaux

## Partenariat

### Organismes impliqués

IBGE  
 PMP  
 PMC  
 Producteurs de matériaux (hors PMC)  
 CSTC  
 Architecture&Climat  
 CERAA  
 CDR  
 CCBC

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
IBGE (via chargé de mission désigné par Appel d'Offres)	Pilotage	Coordination et animation Organisation des réunions de partage des initiatives en cours et partage de ses connaissances sur les outils existants.
CSTC	Collaborant	Partage du projet en cours de montage pour la réalisation d'un tel outil  Expérience via les activités actuelles du CSTC dans le TC 350 du CEN et ses recherches prioritaires concernant les ACV devant contribuer à un instrument pour l'analyse objective et quantifiée de l'impact environnemental des matériaux de construction et des bâtiments
Association Professionnelle d'Architectes (UPA)	Collaborant	
Architects in Brussels (ArIB)	Collaborant	
VIBE vzw	Collaborant	
Clusters	Collaborant	Définir les attentes et diffuser l'outil
SPF Environnement	Collaborant	Participation aux travaux du CEN

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Appui / Réglementation	Promotion/imposition d'obtention d'un certain niveau de performance à travers les marchés publics
Budget	Financement des études et du développement de l'outil. Possibilité de partenariat avec le secteur privé
Appui	Diffusion de l'outil et promotion auprès des MO publics

		<p><b>FICHE-ACTION 12</b></p> <p><b>Renforcer l'exemplarité des pouvoirs publics en introduisant des exigences de performances environnementales vérifiables dans les marchés publics</b></p>		
Pilotes :	<b>IBGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Excellence</li> <li>- <b>GT</b> : GT4 - Contrôle Qualité</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Publication de l'ordonnance pour fin 2011

## Description

Exiger des performances environnementales vérifiables au moyen de systèmes de mesures et de contrôles.

Les systèmes de mesures/contrôles imposables sont :

- Thermographie
- Test d'étanchéité à l'air
- Monitoring des : consommations d'énergie et d'eau, de la qualité de l'air, de la gestion des déchets (chantier + phase d'utilisation)
- ...

Le contrôle est fait par l'IBGE sur base des mesures réalisées par l'entreprise. L'IBGE peut, sur base de coup de sonde, faire ses propres contrôles. Cf. procédures PEB.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Vendre

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Besoin des entreprises : vendre la qualité, reconnaissance d'un savoir faire

L'objectif de cette action est d'introduire des obligations de résultats et non de moyens au niveau de la performance environnementale des projets de construction/rénovation.

Les métiers liés aux contrôles et mesures des performances environnementales sont en train de se créer (ex : « étancheurs ») et constituent un potentiel de création d'emplois

Public-cible	Type d'instrument
Entreprises, MO, entreprises de contrôle	Norme, réglementation

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise en charge de l'Environnement et de l'Energie

Ministre-Président en charge des pouvoirs locaux

## Budget

Sans objet car réglementation.

Le coût des mesures est intégré par les entrepreneurs lors de leur remise d'offre.

Il y aura néanmoins un coût pour l'IBGE pour le contrôle (coût à définir par l'IBGE)

## Principales activités

Lister les exigences environnementales en concertation avec les parties prenantes en se basant sur les outils existants et ceux qui seront développés dans le cadre de l'Alliance (ex EPD, outil ACV, label entreprise/métiers/bâtiments)

Introduire ces exigences dans les cahiers des charges (cf. fiches actions dans l'atelier référentiel)

Définir les procédures de contrôle (test d'étanchéité, thermographie,...)

## Partenariat

### Organismes impliqués

SLRB  
IBGE  
PMP

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
IBGE	Pilote	
SLRB / fonds du logement	Collaborant	Partage de son expérience d'introduction des critères environnementaux dans les CDC
Administration des pouvoirs locaux	Collaborant	

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Réglementation	Imposition de critères de performances environnementales dans les marchés publics
----------------	---



		<b>FICHE-ACTION 13</b> <i>Etudier et créer deux dispositifs destinés à faciliter l'accès des entreprises à la formation Construction Durable : « fonds d'impulsion » et « aide à la formation en Construction Durable »</i>		
Pilotes :	<b>CCB-C</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Financement</li> <li>- <b>GT</b> : Aides à la formation</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Etude : Mars 2011 Dispositifs : Juin 2011

## Description

Les entreprises du secteur (en particulier les entrepreneurs en bâtiment) utilisent peu la formation pour leurs RH. Ceci résulte à la fois d'un manque de ressources (rentabilité faible du secteur) et d'une méconnaissance de l'intérêt de la formation et d'une inadaptation de l'offre de formation à leurs besoins.

L'action consiste à soutenir les entreprises du secteur de la construction dans leurs efforts visant à développer des activités en construction durable par des aides financières qui réduisent autant que possible le coût de la formation de leur personnel à sa non productivité (perte de marge) de celui-ci pendant son temps de formation.

Elle prévoit de créer deux dispositifs d'aide complémentaires :

- Un fonds d'impulsion pour les formations en construction durable, qui finance les formations à destination des ouvriers / employés / indépendants du secteur à concurrence de 30€ l'heure (coût réel approximatif d'un ouvrier sur chantier)
- Modification des conditions d'octroi des aides à la formation afin de rendre éligibles davantage les actions de formation destinées à la construction durable notamment en réduisant le montant admissible minimum des formations éligibles (actuellement 1000 €)
- Organisation d'un système d'étiquetage des formations « construction durable »

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

Besoin des entreprises : Former leurs travailleurs pour adapter l'offre à une construction plus durable.

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Objectif : Les entreprises du secteur de la construction qui se lancent / sont actives en construction durable recourent systématiquement à la formation pour fiabiliser et accélérer leur processus de conversion.

Résultat attendu : Les objectifs chiffrés d'augmentation du volume des heures de formation entreprises en construction durable devra être déterminé par le groupe de travail. Entretemps sur la base d'une hypothèse que 5% des formations construction sont dédiées à la construction durable, nous tablons sur une augmentation de la part volume de formation en CD augmente de 50% la première année, et de 25% les deux années suivantes.

Public-cible	Type d'instrument
Chefs d'entreprises, responsables RH du secteur Personnel des entreprises concernées	Outil

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois de l'emploi et de l'économie

## Budget

1. Fonds d'impulsion : Budget à prévoir pour l'intervention régionale (qui consiste à doubler l'intervention du secteur sur les formations en Construction Durable) : 120 (2011), 180 (2012), 240 (2013) K€/an
2. Aide à la formation : en 2011 : Budget supplémentaire à prévoir pour l'aide spéciale à la formation en CD: 50 (2011), 75 (2012) et 100 (2013) K€

## Principales activités

Lancement d'un groupe de travail entre les représentants du secteur, le Fonds sectoriel, les organismes coordonnant la formation professionnelle en RBC, l'AEE.

Etude détaillée des deux dispositifs et de leurs modalités : nombre et montant des interventions, modalités de financement (conditions d'éligibilité des organismes, activités finançables, opérateurs finançables), mode de pilotage, budget, origine et modalités de paiement des recettes

Etude du système d'étiquetage

Présentation et validation de la proposition aux partenaires et au Gouvernement

## Partenariat

### Organismes impliqués

AEE

CDR

Cefora

CCBC

FFC

Réseau formation Construction Durable

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
CCB-C	Pilotage	Animer le groupe de travail. Etudier et monter le dossier (y compris les textes d'une convention entre partenaires)
FFC	Collaborant	Gestion du Fonds d'impulsion: Fournir des informations pour l'estimation des besoins Examiner favorablement le financement de 50% des coûts du Fonds d'impulsion
CDR	Collaborant	Participer au groupe Conception et mise en place d'un système d'étiquetage des formations « construction durable » Faire une proposition de système d'étiquetage et le mettre en œuvre
Réseau des opérateurs de formation, CEFORA	Collaborant	Participer au groupe Fournir des informations pour l'estimation des besoins

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget / Appui	Financement de 50% du Fonds d'impulsion par la Région Adaptation des modalités des aides à la formation et financement de 100% de l'accroissement correspondant du budget Examiner favorablement les propositions du groupe de travail. Financement de la part régionale des interventions du Fonds d'impulsion. Modification du système d'aide à la formation
----------------	--

		<b>FICHE-ACTION 14</b> <b>Créer un «paquet d'informations contrôlées» sur toutes les aides régionales à la construction durable</b>		
<b>Pilotes :</b>	<b>MRBC - AAE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Financement</li> <li>- <b>GT</b> : Améliorer les aides aux entreprises</li> </ul>	<b>Date de mise en œuvre</b>	<b>Mars 2011</b>

## Description

Les aides régionales administrées par le Ministère (AEE) sont sous-utilisées par le secteur, parce qu'elles sont méconnues et partiellement inadaptées.

L'action consiste à créer un "paquet d'informations contrôlées" sur toutes les aides à la construction durable pour aider le secteur financier et les relais naturels d'information des entreprises à informer celles-ci sur l'existence, l'intérêt et l'accessibilité des aides régionales.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

Besoin des entreprises : Maîtriser

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Meilleure utilisation des aides par les entreprises, suite à une information plus accessible, plus exacte, plus complète sur celles-ci.

Public-cible	Type d'instrument
Chefs d'entreprises, cadres	Outil

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'emploi et de l'économie

## Budget

Limité (site Internet, documentation, formation des intermédiaires)

## Principales activités

Rédiger un projet (AEE-ABE)

Le soumettre aux acteurs représentatifs des entreprises

Créer les supports (site Internet, documentation générale, documentation technique)

Les faire valider par les acteurs

## Partenariat

### Organismes impliqués

Cabinet Cerexhe

Cabinet Huytebroeck

MRBC-AEE

IBGE

ABE

**Engagements des acteurs :**

<b>Acteur</b>	<b>Rôle</b>	<b>Engagement</b>
AEE	Pilotage Financier	Gérer le projet Apporter les informations techniques Financer les supports
ABE	Collaborant	Assister l'AEE dans la conduite du projet et notamment dans la rédaction des supports
Autres partenaires	Collaborant	Valider les supports Intervenir dans leur diffusion

**Engagement attendu de la part du Gouvernement**

Budget	Mobiliser l'AEE et accepter l'engagement des montants nécessaires
--------	---

		<b>FICHE-ACTION 15</b> <b>Renforcer et améliorer les aides régionales en faveur des entreprises déjà actives ou se lançant dans la construction durable</b>		
<b>Pilotes :</b>	<b>MRBC - AEE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Financement</li> <li>- <b>GT</b> : Aides régionales</li> </ul>	Date de mise en œuvre	2011

## Description

Les aides régionales ne semblent guère utilisées par les entreprises du secteur de la construction, pour diverses raisons (manque d'information sur celles-ci, incertitudes concernant l'effectivité et la date de la liquidation de l'aide, croyances de leur inutilité, crainte de la lourdeur de l'investissement à consentir, inéligibilité de certaines entreprises / certains projets, modalités de paiement, etc.). En tout état de cause, les subventions doivent intervenir au moment de la décision d'investir, faute de quoi elles ne génèrent plus qu'un effet d'aubaine.

L'Administration (AEE) a identifié plusieurs pistes d'améliorations possibles, qui doivent être examinées avec les représentants des entreprises pour en vérifier la pertinence, et approfondies, notamment lorsqu'il y a un impact budgétaire significatif, afin d'être soumises à la décision du Ministre compétent.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

Besoin des entreprises : Investir, financer ses activités ou financer des paiements échelonnés du client

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Les entreprises qui se lancent ou sont actives dans la CD sont aidées à réaliser les investissements matériels et immatériels nécessaires. Pour ce faire elles accèdent à des aides régionales claires, fiables, efficaces.

Public-cible	Type d'instrument
Entreprises du secteur de la construction qui se lancent ou sont actives en CD (catégorie à définir – cf. action labellisation – GT2 de l'Atelier Excellence)	Instrument

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'Economie

## Budget

Budget de l'action : à estimer

## Principales activités

Examiner les possibilités suivantes, leur intérêt pour les entreprises et les budgéter :

- Accorder le bénéfice de l'aide aux entreprises actives dans la construction durable (catégorie à définir...)
- Améliorer les conditions de liquidation des aides à l'investissement pour les entreprises actives dans la construction durable (catégorie à définir)
- Rendre le secteur "construction durable" prioritaire pour les aides aux entreprises en matière de protection de l'environnement (aide suppl de 10%)

En ce qui concerne le financement des travaux / études / équipements, faire bénéficier les entrepreneurs qui les réalisent et les financent, et dans ce cas

- Bonifier les investissements à caractère durable
- Compléter / Remplacer les primes pour investissements à caractère durable par un allègement ciblé de certaines taxes et/ou une extension de la garantie régionale
- Etendre le bénéfice des aides aux entreprises dans les économies et l'utilisation rationnelle de l'énergie au secteur tertiaire.

NB : ces dernières aides peuvent également être offertes aux investisseurs ne recourant pas au financement des travaux par les entreprises qui les réalisent.

En ce qui concerne la nécessité de pouvoir identifier de façon objective les entreprises actives en CD et les projets de construction / rénovation durables, le groupe devra suivre les travaux du GT2 « Labellisation » de l'Atelier Excellence pour s'assurer que l'obtention du label pourra être une conditions d'éligibilité. Un point important sera de s'assurer également que l'exigence de la labellisation n'exclura pas des aides spécifiques des entreprises qui en ont besoin pour obtenir cette labellisation.

## Partenariat

### Organismes impliqués

Cabinet Cerexhe  
MRBC-AEE  
IBGE  
CCBC  
BECI – UNIZO - UCM  
ABE

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
AEE	Pilotage	Animer le groupe de travail et l'alimenter en propositions et informations techniques  Soumettre les propositions aux cabinets compétents
IBGE	Collaborant	Participer au groupe de travail et d'examiner l'adéquation des aides avec les autres participants.  Soumettre les propositions d'amélioration aux Cabinets compétents.
BECI et CCBC	Collaborants	Participer au groupe de travail et s'informer auprès de leurs adhérents. Fournir des études de cas.
ABE	Lien avec le groupe de travail sur l'accès au crédit	Répercuter et discuter les besoins des entreprises et du secteur bancaire par rapport à la transparence et la fiabilité des aides

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget / Réglementation	Certaines améliorations ne demandent qu'une décision du Gouvernement. D'autres demandent des changements de la réglementation.  Le budget doit être estimé.
-------------------------	--

		<b>FICHE-ACTION 16</b> <b>Mettre en place un dispositif permanent d'information dans le domaine du crédit aux entreprises de Construction Durable</b>		
<b>Pilotes :</b>	<b>ABE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Financement</li> <li>- <b>GT</b> : Accès au crédit</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Mars 2011

## Description

Les entreprises régionales ont d'importantes difficultés à obtenir du crédit, ce qui les décourage à investir, à entreprendre. Pour les PME/TPE, ces difficultés sont souvent dues à une gestion centrée sur le quotidien, et à une capacité de management stratégique et financier limitée, qui constituent des obstacles dans leur relation avec les banques. L'action consiste à sensibiliser les intermédiaires financiers et les conseillers des entreprises aux différents moyens de financement (y compris les aides régionales), de les documenter et si nécessaire de les former pour qu'ils puissent orienter, conseiller et mieux intervenir en faveur des entreprises qui sont actives ou se lancent dans la CD.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

Besoin des entreprises : Investir et adopter de l'innovation

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Mobiliser les organismes intermédiaires (banques, experts-comptables, fédérations professionnelles, ...) pour faire connaître l'ensemble des moyens d'obtenir du crédit (investissement, fonds de roulement, financement du prix de vente) aux entreprises de construction durable et faciliter leur accès à ces dispositifs (notamment garantie régionale).

Public-cible	Type d'instrument
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intermédiaires financiers et conseillers des PME</li> <li>- Fédérations professionnelles</li> <li>- Chefs d'entreprises</li> </ul>	Outil

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'Economie

## Budget

A définir (dépend des choix en matière de supports de diffusion)

## Principales activités

Mettre en place avec les fédérations professionnelles un plan de sensibilisation des entreprises et de leurs relais naturels.

Mettre en place un dispositif de médiation en synergie avec le médiateur fédéral

Outiller les acteurs du secteur financier et les relais naturels auprès des entreprises (documentation, modules pour leurs sites internet)

Proposer et organiser des modules de formation clés en main aux acteurs du secteur financier et aux fédérations professionnelles.

## Partenariat

### Organismes impliqués

ABE, SRIB, Administration de l'Economie et de l'Emploi, BECI, Confédération, FEBELFIN, Fonds de Participation et le Médiateur, Chambre belge des experts-comptables

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
ABE	Pilotage	Mobiliser et animer un groupe de travail avec les acteurs concernés pour identifier les besoins concrets et définir un plan d'action détaillé
ABE, AEE, Fonds de Garantie, SRIB, FEBELFIN, Fonds de participation	Collaborants	Rédiger ensemble les supports nécessaires (y compris des syllabus de formation), les diffuser
BECI, CCBC, FEBELFIN, CBEC	Collaborants	Diffuser les supports, mobiliser leurs membres pour participer aux formations

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Appui	Appui du Ministre de l'Economie dans la mobilisation des acteurs publics et privés.
-------	---



		<b>FICHE-ACTION 17</b> <b>Faciliter l'accès au crédit des entreprises qui se lancent / sont actives dans la Construction Durable</b>		
<b>Pilotes :</b>	<b>FONDS DE GARANTIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Financement</li> <li>- <b>GT</b> : Accès au crédit</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Mars 2011

## Description

Les entreprises régionales du secteur de la construction ont d'importantes difficultés à obtenir du crédit, ce qui les décourage à investir, à entreprendre, et donc à se convertir à la CD. Pour les PME/TPE, ces difficultés sont souvent dues à une gestion centrée sur le quotidien, et à une capacité de management stratégique et financier limitée, qui constituent des obstacles dans leur relation avec les banques. Plus récemment est intervenue la crise financière, et les restrictions en matière de crédit, qui sont venues aggraver considérablement cette situation et l'étendre à tous les types d'entreprise. En outre, les banques – et les acteurs du secteur (entreprises de construction, investisseurs) – ont des connaissances insuffisantes dans les techniques de CD et leur efficacité, ce qui les empêche d'évaluer les risques techniques et commerciaux d'un investissement en construction durable.

L'action consiste à étudier différentes mesures destinées à réduire le risque des banques.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

Besoin des entreprises : Investir, se développer

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Les entreprises qui veulent / doivent emprunter pour se convertir et développer leurs activités dans la construction durable trouvent les financements nécessaires :

- Pour investir (matériel, équipements, bâtiments témoins, etc.)
- Pour financer leurs activités
- Pour financer des paiements différés de leurs clients.

Public-cible	Type d'instrument
Entreprises	Instrument

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'Economie

## Budget

L'action est limitée à un secteur et ne nécessitera pas nécessairement de recours nouveau au budget régional :

- selon les interventions demandées, et les risques qu'elles comportent, l'actuel budget du Fonds de garantie pourrait suffire. Les dernières estimations font cependant état d'un budget nécessaire de 100.000 €.
- le recours par les investisseurs et/ou les banques à des conseillers technico-économiques qui pourraient les éclairer de manière fiable sur les risques peut être pris en charge par ceux-ci.

Cependant, il est également possible que l'extension des missions du Fonds de Garantie ait un impact budgétaire, de même qu'un éventuel système de « prêts verts » qui serait mis en œuvre par la SRIB en mission déléguée.

## Principales activités

Réunir un groupe de travail reprenant les représentants du secteur, des banques, du Fonds de Garantie et de la SRIB pour définir le(s) produit(s) financier(s) répondant au besoin des entreprises et des banques et pouvant satisfaire les besoins du secteur :

- garantie régionale sur les crédits aux entreprises se lançant / actives dans la CD,
- prêts « verts » capables de financer à taux réduit les investissements améliorant la durabilité des bâtiments existants ou à construire
- si possibles coordonnés / compatibles avec l'initiative fédérale de « prêts verts »

Etudier, dans le cadre du groupe de travail, la manière d'aider les banques à mesurer les risques techniques et économiques de l'activité de CD et du retour sur investissement des projets de CD, et notamment :

- Mobilisation d'experts technico-économiques en nombre et qualité suffisants
- Information et formation des experts-comptables et fiduciaires travaillant pour des PME/TPE du bâtiment (dans le cadre du groupe étudiant le dispositif permanent d'information dans le domaine du crédit aux entreprises de CD - voir fiche spécifique à cet égard) de façon à ce qu'ils constituent des dossiers clairs et proposent à leurs clients de les introduire auprès des banques en temps utile
- Simplification et fiabilisation des mécanismes d'aide à l'investissement afin de permettre une plus grande et meilleure prise en compte des aides à l'investissement dans les demandes de crédit (à étudier dans le cadre du groupe de travail sur l'amélioration des aides – voir fiche spécifique).

Constituer des dossiers pour chacune des innovations étudiées de façon à permettre au Gouvernement

- D'analyser la pertinence de chaque proposition
- D'estimer l'impact budgétaire de celles-ci
- De prendre lui-même les dispositions réglementaires nécessaires et/ou de les proposer au vote du Parlement.

## Partenariat

### Organismes impliqués

En permanence : CCBC, BECI, FEBELFIN, Fonds de Garantie, SRIB

Sur des sujets particuliers :

- Experts technico-économiques : IBGE, SRIB, CSTC
- Information et formation des experts-comptables et fiduciaires : Fédérations professionnelles d'experts-comptables et de fiduciaires, Instituts
- Aides à l'investissement : AEE.

### Engagements des acteurs :

<b>Acteur</b>	<b>Rôle</b>	<b>Engagement</b>
Fonds de Garantie	Pilotage	Constituer et mener le groupe de travail Constituer le dossier et le proposer au Gouvernement Mettre en œuvre les décisions
CCBC, BECI, ABE	Collaborants	Participer au groupe de travail Consulter leurs membres
FEBELFIN	Collaborant	Participer au groupe de travail. Fournir un feed-back sur ce que souhaitent les banques sur la région de Bruxelles-Capitale. Proposer à ses membres de promouvoir les mécanismes convenus.

SRIB	Collaborant	Apporter son soutien technique au Fonds Constituer les dossiers de proposition de missions déléguées et les proposer au Gouvernement
Gouvernement (Ministre Cerexhe)	Financier	Examiner favorablement les propositions du groupe de travail Déléguer des missions au Fonds et la SRIB, avec les engagements financiers nécessaires.

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Réglementation Budget	En cas d'accord sur la proposition <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre les règlements nécessaires ou faire voter les ordonnances</li> <li>- dégager les budgets nécessaires</li> </ul>
--------------------------	---

		<p><b>FICHE-ACTION 18</b></p> <p><b>Créer un réseau des opérateurs de formation actifs dans le domaine de la construction durable</b></p>		
<p><b>Pilotes :</b></p>	<p><b>BRUXELLES-FORMATION CDR</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Formation</li> <li>- <b>GT</b> : Création d'un réseau formation</li> </ul>	<p><b>Date de mise en œuvre</b></p>	<p>A partir de Mars 2011 au minimum 4 fois/an Juin 2011</p>

### Description

Le réseau constituera la plate-forme centrale d'échange d'information, de partage d'expériences, de mise en commun de ressources, de développement concerté de l'offre de formation pour la construction durable. Ce réseau doit permettre de répondre à un besoin de meilleure connaissance de l'impact de l'évolution du marché vers des constructions durables sur les besoins de formation ainsi que sur un échange d'expériences entre les opérateurs et une meilleure coordination dans le développement d'offres de formation. Les réunions de ce réseau seront animées par le CDR (conformément à ses statuts) et par Bruxelles-formation.

En fonction des besoins identifiés et au fur et à mesure de leur identification, le réseau envisagera les solutions à mettre en œuvre en terme de formation au niveau :

- des publics cibles : travailleurs (de cadre ou d'exécution), demandeurs d'emploi,
- des référentiels et programmes de formation à développer/améliorer/modifier,
- de la formation des formateurs,
- des moyens à mobiliser/trouver (budget, infrastructures, formateurs...),
- des synergies, filières, passerelles..., inter-opérateurs à mettre en œuvre,
- de l'aspect structurel ou innovant/pilote de l'offre de formation (évolution produit structurel ou expérience de niche) .....

L'identification des besoins avérés des entreprises et/ou du marché de l'emploi reste la condition sine qua non au développement/création/amélioration d'une offre de formation. Une coordination de la fonction de « veille » est donc essentielle. Le CDR (Centre de référence) assurera cette fonction (centralisation des informations / indicateurs et relais vers les opérateurs du réseau pour éventuelle opérationnalisation).

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Former ses travailleurs, recruter

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Mettre en réseau les acteurs de formation publics et privés du secteur de la construction (traditionnelle et/ou durable) et autres secteurs concernés à Bruxelles ;

Donner une visibilité, mettre en valeur, disséminer les offres de formation dans le secteur de la construction durable,

Développer une offre de formation adaptée en réponse aux besoins des entreprises,

Stimuler des projets communs créateurs de synergies entre opérateurs.

Public-cible	Type d'instrument
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organismes de formation actifs dans le domaine de la construction</li> <li>- Organismes, ensembliers de formations en construction</li> <li>- Organisme ayant une charge de formation à assurer à leur personnel dans le cadre de leur mission</li> <li>- Acteurs du secteur de la formation</li> <li>- Acteurs du secteur de la construction</li> <li>- Référents techniques et pédagogiques</li> <li>- Publics indirects :</li> <li>- L'ensemble des professionnels du secteur du bâtiment :</li> <li>- Travailleurs (de cadre ou d'exécution), demandeurs d'emploi</li> </ul>	<p>Groupe de travail</p>

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre Cocof en charge de la formation  
Ministre VGC en charge de la formation  
Ministre bruxellois de l'emploi et de l'économie  
Ministre bruxelloise de l'environnement et de l'énergie

## Budget

Pas de budget supplémentaire

## Principales activités

Le réseau se réunirait « physiquement » au minimum 4 fois par an. Le « réseautage » virtuel sera quant à lui permanent. Des GT ponctuels devront aussi être mis en place en fonction des actions à mener.

Dans le cadre de l'Alliance, le groupe de travail propose que le réseau travaille en priorité sur l'adaptation/développement de l'offre de formation en rapport avec la problématique de l'isolation – étanchéité à l'air et la ventilation (3 thématiques inséparables même si la ventilation n'est pas abordée sous ses aspects techniques de mise en oeuvre). Voir les fiches Modules de formation pour demandeurs d'emploi, travailleurs et formateurs.

Outre la mise en œuvre et le développement coordonné de l'offre de formation vis-à-vis des publics cibles, le réseau veillera tout particulièrement :

- à la visibilité de ces actions (tant vers les DE que vers les entreprises).
- à proposer des pistes de labellisation des actions de formation « *construction durable* » ou de certification des personnes ayant suivi avec fruit ces formations.

Autres pistes de développement confiées au réseau Formation :

Outre la mise en œuvre de formations/modules de formation liés à l'intégration de la problématique isolation-étanchéité, afin d'aborder chaque « problématique » de manière globale ainsi que répondre adéquatement aux changements de législation, le réseau Formation investiguera entre autres :

- l'éventuelle mise en œuvre de formation pouvant répondre à l'apparition de fonctions intermédiaires spécifiques (ex : ouvrier spécialisé en pose d'isolant ?,....) ;
- d'autres secteurs de la construction durable tels que la filière bois et plus particulièrement les aspects amélioration des performances énergétique des menuiseries extérieures existantes, les toitures vertes, la co-génération, la géothermie et la technologie des pompes à chaleur, la déconstruction et la gestion/recyclage des déchets, ... ;
- les impacts « formation » découlant de la directive PEB sur les métiers du « chaud » et du « froid » à l'horizon 2011 ;
- les impacts « formation » découlant de la directive « énergie renouvelable » à l'horizon 2012.
- certaines pistes concernent le secteur des électriciens (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques,...)

## Partenariat

### Organismes impliqués

De manière générale, la composition du GT doit être la plus possible représentative de l'ensemble des professionnels du secteur du bâtiment en RBC, toutes professions et tous statuts confondus.

- des opérateurs de formation des adultes actifs dans le domaine de la construction à Bruxelles :
  - Bruxelles Formation, l'EFPME, les organismes d'insertion socio-professionnelle, les écoles de Promotion sociale, CCBV-B
  - VDAB-RB, Tracé Brussel (Groep Intro, Jes), Syntra .....
- d'opérateurs « ressources » : le CDR construction, le CTA énergies renouvelables, la Confédération Construction Bruxelles-Capitale, le FFC, Bruxelles Environnement, le CSTC, l'observatoire de l'emploi d'Actiris, cluster Ecobuild, PMP, Centre Urbain, Formelec .....

## Engagements des acteurs :

<b>Acteur</b>	<b>Rôle</b>	<b>Engagement</b>
Bruxelles-Formation	Pilotage	Assurer le co-pilotage du réseau Contribuer dans le cadre de ses compétences à la mise en œuvre effective des projets de formation déterminés au sein du réseau.  Encourager et développer la mutualisation des infrastructures et des équipements entre les différents opérateurs de formation.
CDR	Pilotage	Assurer le pilotage du réseau (organisation et suivi des travaux du réseau, préparation et secrétariat des réunions, etc.).  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veille technique qui permet d'accueillir l'innovant et de l'intégrer dans la formation et l'enseignement le plus tôt possible.</li> <li>→ Coordonner un comité technique de référence qui sera l'interlocuteur privilégié de différents organismes : SFMQ, Cluster Ecobuild, groupes de travail labels, etc. Cette proposition est faite également dans les ateliers « références techniques » et « excellence et qualité »</li> <li>- Veille transversale en termes de cadrage de la problématique sur les dimensions secteur économique, emploi, enseignement et formation</li> <li>→ S'appuyer sur la collaboration mise en place avec l'observatoire de l'emploi en vue d'établir un tableau de bord de ces trois dimensions en RBC, de développer et de pérenniser des outils de suivi et d'aide à la décision pour établir la stratégie de formation</li> </ul> <p>Le Cluster Ecobuild peut être aussi un acteur privilégié pour rassembler et faire remonter les besoins de formation qu'il aura détectés auprès de ses membres et tout spécialement auprès des membres « pionniers » en éco-construction.</p>
Opérateurs de formation des adultes actifs dans le domaine de la construction à Bruxelles : Bruxelles Formation, l'EFPME, les organismes d'insertion socio-professionnelle, les écoles de Promotion sociale, CCBV-B, VDAB, Syntra, ...	Collaborant	Participation aux réunions du réseau et contribution aux travaux du réseau
Opérateurs « ressources » :  le CDR construction, le CTA énergies renouvelables, la Confédération Construction Bruxelles-Capitale, le FFC, Bruxelles Environnement,	Collaborant	Participation aux réunions du réseau et contribution aux travaux du réseau

l'observatoire de l'emploi d'Actiris, cluster Ecobuild, Plateforme Maison Passive, Centre Urbain, Formelec ...		
CSTC	Collaborant	Participation aux réunions du réseau et contribution aux travaux du réseau si expertise technique requise.

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Néant	
-------	--

		<b>FICHE-ACTION 19</b> <b>Elaborer un module de formation isolation-étanchéité à l'air et ventilation pour demandeurs d'emploi</b>		
<b>Pilotes :</b>	<b>BRUXELLES-FORMATION CDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Formation</li> <li>- <b>GT</b> : Formation des demandeurs d'emploi</li> </ul>	<b>Date de mise en œuvre</b>	2011

### Description

Il est proposé de travailler en priorité sur l'adaptation/développement de l'offre de formation en rapport avec la problématique de l'isolation – étanchéité à l'air et la ventilation (3 thématiques inséparables même si la ventilation n'est pas abordée sous ses aspects techniques de mise en œuvre). Cette dernière est particulièrement intéressante car elle traverse la plupart des métiers de la construction, concerne tant les travailleurs (de cadre et d'exécution) que les demandeurs d'emploi, correspond à des besoins actuels et avec une très forte potentialité de développement à court terme.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi, il est proposé de mettre en place :

- Un **tronc commun** : Un premier produit de formation concernant un module ressource « isolation et étanchéité » transversal et commun à tous les stagiaires du secteur construction est à développer. Ce module comporterait deux parties : une partie sensibilisation générale à la problématique des économies d'énergie (entre 0,5 et 2 jours) et serait suivi par une partie « notions théoriques et pratiques isolation – étanchéité à l'air » de 3 journées. Il serait destiné à l'ensemble des demandeurs d'emploi qui suivent une formation longue dans les différentes institutions et organismes de formation. Des groupes seraient constitués de stagiaires suivant des formations différentes.
- Des **modules spécifiques métiers** : La deuxième ligne de produits de formation à développer concernera l'intégration de la problématique de l'isolation – étanchéité dans chacune des formations aux métiers de la construction (couvreurs, maçons, plafonneurs, carreleurs, chauffagistes, électriciens).

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Recruter

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Adapter/développer l'offre de formation en rapport avec la problématique de l'isolation – étanchéité à l'air et la ventilation

Public-cible	Type d'instrument
Demandeurs d'emploi	Formation

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre Cocof en charge de la formation

Ministre VGC en charge de la formation

Ministre bruxellois en charge de l'Emploi et de l'Economie

Ministre bruxelloise en charge de l'environnement et de l'énergie

Ministre flamand en charge de l'Emploi



## Moyens et Budget

L'option budgétaire proposée ici vise à couvrir un réel développement d'une offre de formation en construction durable, permanente et structurelle. Au contraire de l'option minimaliste qui propose d'assurer un développement d'une offre de formation ponctuelle, organisée en fonction des maigres marges de manœuvre des opérateurs de formation, tant en RH qu'en infrastructure, et uniquement budgété à ce stade pour le thème « isolation – étanchéité », *il est proposé ici d'investir dans des infrastructures et des formateurs, dédiés au développement et à la réalisation de formations « construction durable », au delà de la problématique de l'isolation-étanchéité à l'air*

### Moyens :

- location entrepôt de +/- 1000m<sup>2</sup> (ateliers et salles de cours) pour des formations en isolation et étanchéité à l'air (structures bois grande nature), pour des modules relatifs aux énergies renouvelables et autres formations en relation avec l'utilisation rationnelle de l'énergie et construction/rénovation durable (éventuellement, installation d'un atelier de formation menuiserie)
- Terrain de +/-20 ares permettant d'héberger des structures légères servant de base à la construction de « maisons » basse énergie/passives à l'échelle 1/2 (permettant une mise en situation réelle des stagiaires de différentes sections de formation entre mars et novembre et libérant ainsi les ateliers pour permettre l'organisation de formations complémentaires en liaison avec le « durable »)
- Aménagement progressif par les stagiaires, sous forme d'ateliers pédagogiques, d'une partie du bâtiment actuel de Bruxelles Formation Construction en bâtiment passif/basse énergie.
- Team de 4 formateurs permanent, sur payroll Bruxelles Formation, dédiés aux formations construction/rénovation durable (1 profil gros œuvre, 1 profil parachèvement, 2 profils techniciens « polyvalents » spécialistes du domaine (architecte/ingénieur de formation), chargés de la formation des demandeurs d'emploi, des travailleurs et des formateurs

### Budget :

- Location 1000m<sup>2</sup> \*70€/m<sup>2</sup> = 70 000 €/an
- Location terrain : 25 ares = 30 000 €/an
- Formateurs + secrétariat = 280 000 €/an
- Frais de fonctionnement = 250 000 €/an  
(charges, matières premières, énergie, formations de formateurs de formateurs, frais stagiaires...)

**Soit un budget annuel de : 630 000 €/an**

Frais d'installation : +/- 200 000 € (machines, équipement didactique, mobilier, cloisons, ...)

**Budget 2011 : 830.000 Euros**

## Principales activités

Tant pour le tronc commun que pour les modules spécifiques à chaque métier, avant leur mise en production, il convient de prévoir :

- Réunion avec les personnes concernées pour décider du contenu de la formation, sensibilisation et adaptation du support de cours.
- Réunion avec les personnes concernées pour décider du contenu du module 1 adapté et adaptation du support de cours.
- Achat de matériel en vue du blower door test et formation des futurs formateurs à l'utilisation de ce matériel.
- Formation des futurs formateurs au module 1
- Réunions avec les personnes concernées en vue de définir les compléments de formation à ajouter aux formations de base à chaque métier en vue d'y inclure les aspects éco-construction / isolation. Adaptation à terme des référentiels de formation.
- Capitalisation des expériences de formation pour nourrir le processus de mise à jour des référentiels métiers et de formation.

## Partenariat

### Organismes impliqués

- des opérateurs de formation des adultes actifs dans le domaine de la construction à Bruxelles : Bruxelles Formation, l'EFPME, les organismes d'insertion socio-professionnelle, les écoles de Promotion sociale, CCBV-B, VDAB-RB, Tracé Brussel (Groep Intro, Jes), Syntra...
- des opérateurs « ressources » : le CDR construction, le CTA énergies renouvelables, la Confédération Construction Bruxelles-Capitale, le FFC, Bruxelles Environnement, le CSTC, l'observatoire de l'emploi d'Actiris, cluster Ecobuild, PMP, Centre Urbain, Formelec...

### Engagements des acteurs :

<b>Acteur</b>	<b>Rôle</b>	<b>Engagement</b>
Bruxelles Formation	Pilotage	A travers l'animation du réseau des opérateurs de formation, Bruxelles-formation travaillera plus particulièrement au pilotage d'un groupe de travail chargé de mettre en œuvre les modules de formation isolation-étanchéité à l'air et ventilation pour demandeurs d'emploi décrits ci-dessus.
CDR	Co-Pilotage	
Opérateurs de formation des adultes actifs dans le domaine de la construction à Bruxelles : les organismes d'insertion socio-professionnelle, les écoles de Promotion sociale, CCBV-B, VDAB, Syntra,...	Collaborant	Contribuer à la mise en place du tronc commun et intégrer les modules spécifiques aux offres de formation aux métiers de la construction
Opérateurs de formation : Bruxelles Formation	Collaborant	Participation à la conception et à l'opérationnalisation du module « tronc commun » et modules spécialisés décrits ci-dessus.
Opérateurs de formation : EFPME	Collaborant	Participation à la conception et à l'opérationnalisation d'un module de base.  Intégrer dans les programmes si accord du SFPME.
Opérateurs « ressources » : le CTA énergies renouvelables, la Confédération Construction Bruxelles-Capitale, le FFC, le CSTC, cluster Ecobuild, PMP, Centre Urbain, Formelec	Collaborant	Fournir des données sur les besoins de formation, apporter un soutien technique aux référentiels et programmes (à développer, améliorer, modifier), mettre à disposition des outils ou des infrastructures.
Opérateur « ressource » : CDR construction	Collaborant	Participation à l'opérationnalisation des modules
Opérateurs ressources : Bruxelles-Environnement - IBGE	Collaborant	Transmettre les niveaux d'ambition de la formation sur le plan technique, correspondant aux objectifs politiques.  Transmettre des contenus et outils techniques constituant des références.

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget	Financement des infrastructures et des outils pédagogiques
--------	--

		<p><b>FICHE-ACTION 20</b></p> <p><b>Elaborer une stratégie visant à augmenter le nombre de formateurs en construction durable (avec une priorité : isolation-étanchéité) et à établir la formation continue des formateurs en place</b></p>		
<b>Pilotes :</b>	CDR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ATELIER : Formation</li> <li>- GT : Formation des formateurs</li> </ul>	Date de mise en œuvre	A définir

### Description

La formation des publics cibles, tant les travailleurs que les demandeurs d'emploi, n'est possible que si le dispositif peut compter sur des formateurs « techniquement » au point et « adhérent » aux enjeux et principes de la construction durable.

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Former ses travailleurs, recruter

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Assurer une formation continue des formateurs pour garantir l'intégration des performances environnementales dans la formation en construction en RBC et garantir l'intégration de l'innovation dans les contenus de formation.

Assurer la disponibilité d'un nombre suffisant de formateurs expérimentés tant techniquement que pédagogiquement pour assurer le volume de formation nécessaire à l'avenir pour tous les types de publics.

Public-cible	Type d'instrument
Formateurs	Formation

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'emploi et de l'économie  
 Ministre bruxelloise en charge de l'environnement et de l'énergie  
 Ministre Cocof en charge de la formation

### Budget

0,5 ETP

### Principales activités

Organisation d'une réunion de concertation entre les différents organismes de formations, le secteur et des experts tant techniques que pédagogiques pour se mettre d'accord sur une stratégie à mettre en place pour atteindre les objectifs précités.

Validation des objectifs détaillés en terme de formation continue.

Validation des objectifs en terme de nombre de formateurs.

Plans d'action pour atteindre les résultats.

## Partenariat

### Organismes impliqués

- Des opérateurs de formation des adultes actifs dans le domaine de la construction à Bruxelles : Bruxelles Formation, l'EFPME, les organismes d'insertion socio-professionnelle, les écoles de Promotion sociale, CCBV-B, VDAB-RB, Tracé Brussel (Groep Intro, Jes)
- Des opérateurs « ressources » : le CDR construction, le CTA énergies renouvelables, la Confédération Construction Bruxelles-Capitale, le FFC, Bruxelles Environnement, le CSTC, cluster Ecobuild, PMP, Centre Urbain

### Engagements des acteurs :

<b>Acteur</b>	<b>Rôle</b>	<b>Engagement</b>
CDR	Pilotage	Le CDR établit une stratégie pour augmenter le nombre de formateurs
Bruxelles-Environnement - IBGE	Collaborant	Transmettre les niveaux d'ambition des formations sur le plan technique, correspondant aux objectifs politiques  Transmettre des contenus et outils techniques constituant des références
CSTC	Collaborant	
Opérateurs de formation des adultes actifs dans le domaine de la construction à Bruxelles :  Bruxelles Formation, l'EFPME, les organismes d'insertion socio-professionnelle, les écoles de Promotion sociale, CCBV-B	Collaborant	Faciliter la formation des formateurs
Opérateurs « ressources » : le CDR construction, le CTA énergies renouvelables, la Confédération Construction Bruxelles-Capitale, le FFC, Bruxelles Environnement, le CSTC, cluster Ecobuild, PMP, Centre Urbain	Collaborant	Fournir des données sur les besoins de formation, apporter un soutien technique aux référentiels et programmes (à développer, améliorer, modifier), mettre à disposition des outils ou des infrastructures

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget	
--------	--

		<p><b>FICHE-ACTION 21</b></p> <p><b>Etoffer l'offre de formation à destination des indépendants, TPE et collaborateurs.</b></p>		
<b>Pilotes :</b>	<b>EFPME SYNTRA BRUSSEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Formation</li> <li>- <b>GT</b> : Formation des travailleurs</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Décembre

## Description

Position des TPE devant la formation en matière de construction durable:

Les indépendants et TPE du secteur de la construction ou en lien avec celui-ci (électriciens...) sont, aujourd'hui, confrontés à des évolutions importantes et concomitantes dont ils n'ont pas la maîtrise.

Ces évolutions peuvent se traduire comme suit :

1. Apparition d'une nouvelle culture liée à la problématique environnementale et traduite par l'apparition et l'utilisation quotidienne de techniques, vocabulaire ou normes influençant l'exercice de leur métier ;
2. Exercice du métier non-limité aux seules 19 communes et donc nécessité d'intégrer les compétences nécessaires à cet exercice dans chacune des régions au regard, entre autres, des différentes législations en matière environnementale ;
3. Nécessité de réseautage car c'est la combinaison et l'intervention conjointe de professionnels ayant des compétences et des métiers différents qui, dans la réalité, participent à la conception, la réalisation, l'entretien, la transmission ou la sauvegarde de bâtiments.

L'entrepreneur qui, aujourd'hui, néglige un ou plusieurs de ces phénomènes menace gravement la pérennité de son entreprise de par, entre autres, la difficulté de répondre aux cahiers des charges établis.

D'autre part, la culture de formation est peu présente dans les TPE bruxelloises du secteur. En effet, l'immédiateté de la tâche à accomplir l'emporte souvent sur un investissement à moyen terme. Ce peu d'implication outre les contingences économiques immédiates peut s'expliquer par un manque d'adaptation langagier, scientifique et pédagogique du monde de la formation aux réalités des TPE et par le sentiment ressenti par les professionnels de terrain d'une volonté de changer les choses à partir « d'en haut » sans prendre suffisamment en considération les compétences et réalités d' « en bas ».

Enfin, les TPE se voient peu représentées et entendues principalement par le fait qu'elles n'ont ni le temps ni les moyens d'assurer le suivi de leur propre représentation au sein des instances qui les représentent.

### Position de l'Espace Formation PME et de SYNTRA

L'Espace Formation PME et SYNTRA sont les lieux naturels de la formation de base des indépendants, des patrons de PME et des collaborateurs de celles-ci en RBC. En effet, ces deux opérateurs de formation permanente des classes moyennes sont, d'une part gérés, par les fédérations professionnelles et assurent, d'autre part, la formation initiale des futurs travailleurs indépendants des secteurs de la construction et des professionnels en lien avec le secteur de la construction.

Les métiers interpellés par ce processus d'évolution vers une construction durable sont enseignés par SYNTRA et par l'Espace Formation PME.

Il s'agit :

De métiers s'inscrivant directement dans le processus comme :

- Maçon bétonneur
- Carreleur
- Installateur sanitaire
- Installateur chauffage
- Peintre
- Installateur électricien

De métiers s'inscrivant indirectement dans le processus :

- Entrepreneur de jardins
- Décorateur d'intérieur

De métiers périphériques :

- Agents immobiliers
- Experts immobiliers
- Courtiers en assurance

L'EFPME et SYNTRA ont pour nature même de construire les compétences par une méthodologie basée sur l'alternance, ce qui signifie qu'ils s'appuient sur les questions posées par la pratique quotidienne pour y répondre, qu'ils théorisent la réponse pour pouvoir généraliser et enfin ouvrir d'autres horizons que ceux de l'immédiateté. Ceci implique que les participants aux formations organisées conjointement par SYNTRA et EFPME doivent trouver une réponse concrète à une question concrète qui leur appartient mais doivent aussi sortir de formation avec de nouvelles perspectives.

La connaissance du public et l'expérience de collaboration de l'EFPME et de SYNTRA, la qualité technique et pédagogique des formateurs (qui sont présents et ont déjà travaillé les mêmes thématiques), la méthodologie particulière et la capacité réactive des équipes sont autant d'atouts qui constituent autant de gages d'implication réelle des TPE dans le dispositif.

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Maîtriser, Former ses ouvriers

### Objectifs / résultats attendus de l'action

L'Espace formation PME propose donc le dispositif suivant :

- phase d'information/sensibilisation
- phase de formation
- phase de communication et mise en réseau

Phase d'information et de sensibilisation (4 heures)

#### **Public-cible :**

entrepreneurs du bâtiment, métiers verts et techniques spéciales, décorateurs, agents immobiliers, experts immobiliers, courtiers en assurance ....

#### **Objectifs :**

- Présenter à chaque participant le dispositif et les liens entre la problématique soulevée et son propre métier
- Collecter les questions et interrogations des participants
- Donner quelques pistes de sources d'information immédiatement disponibles et opérationnelles

Phase de Formation

1. Formation à l'acquisition de compétences

#### **Public-cible :**

entrepreneurs, collaborateurs, ou futurs entrepreneurs bâtiment, métiers verts et techniques spéciales.

#### **Objectif :**

Construire des micro-modules de 8 heures reposant chacun sur une thématique très précise liée à un geste professionnel et amenant une réponse opérationnelle pratique précise de façon à ce que chaque personne :

- Puisse le mettre en œuvre
- L'inscrive dans un contexte plus large
- Puisse le diffuser auprès de ses collègues

Exemple de modules :

Par métier ou groupe de métiers :

- Comment garantir l'étanchéité ?
- Comment garantir une bonne ventilation ?
- Où se situent les problèmes principaux causés par la mise en œuvre dans son métier ?
- Comment choisir/mettre en œuvre les matériaux (énergie, écologie, santé) ?
- Comment isoler les murs/une toiture/une paroi de l'intérieur ? de l'extérieur ?
- Comment récupérer l'eau de pluie (quelles techniques) ?
- Que faire des déchets de construction ?
- Comment éviter/gérer les ponts thermiques et les nœuds de construction ?
- Comment réaliser une toiture/une façade verte ?

## 2. Formation à l'acquisition de connaissances

### Public-cible :

décorateurs, agents immobiliers, experts immobiliers, courtiers en assurance.

### Objectif :

De par la position qu'ils occupent, ces professionnels sont en relation étroite avec, d'une part, les usagers et, d'autre part, les professionnels du secteur. Il importe donc, au terme de micro-modules de 8 heures :

- qu'ils obtiennent une information générale mais complète relative aux différentes technologies mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'accès permanents à ces informations ;
- qu'ils en identifient les bénéfices et les contraintes ;
- qu'ils aient l'aptitude à reconnaître un professionnel de la mise en œuvre des ces technologies ;
- qu'ils inscrivent cette fonction de conseil parmi les fonctions constituant le cœur de leur métier.

Exemple de modules :

Par métier ou groupe de métier :

- Quelle différence entre passif, durable, écologique .... ?
- Quelles sources d'énergies renouvelables : différences et combinaisons possibles ?
- Certificat énergétique : qu'est-ce ? qu'en faire ?
- Quels indices de caractéristiques des matériaux ?
- Matériaux écologiques : démonstration et mise en œuvre.

Problématique de l'eau ?

## 3. Formation à la communication

### Public-cible :

entrepreneurs bâtiment, métiers verts et techniques spéciales, décorateurs, agents immobiliers, experts immobiliers, courtiers en assurance ....

### Objectif :

Au terme d'un module de 8 heures de formation, être capable de dire ce qu'on sait faire et pourquoi on le fait aux différents interlocuteurs auxquels on est confronté : clients, professionnels, concepteurs... Utiliser les canaux et langages appropriés.

Public-cible	Type d'instrument
Entrepreneurs bâtiment, métiers verts et techniques spéciales, décorateurs, agents immobiliers, experts immobiliers, courtiers en assurance .... et leurs collaborateurs (+/- 400 auditeurs en formation de base et +/- 200 entrepreneurs et indépendants /année en formation continue)	Formation

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre Cocof en charge de la formation des classes moyennes

Ministre VGC en charge de la formation des classes moyennes

## Budget

### Phase d'information

	Participants	Groupes	heures/module	heures/ participant	Coût formateur/ module	coût total formateur	Coûts directs + indirects	Total
Formation de base	400	20	4	1600	€ 500,00	€ 10.000,00	€ 7.500,00	€ 17.500,00
Formation continue	200	10	4	800	€ 500,00	€ 5.000,00	€ 3.750,00	€ 8.750,00

### Phase de formation compétences connaissances

	Participants	Groupes	heures/ module	heures/ participant	Coût formateur/ module	coût total formateur	Coûts directs + indirects	Total
Formation de base	400	20	8	3200	€ 1.000,00	€ 20.000,00	€ 15.000,00	€ 35.000,00
Formation continue	200	16	8	1600	€ 1.000,00	€ 16.000,00	€ 12.000,00	€ 28.000,00

### Phase de formation communication

	Participants	Groupes	heures/ module	heures/ participant	Coût formateur/ module	coût total formateur	Coûts directs + indirects	Total
Formation de base	200	10	8	1600	€ 300,00	€ 3.000,00	€ 2.250,00	€ 5.250,00
Formation continue	100	5	8	800	€ 300,00	€ 1.500,00	€ 1.125,00	€ 2.625,00

<b>Total</b>				9600		€ 55.500,00	€ 41.625,00	€ 97.125,00
--------------	--	--	--	------	--	-------------	-------------	-------------



## Principales activités

- Sensibilisation des patrons TPE et futurs patrons par mailing, invitation etc ...
- Organisation de la phase d'information par réception des participants sous la forme de dîner-conférence
- Relevé des questions posées et conception des modules de formation
- Evaluation du dispositif.

## Partenariat

### Organismes impliqués

IPI , CIBEX, UCM, SNI, FEBICE, CHABRA, CPLI, organisations patronales des métiers concernés.


CSTC, IBGE , SFPME

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
EFPME/SYNTRA	Pilotage et réalisation	Construire et mettre en oeuvre les modules de formation projetés.
Organismes de référence dans le domaine technique (CSTC et IBGE), FORMELEC	Collaborants	Vérifier la pertinence et l'exactitude des contenus de formation.
Associations professionnelles des secteurs concernés	Collaborants	Communiquer sur l'initiative vers les entreprises affiliées en privilégiant les classes moyennes
SFPME	Collaborants	Mise à disposition du fichier « patrons »

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget / Appui	Part de budget à charge formation continue
----------------	--

		<p><b>FICHE-ACTION 22</b></p> <p><b>Elaborer un module de formation isolation-étanchéité à l'air - ventilation Formation continue des professionnels</b></p>		
<b>Pilotes :</b>	<b>CDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Formation</li> <li>- <b>GT</b> : Formation des travailleurs</li> </ul>	<b>Date de mise en œuvre</b>	2011

### Description

L'action vise à développer une offre de formation structurelle et permanente aux différents types de professionnels de la mise en oeuvre centrée sur la thématique de l'isolation et l'étanchéité à l'air ainsi que la ventilation (dans un deuxième temps).

#### REM (avec impact budgétaire):

- il a été choisi de ne travailler que sur les aspects isolation-étanchéité mais il ne faut pas perdre de vue les obligations de formation qui vont découler de la directive PEB sur les métiers du « chaud » et du « froid » et qui arriveront au plus tard début 2011. L'obligation de formation et d'examen va engendrer un volume de formation important qui nécessite des ateliers de formation pratique agréés.
- la directive énergie renouvelable impose des formations et certification pour les installateurs « d'énergies renouvelables » (PV, Thermique, Pac, etc.) à l'horizon 2012. Un groupe de travail inter-région prépare cette échéance mais il faut déjà penser à un volume de formation à organiser.

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

- Besoin des entreprises : Maîtriser, Former ses travailleurs

### Objectifs / résultats attendus de l'action

assurer une offre suffisante de formation aux entreprises pour assurer la formation de tous les types de professionnels

faciliter le développement des nouveaux modules de formation, assurer une capitalisation et un partage des moyens entre opérateurs via le CDR

assurer une prise en compte des impacts environnementaux et des réglementations environnementales dans les formations proposées

Public-cible	Type d'instrument
ouvriers CP 124 ou autres, employés CP 218 ou autres, ouvriers SCP 149.01, indépendants, impliqués dans la mise en œuvre de ces techniques	Formation

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'Economie et de l'Emploi

Ministre bruxelloise en charge de l'Environnement et de l'Energie

## Budget

- budget préparation et matériel pédagogique réservé dans le budget actuel du CDR
- budget cabine de chantier et logistique à trouver pour la PMP asbl
- coût de la formation à évaluer et voir si besoin d'un lieu de formation adapté
- budget pour les formations innovantes avec le Cluster Ecobuild (selon le volume et la demande qui sont à déterminer)
- budget pour l'organisation de modules de formation pour les art60 et les ptp si les institutions qui les accueillent ne peuvent faire face au coût total de la formation
- budget pour financer les infrastructures :

### 2011 :

Location : 70.000 Euros / an

Frais d'installation : 300.000 Euros

Années suivantes : 70.000 Euros/an

## Principales activités

### 1. Tous les professionnels

- Préparation et organisation d'un module de sensibilisation à l'éco-construction d'un jour
- Préparation et organisation d'un module de sensibilisation à la gestion énergétique dans les bâtiments (aspects SER, URE, Négawatt, diminution demande, multiplicité des systèmes etc.)
- Il faut toutefois encore valider voir la pertinence d'organiser de tels modules pour les professionnels (pour qui, quels objectifs de formation ?)

### 2. Chefs d'entreprises et personnel d'encadrement et/ou en charge de la coordination et du suivi de chantier

Préparation et organisation de sessions de formation au premier trimestre 2011 pour les personnes en entreprises, axées sur la préparation, la coordination et le suivi de chantier.

« Prêts pour 2015 » gérer un chantier passif ou basse-énergie.

### 3. Professionnels de la mise en œuvre

- Adaptation et organisation des modules de formations pour la mise en œuvre de l'isolation et l'étanchéité à l'air sur chantier.
- Préparation et organisation d'un module de sensibilisation à l'éco-construction d'un demi-jour pour les salariés en entreprises de construction (vise plutôt les employés que les ouvriers)

### 4. Préparation et développement de formations pratiques et innovantes en partenariat avec les membres du Cluster Ecobuild

(sur chantier, en lien avec un label, sous forme de parrainage par les membres pionniers, etc.).

## Partenariat

### Organismes impliqués

CDR, Bruxelles-Formation, FAC, Cenforgil, IBGE, EFPME, CCB-C, Cefora, FFC, cluster Ecobuild, CSTC, PMP asbl, fédérations ou associations professionnelles (métiers, compagnons du devoir, etc.), Apere, (centre urbain).

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
CDR	Pilotage	Faciliter la mise en œuvre des formations  Informer les opérateurs sur les besoins de formation, apporter un soutien technique aux référentiels et aux programmes (à développer, améliorer, modifier), mettre à disposition des outils ou des infrastructures

<p>Bruxelles- Formation Confédération construction - Bxl Vlaams Brabant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FFC</li> <li>- Cefora</li> <li>- OISP dont FAC et Cenforgil</li> <li>- Cluster Ecobuild</li> </ul> <p>Fédérations ou associations professionnelles (métiers, Compagnons du devoir, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apere</li> <li>- (Centre Urbain)</li> <li>- EFPME</li> <li>- IEPSCF- Uccle</li> <li>- CSTC</li> <li>- PMP asbl</li> <li>- Formelec</li> </ul>	<p>Collaboration</p>	<p>Participation à la construction d'un module de base</p> <p>Mise en œuvre si lieu spécifiquement dédié et équipé</p>
<p>Bruxelles-Environnement - IBGE</p>	<p>Collaboration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre les niveaux d'ambition de la formation sur le plan technique, correspondant aux objectifs politiques.</li> <li>- Transmettre des contenus et outils techniques constituant des références.</li> </ul>
<p>FFC CEFORA</p>	<p>Financement</p>	<p>Agrément et prendre en charge une partie des coûts de financement</p>

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

<p>Budget</p>	<p>Co-financement</p>
---------------	-----------------------

		<b>FICHE-ACTION 23</b> <b>Créer une plate-forme pour identifier les besoins en formation des entreprises et stimuler le recours à la formation par les entreprises</b>		
<b>Pilotes :</b>	<b>CCB-C</b> <b>FFC</b> <b>CDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Financement</li> <li>- <b>GT</b> : Aides à la formation</li> </ul>	<b>Date de mise en œuvre</b>	Décembre

### Description

Les entreprises du secteur (en particulier les entrepreneurs en bâtiment) utilisent peu la formation pour leurs RH. Ceci résulte à la fois d'un manque de ressources (rentabilité faible du secteur) et d'une méconnaissance de l'intérêt de la formation et une inadaptation de l'offre de formation à leurs besoins.

L'action consiste à créer une plate-forme de stimulation de la demande de formation qui enquête sur les besoins (types et styles de formations) et appuie le développement de formations nouvelles en matière de CD (pour travailleurs, demandeurs d'emploi et enseignement).

Autres fonctions :

- informe les entreprises sur les formations déjà existantes.
- offre un service « all in » de conseil en formation en CD aux entreprises du secteur de la construction (analyse des besoins, organisation, financement)
- appuie la formation des formateurs en CD (liens privilégiés avec le CSTC)

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Former ses travailleurs

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Les demandes de formation en Construction durable émanant des entreprises augmentent (le volume de cete augmentation sera défini sur la base d'une analyse approfondie, avant la constitution de la plate-forme).

Les opérateurs de formation à la construction durable sont en mesure de répondre de façon efficiente (pas de doubles emplois) et adéquate aux besoins concrets des entreprises, en particulier les PME/TPE. Celles-ci sont sensibilisées à la CD et informées de ces actions selon des canaux et des modalités adaptées.

Public-cible	Type d'instrument
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organismes de formation en construction durable</li> <li>- Chefs d'entreprises, responsables RH du secteur</li> </ul>	Outil

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois de l'économie et de l'emploi

Ministre bruxelloise de l'environnement et de l'énergie

### Budget

150 K€, à financer par la Région à raison de 80% et le secteur à raison de 20%

## Principales activités

Lancement d'un groupe de travail entre les représentants du secteur, les organismes coordonnant la formation professionnelle et les référentiels techniques en RBC pour étudier les modalités de fonctionnement et le programme de travail de la plate-forme

Etablissement d'un business plan pour la plate-forme (détail des actions à mener, programme de travail, liaison entre la plate-forme et les organismes de formation via le CDR, ressources nécessaires, budget, recettes par sources)

Présentation et validation du business plan aux partenaires et au Gouvernement

## Partenariat

### Organismes impliqués

ABE  
CDR  
Cefora  
CCBC  
FFC  
CSTC  
FORMELEC  
Réseau formation Construction Durable


### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
CCBC	Pilotage et hébergement	Formuler une proposition concrète d'organisation de la plate-forme après concertation avec les acteurs de la formation. Héberger la plate-forme
FFC	Copilotage de la plateforme Cofinancement via prestations de service	Mise à disposition de personnel affecté spécifiquement à la plate-forme
CDR	Copilotage et utilisateur des informations sur les besoins	Rassemblement et diffusion des besoins des entreprises auprès des organismes des formations
Fédérations professionnelles	Collaborant	Vérifier la pertinence du projet et ses conditions de réussite avec leurs membres
Organismes de référence dans le domaine technique (CSTC)	Collaborants	Apporter les informations nécessaires et prendre en charge les formations à haut contenu technique
CDR, Réseau des opérateurs de formation, FFC, CEFORA, FORMELEC	Collaborants Bénéficiaires des informations sur les besoins	Participation active à la plate-forme Prise en compte des besoins des entreprises dans l'organisation des formations

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget / Appui	Financement de la plateforme (2 ETP) à concurrence de 80% maximum (120.000 Euros). Appui du projet auprès des opérateurs de formation bruxellois
----------------	---

Remarque préliminaire : pour les trois fiches qui concernent l'économie sociale, nous proposons que la plateforme bruxelloise de l'ES soit informée par les pilotes identifiés comme responsables de la mise en œuvre opérationnelle. Par ailleurs la coordination doit être attentive à ce que la mise en œuvre puisse se faire dans les deux communautés présentes à Bruxelles.

		<b>FICHE-ACTION 24</b> <b>Favoriser la création d'entreprises en économie sociale actives dans la construction durable par des incitants financiers au démarrage</b>		
<b>Pilotes :</b>	<b>SAW-B VILLAGES-FINANCES SRIB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Insertion</li> <li>- <b>GT</b> : Ecosoc</li> </ul>	<b>Date de mise en œuvre</b>	<b>Mars 2011</b>

## Description

L'économie sociale bruxelloise compte aujourd'hui une quinzaine d'entreprises actives dans le secteur de la construction. Celles-ci poursuivent des objectifs de formation, d'insertion générale, d'insertion de la personne handicapée ou de projets collectifs visant un mieux être dans le travail. Les entreprises d'économie sociale du secteur de la construction ont très tôt reconnu l'intérêt de se former aux techniques de l'éco-construction et ce pour diverses raisons dont la principale réside dans la prise en compte de plusieurs finalités dans leur conception de l'économique.

Le secteur pose le constat du manque d'entreprises d'économie sociale et de leur forte utilité vis-à-vis de leur public-cible, que l'on peut notamment retrouver dans la construction durable. Créer plus d'entreprises d'économie sociale permettrait donc de mettre à l'emploi des personnes fragilisées dans le secteur de la construction durable en espérant que partie d'entre elles puissent un jour passer dans l'économie classique.

Néanmoins, créer une entreprise d'économie sociale est une tâche ardue et trop peu d'entrepreneurs sont actuellement actifs. Outre le dispositif régional de financement classique, des soutiens financiers ad hoc peuvent aider ces entrepreneurs. Ceux-ci peuvent être de plusieurs ordres :

- Bourse pour réaliser une étude de faisabilité (et se lancer)
- Bourses (complémentaire à un crédit) pour démarrer son activité
- Capital initial
- Intervention de Brusoc hors zone Feder

En ce qui concerne la SRIB, il est important de noter que l'activité de Brusoc est structurellement en déficit de par le côté social de la démarche de financement. Pour assurer la pérennité de l'outil, Brusoc est soutenue par la Région de Bruxelles Capitale et par l'Union européenne qui lui allouent un budget annuel. Tout projet qui aurait pour conséquence d'aggraver le risque inhérent à l'activité de Brusoc doit donc être assorti d'un financement régional et/ou européen supplémentaire qui permette à Brusoc de maintenir un équilibre financier durable. C'est pourquoi, il ressort de l'atelier que si les missions de Brusoc devaient être étendues, la Région (avec l'Europe ?) doit en assurer le financement au travers du mécanisme statutaire de missions déléguées.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

Investir

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Augmentation du nombre d'entreprises d'économie sociale dans la Construction durable et augmentation du nombre de personnes fragilisées remise sur le marché de l'emploi.

Public-cible	Type d'instrument
Chefs d'entreprises ES	Structure

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'économie sociale

## Budget

Action 1 : 22.500 € / an, Action 2 : /

## Principales activités

### LE DEFI EST DOUBLE :

- soutenir la validation, à partir d'une idée de business, de la faisabilité réelle (et du lancement) de celle-ci (défi 1)
- mobiliser des capitaux pour les entrepreneurs de sociétés à finalité sociale dont une des difficultés initiales consiste à trouver les « premiers 30.000 Euros » pour constituer leur capital de départ. Une fois ce capital trouvé, les prêts sont plus facilement octroyés (défi 2)

### Action Défi 1 :

1. Il y a quelques années, le projet « Bobies » (bourse de lancement pour des projets d'ES) a favorisé la création d'entreprises. Dans le même ordre d'idée, le projet « Impulcera » porté par SAW-B offre actuellement des bourses (5.000 € pour la faisabilité et 10.000 € pour le lancement, deux appels à projets an, jury indépendant) pour un nouvel entrepreneur afin de réaliser une étude de faisabilité et le lancement de l'activité.

Dans le cadre de l'AEE, « Impulcera » pourrait octroyer trois bourses en 2011 et plusieurs bourses en 2012 à des porteurs de projet qui s'inscrivent dans les objectifs de l'alliance emploi-environnement à savoir : une entreprise du secteur de la construction qui intègre la vision et les savoir-faire de l'éco construction (sous réserve de la présentation par un porteur d'un projet crédible).

Une enveloppe de 17.500 € est demandée pour 2011. Cette enveloppe couvre trois bourses de faisabilité de 5.000 € ainsi que les frais de promotion et de fonctionnement (soit 2.500 €).

Une enveloppe supplémentaire de 27.500 € sera demandée en 2012. Cette enveloppe couvre trois bourses de faisabilité (15.000 €), une bourse de lancement (10.000 €) et les frais de promotion et de fonctionnement (2.500€)

2. Elargissement des bourses au démarrage de Villages Finances (asbl soutenue via les fonds Feder) à 18.600 € pour la construction durable (pré-accord de la cellule Feder obtenu). Ces bourses, actuellement de 6.200 €, sont octroyées par un jury pour des projets d'entrepreneuriat durable.

### Actions Défi 2 :

Capital : l'idée émise en atelier que Brusoc « offre » le capital de départ se heurte à deux principes : a) Brusoc n'est pas un organisme de subside et ne peut investir à fonds perdus, b) l'éventuelle gratuité de 100% du capital de départ va à l'encontre du principe de responsabilisation au moins partielle de l'entrepreneur.

Néanmoins, il arrive que la SRIB entre dans le capital d'une société (avec parfois une présence dans le Conseil d'Administration) pour différentes raisons. Il n'est donc pas exclu que la SRIB apporte une partie du capital de départ aux entreprises ES actives en éco-construction afin de soutenir l'AEE. La SRIB souhaite néanmoins attirer l'attention de l'incohérence entre sa nécessité de rentabiliser son apport en capital et le caractère intrinsèquement social de l'ES, qui plus est ne peut rémunérer qu'à 6% les dividendes en SFS.

Prêt : élargissement des possibilités d'intervention de Brusoc au-delà de la zone Feder pour l'éco-construction. Dans ce cas, la Région devra alors financer sur son budget uniquement cette extension géographique de l'activité de Brusoc (cfr le point relatif aux missions déléguées).

Par ailleurs, Brusoc investit déjà hors de la zone « objectif 2 » à travers l'outil financier de prêt subordonné. Il ressort de l'atelier et des représentants de la SRIB que cet outil est la piste privilégiée d'action. L'enveloppe de ce produit est fonction d'un subside annuel qui dépend directement du Ministre Cerexhe. Jusqu'à présent, son Cabinet a demandé à la SRIB de se concentrer en priorité sur les entreprises et associations agréées « entreprise d'insertion » et « I.L.D.E. », qui peuvent le cas échéant être actives dans l'éco-construction. Sachant qu'il existe aussi des entreprises à vocation d'économie sociale mais n'ayant pas l'agrément ES (insertion, ILDE), L'atelier s'est demandé comment élargir les dispositifs de soutien financier à ce type d'entreprises.

Finalement, l'atelier propose la création d'un GT qui étudiera trois pistes de soutien financier :

- soit via Brusoc au travers d'un élargissement aux entreprises à vocation ES (donc les entreprises qui sortent du cadre de l'ordonnance ILDE-EI),
- soit ne pas lier agrément ILDE – EI à un budget dans la nouvelle ordonnance ILDE-EI (piste moins réaliste, mais la discussion peut être menée au sein de la plateforme économie sociale),



- soit utiliser l'appel à projet tel qui existe dans l'avant-projet de l'ordonnance ILDE – EI pour permettre le développement d'entreprises d'économie sociale dans l'éco- construction (de ce fait la nouvelle entreprise serait agréée en tant que ILDE ou EI et pourrait dès lors sans problème avoir accès au prêt subordonné de Brusoc).

Restera à examiner si les trois pistes pourront aussi résoudre le problème lié au capital de départ.

## Partenariat

### Organismes impliqués


SRIB, Plate-forme de l'économie sociale, Agences-conseils en ES, fédérations ES, asbl Villages Finances.

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagementl</i>
SAW-B	Pilotage	Défi 1 : Gérer Impulcera
Villages finances asbl	Pilotage	Défi 1 : Gérer bourses VF
SRIB	Pilotage	Défi 2 : Avec la plate-forme et les collaborateurs, réunir le GT pour identifier la meilleure solution Prise de participation dans le capital
Agences-conseil en ES	Collaborant	
Fédérations ES	Collaborant	

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Action 1 : budget	
Actions 2 : budget	

		<b>FICHE-ACTION 25</b> <b>Mobiliser l'ES sur des niches porteuses d'emploi ouvrier qualifié dans le secteur de la construction durable</b>		
<b>Pilotes :</b>	<b>IBGE TRACE CDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Insertion</li> <li>- <b>GT</b> : Ecosoc</li> </ul>	<b>Date de mise en œuvre</b>	Décembre 2010

## Description

Trois niches existent pour l'économie sociale en matière de construction durable :

- la déconstruction  
Rappelons qu'en ce qui concerne les déchets non-dangereux, ceux-ci ont l'obligation d'être traités soit sur chantier, soit en dehors du chantier, ce qui sera souvent le cas en milieu urbain vu le manque de place. Les déchets dangereux doivent eux être traités via une filière spécifique.

Malgré cela, le potentiel de marché de la déconstruction est important et est en lien de façon plus générale avec l'expertise 'gestion des déchets' du secteur de l'économie sociale, dont l'opérateur de base est Ressources. Ce potentiel a été mis en évidence par l'étude BSE. D'autre part, le projet Ecopôle (coordonné par l'ABP) soutenu par les fonds Feder, qui inclut notamment des entreprises d'ES actives dans le secteur du réemploi et de la réutilisation d'encombrants et de DEEE, pourrait aussi accueillir un volet Déconstruction : un opérateur spécialisé pourrait à terme intégrer l'Ecopôle.

- le diagnostic, la sensibilisation en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), le placement de petites mesures d'économie d'énergie et la rénovation légère suite à ce diagnostic.
- La rénovation et l'amélioration des performances énergétiques des menuiseries extérieures en bois

### Mesures URE:

Le projet 'Agent Ecosnergie Medewerker' est une étude de faisabilité qui analyse la possibilité de mettre à l'emploi un public de personnes peu qualifiées afin d'améliorer la consommation énergétique des ménages. Des projets similaires à celui que Tracé souhaite transposer à Bruxelles existent. Certaines initiatives ont d'ailleurs été choisies comme base de réflexion. En effet, que ce soit les Energiesnoeiers dans le Nord du pays ou bien Soleil Vert au Sud dans une autre mesure, les 2 autres régions sont déjà à l'œuvre sur la précarité énergétique des ménages. La valeur ajoutée de cette approche tient en l'association d'un projet qui vise les économies d'énergie et la mise à l'emploi de personnes peu qualifiées.

Une étude de faisabilité est actuellement réalisée par Tracé Bruxelles en collaboration avec la Fébisp, FeBIO et d'autres partenaires intéressés. Elle s'étale de mars 2010 à fin février 2011. Cette étude de faisabilité est subventionnée par le Ministre de l'Intégration Sociale au niveau Fédéral et par le Cabinet de la Ministre Huytebroeck au niveau de la Région. En ce moment ce projet tente de repérer tous les partenaires, institutions, asbl, etc. qui sont actifs dans le domaine des économies d'énergie chez les ménages et/ou la mise à l'emploi de personnes peu qualifiées et qui pourraient éventuellement jouer un rôle dans un projet à une échelle bruxelloise. A ce stade, il a été identifié 4 sources potentielles de demande en terme d'économie d'énergie pour les ménages sur la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), notamment les Agences Immobilières Sociales, les Sociétés de Logements Sociaux et leur coupole la Société de Logement de la Région de Bruxelles (SLRB), les Régies Foncières et finalement les ménages (les particuliers). Du côté de l'offre, on peut distinguer 3 niveaux d'intervention en matière d'économie d'énergie : le diagnostic (c-à-d. quel est la raison pour laquelle une personne a une facture d'énergie trop élevée ? - avec le choix de fournisseur et un scan énergétique comme action), la sensibilisation en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et le placement de petites mesures d'économie d'énergie. En dernier lieu, des interventions plus conséquentes comme des travaux d'isolation, peuvent être envisagées : un projet 'ISO PRIM' porté par Casablanca et Buurthuis Bonnvie en collaboration avec Credal, le Fonds du logement, etc. permet d'aller jusqu'aux travaux de rénovation durable.

Actuellement il existe déjà des actions, projets ou organisations qui réalisent une partie plus ou moins grande de ces interventions. Malheureusement, il y a une multiplication d'initiatives avec un manque de coordination qui rend parfois l'offre proposée par l'ES (Economie Sociale) et/ou l'ISP (l'Insertion socioprofessionnelle) et d'autres associations locales difficilement visibles, voire accessibles, pour l'utilisateur final. Le but est de déterminer comment renforcer le dispositif existant, tout en stimulant les possibilités de mise à l'emploi de personnes peu qualifiées.

Un élément essentiel dans l'implémentation de ce projet sera la formation à prévoir pour les personnes peu qualifiées et leurs encadrants. Ceci en vue de réaliser un travail de qualité qui puisse procurer le plus d'effets possibles sur la facture des ménages concernés. A chaque niveau, différentes compétences seront nécessaires, allant de compétences en terme de travail social jusqu'aux compétences en terme de techniques de construction.

### **Performance énergétique des menuiseries extérieures**

Il y a une quantité de châssis en bois qui pourraient être conservés s'ils étaient améliorés d'un point de vue énergétique et si on proposait un service d'entretien pas trop cher (peinture, nettoyage, joints, etc.). A l'heure actuelle, il y a quelques artisans menuisiers qui ont beaucoup de compétences mais qui sont débordés de travail.

Il faudrait donc savoir :

- Y a-t-il un marché ? Est-il solvable pour des entreprises traditionnelles ou faut-il faire appel à d'autres types d'entreprises ou services (ecosoc, chèques-services, etc.)
- Quelles sont les compétences attendues pour répondre à ce(s) marché(s) ?
- Quelles sont les formations à mettre en place et avec qui ?
- Qui va engager les personnes formées et comment assurer leur évolution professionnelle (contrats corrects, formation continue, etc. ?

Il y a des pistes et des études pour alimenter la préparation du projet:

- Etude châssis IBGE
- Etude filières économiques et focus groupes pour un plan d'action (BSE)
- Evolution du Cluster Ecobuild
- Contrat de quartiers durables
- Etude Floréal et logis du Ceraa
- Etude «métiers en pénurie» en RBC (demandée par le Cabinet Huytebroeck à travers le Cluster Ecobuild)
- Ligne directrice Bruxelles-Formation « bois » en 2010

Le projet comporterait plusieurs phases:

- Préparation : cette phase de préparation permettra une première approche des besoins non satisfaits en matière d'interventions sur les menuiseries extérieures, l'identification de partenariats potentiels (prescripteurs, acteurs du marché, opérateurs de formations, ...) et la recherche de financements.
- Formalisation et validation : mise en place d'un projet d'envergure par l'engagement des différentes parties prenantes et des financeurs (table ronde...) et préparation de l'appel à projet.
- Appel à projet pour identifier les porteurs de projet
- Projet en tant que tel (mise en œuvre).

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

**Déconstruction** : la déconstruction est une des phases de la construction durable dans une réflexion 'du berceau à la tombe' des matériaux utilisés.

**Diagnostic, sensibilisation, URE, rénovation** : le lien avec la stratégie de l'Alliance est fort. Tout d'abord parce que le projet implique l'Emploi, mise à l'emploi de chômeurs peu qualifiés à Bruxelles, et le projet implique également l'Environnement, dans le sens des économies d'énergie et toutes les différentes actions qui peuvent contribuer à la réduction des factures énergétiques.

**Menuiseries extérieures** : il s'agit de petit patrimoine mais on est au cœur de la thématique éco-construction (maintien de l'existant en l'améliorant, bois, énergie, diminuer les déchets etc.). On pense qu'il y a aussi une niche d'emplois quand aux services prestés et aux compétences nécessaires si le « marché » économique sous-jacent peut être « activé ».

L'ES est déjà active dans le domaine des économies d'énergie et souhaite encore davantage répondre à ce défi. Pour atteindre cet objectif, elle tente de s'organiser afin de répondre petit à petit à un nombre grandissant de sollicitations. Que ce soit dans le cadre des contrats de quartiers ou bien via des sollicitations par l'intermédiaire de clauses sociales ou de marchés publics.

Que ce soit par l'économie sociale d'insertion, le projet veut établir un plan structuré par rapport à la diminution des dépenses énergétiques auprès des ménages – et donc la diminution des émissions CO2 – tout en mettant à l'emploi des demandeurs d'emploi peu qualifiés.

En plus de l'Alliance Emploi-Environnement, qui se concentre surtout sur le développement de l'offre en matière de construction durable – c-à-d. l'offre des entreprises privées et de l'économie sociale – le projet essaie aussi de faire le lien avec la demande en matière d'économie d'énergie (qui a des liens avec la construction durable, notamment au niveau des grandes interventions comme l'isolation et l'étanchéité à l'air).

## Objectifs / résultats attendus de l'action

**Déconstruction** : augmentation du nombre d'entreprises ES actives dans la déconstruction.

**Diagnostic, sensibilisation, URE, rénovation** : l'objectif de l'étude présentée ci-dessus haut est de réaliser un 'plan d'action' (ou 'modèle intégré') afin de réaliser des économies d'énergie auprès des ménages – par différentes actions qui vont du diagnostic jusqu'aux grandes interventions – en mettant à l'emploi des demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Dans ce plan d'actions le rôle à jouer par les différents partenaires – les organisations de l'insertion professionnelle, les entreprises d'économie sociale, les a.s.b.l. sera mieux déterminé. Le niveau local actif dans le domaine du logement, les cpas, etc. y sera également associé. Le principe de base est le renforcement des structures locales existantes.

Ce « processus théorique » de résolution de la problématique énergétique va détailler les différentes actions à entreprendre au niveau opérationnel. Formation : en isolation, petites mesures d'économie d'énergie, effectuer des scans énergétiques checklists pour les scans à développer, etc.

Menuiseries extérieures :

- Amélioration des compétences des entreprises actives dans le domaine de la conservation des menuiseries extérieures en matière de renforcement de la performance énergétique des bâtiments ;
- Insertion professionnelle de demandeurs d'emplois dans le domaine de l'entretien et du renforcement de la performance énergétique des menuiseries extérieures existantes.

Public-cible	Type d'instrument
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entreprises ES</li> <li>- Les demandeurs d'emploi bruxellois peu qualifiés et les chefs d'entreprises ES</li> <li>- Les ménages bruxellois – avec priorité pour les ménages en situation de précarité.</li> <li>- Les entreprises « classiques » des secteurs concernés</li> </ul>	Structure

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Déconstruction : Ministre bruxelloise en charge de l'environnement, Ministre bruxellois en charge de l'économie sociale

URE : Ministre bruxelloise en charge de l'environnement et de l'énergie, Ministre bruxellois en charge de l'économie sociale.

Menuiseries extérieures : Ministre bruxelloise en charge de l'environnement, Ministre bruxellois en charge de l'économie sociale, Ministre bruxellois des monuments et sites

## Budget

Déconstruction : Néant

Diagnostic, sensibilisation, URE, rénovation

2 subventions sont à l'origine de cette étude de faisabilité. La première émane du Ministre fédéral de l'Intégration Sociale et de l'Economie Sociale. Ce subside a permis l'engagement d'un responsable pour développer le projet "Agents Ecosenergie" sur la RBC. La subvention prend cours du 01/10/09 au 31/10/10. La seconde aide vient du Cabinet de la Ministre de l'énergie Huytebroeck. Ce subside-ci prend cours du 01/02/10 au 31/01/11.

Par ailleurs, pour l'étude de faisabilité de TRACé Brussel, une enveloppe de 60.000 € (mars 2011 à fév 2012, équivalent temps plein + frais de fonctionnement) est demandée pour les postes : finalisation de l'étude de faisabilité, la poursuite du suivi des projets pilotes en cours, le démarrage d'une plateforme de coordination des différentes initiatives actuelles...

Menuiseries extérieures :

Phase I : sur budget CDR et Centre Urbain

Phase II en année 2011: budget de l'ordre de 10.000€

Phase III: 50 .000 €

## Principales activités

Déconstruction : dans tous les dispositifs existants en matière de soutien à l'économie sociale (bourses au démarrage, ILDE, insertion, etc), il serait nécessaire de mettre un accent particulier sur la déconstruction.

D'autre part, dans tous les chantiers régionaux (BATEX, etc), il serait également important de donner une priorité à la déconstruction. Ainsi, par exemple, le futur incubateur Greenbizz devrait appliquer aussi le principe de déconstruction lors de son chantier et certaines futures mini-déchetteries (prévues dans BSE) pourraient aussi être dédiées sur les déchets de déconstruction.

Notons que suite à une collaboration entre BE, Ressources, le CDR, la CCB-C, le FFC et la Febrap, un appel à projet devrait être lancé en 2011 pour créer un (ou plusieurs) projet-pilotes d'intégration de différents acteurs (privés et d'ES) pour la déconstruction de chantiers communaux (cpas, etc) afin de valider l'intérêt du secteur, et ce en lien avec les formations financées par la RBC, le fonds de formation de la construction, ...

De son côté, Ressources (à l'instar de ce que devraient faire toutes les fédérations et agences-conseils) continuera à faire la promotion de cette filière.

Diagnostic, sensibilisation, URE, rénovation

Actuellement il s'agit d'une étude de faisabilité, c-à-d. que le responsable du projet visite les différents initiatives qui sont actives dans le domaine de des économies d'énergie auprès des ménages à Bruxelles, ils organisent des réunions avec les responsables des structures concernés sur les pistes à suivre et à approfondir, et suivent différents projets pilotes afin de tester le modèle théorique évoqué plus haut etc.

Le plan d'action qui sera le résultat de cette étude de faisabilité comprendra des actions spécifiques au niveau de la formation des encadrants et demandeurs d'emploi, scans énergétiques à développer et à effectuer, actions d'isolation, etc. Une action importante sera aussi d'assurer la coordination de toutes les initiatives.

Menuiseries extérieures :

- travail de réseau et de rassemblement d'informations techniques, économiques et d'isp pour la phase I  
travail d'organisation logistique pour la phase II
- montage et organisation de formations (professionnels existants et DE)
- faciliter l'insertion professionnelle des DE par un travail en amont avec les opérateurs d'insertion, avec les entreprises du secteur et éventuellement avec des entreprises de l'économie sociale.
- éventuellement prise des mesures économiques et réglementaires nécessaires à la réussite d'une phase III

## Partenariat

### Organismes impliqués

Déconstruction : Plate-forme de l'ES, BE, ABP et Ressources.

Diagnostic, sensibilisation, URE, rénovation :

Les partenaires actuels dans le projet sont :

- Fébisp (Fédération Bruxelloise de l'Insertion Socio-Professionnelle) et FeBIO (Federatie van de Brusselse Initiatieven voor de Ontwikkeling van de Werkgelegenheid)
- Komosie vzw, la Coupole Flamande des 'Energiesnoeiers'
- Casablanca a.s.b.l. et Atelier Groot Eiland a.s.b.l.
- JES vzw en Groep Intro Brussel vzw.

Menuiseries extérieures:

- CDR et Centre Urbain
- Ceraa et IBGE (étude Châssis)
- Entreprises du secteur (via des représentants type Cluster mais aussi directement car il y en a un nombre limité qui possèdent l'expertise requise)
- Opérateurs de formation pour ces secteurs
- Opérateurs d'insertion
- Experts techniques à déterminer

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
<b>Déconstruction</b>		
IBGE	Pilotage	Gérer appel à projet
Ressources, le CDR, la CCB-C, le FFC et la Febrap	Collaborant	
ABP	Collaborant	
Fédérations d'économie sociale	Collaborant	Relais auprès de leurs membres
<b>Diagnostic, sensibilisation, URE, rénovation</b>		
Tracé	Pilotage	Gestion générale du projet
Fébisp	Collaboration	Membre du groupe de suivi
FeBIO	Collaboration	Membre du groupe de suivi, représenté par Atelier Groot Eiland
Komosie	Collaboration	Echange d'expertise
Casablanca	Collaboration	Echange d'expertise
Atelier Groot Eiland	Collaboration	Echange d'expertise
JES	Collaboration	Echange d'expertise
Groep Intro Brussel	Collaboration	Echange d'expertise
CDR et Centre Urbain	Pilotage	
Ceraa	Collaborant	
IBGE	Collaborant	Assurer la correspondance entre les objectifs techniques de l'action et les conclusions de l'étude.
Cluster Ecobuild	Collaborant	

Engagement attendu de la part du Gouvernement	
Déconstruction :	Appui/réglementation
Diagnostic, sensibilisation, URE, rénovation	<p>L'engagement attendu de la part du Gouvernement sera clairement décrit dans les résultats de l'étude de faisabilité (prévu fin février 2011).</p> <p>Il y aura des demandes d'appui, de financement et de réglementation.</p> <p>Il est difficile de dresser le tableau complet actuellement, mais en ce qui concerne le financement, il faudra sûrement déjà libérer du financement pour la formation des demandeurs d'emploi peu qualifiés et/ou la mise à l'emploi d'un certain nombre de personnes dans l'économie sociale.</p>
Menuiseries extérieures	<p>Petit budget pour la table ronde de la phase II</p> <p>Rassemblement de budgets plus conséquents des différents ministres (cf. plus haut) pour former le budget commun nécessaire à la phase III.</p> <p>Accord sur la possibilité de mobiliser ensemble et en même temps des budgets plus limités pour chaque ministre mais pour former le montant nécessaire à la phase III.</p>

		<b>FICHE-ACTION 26</b> <b>Organiser l'amélioration de l'offre de services des entreprises d'économie sociale</b>		
<b>Pilotes :</b>	<b>SAW-B CLUSTER ECOBUILD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Insertion</li> <li>- <b>GT</b> : Ecosoc</li> </ul>	Date de mise en œuvre	2011

## Description

On a vu que l'économie sociale peut jouer un rôle mais doit être aidée pour faciliter son entrepreneuriat, on a vu aussi qu'elle a des marchés de niche dans laquelle elle peut se spécialiser. Encore faut-il organiser l'amélioration de son offre de services. Deux pistes s'ouvrent à nous :

- Améliorer le système de clauses sociales dans les marchés publics. Considération générale : il faut bien garder en tête la distinction entre « clauses sociales de 1999 » (arrêté bruxellois prévoyant l'obligation d'embauche de chômeurs pour les entreprises classiques) et les clauses de réservation « marchés publics réservés pour l'ES » (Loi fédérale de 1993 où l'économie sociale pourrait jouer un rôle) où on constate surtout un manque de promoteurs ES. Nous visons ici uniquement les clauses sociales de 99.
- Les marchés publics sont un instrument de développement économique efficace encore trop peu utilisé par les structures d'économie sociale bruxelloise. Nous avons cependant constaté que l'intérêt des prescripteurs est grandissant, et dans le contexte actuel de crise, un grand nombre d'entreprises d'économie sociale pourraient trouver dans ces marchés plus stables, une piste leur permettant de stabiliser et/ou développer leur entreprise et dès lors leurs missions de formation et d'insertion socioprofessionnelle. Les techniciens de l'adjudication (architectes, services techniques, etc..) méconnaissent encore souvent les potentialités offertes par l'ES. En outre, ils ont généralement peu d'informations quant à la manière de mettre concrètement en œuvre une ouverture à l'ES lors de la rédaction des avis de marché et des cahiers de charges.
- Les grappes d'entreprises : elles constituent une plateforme d'entreprises qui collaborent entre elles et se stimulent l'une l'autre pour une meilleure performance économique et technique. Ces grappes pourront être actives dans plusieurs secteurs dont la déconstruction et les économies d'énergie pour les ménages (voir fiche Mobiliser l'ES sur des filières de construction durable exploitant). La formation de grappe est une manière pour les entreprises d'ES de mieux participer aux marchés publics mais aussi vice-versa: une adaptation des clauses des marchés publics stimulerait la création de grappes d'entreprises dans des niches porteuses d'emploi peu qualifié.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Maîtriser

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Les grappes : les objectifs de la grappe sont l'apport des services aux entreprises qui peuvent porter sur l'ensemble de leurs besoins à travers des actions de mutualisation ou d'actions collectives. Ces mises en commun permettent notamment l'innovation sous toutes ses formes, la formation des responsables des entreprises mais également des chefs d'équipe et des ouvriers, l'emploi, l'organisation du travail, la coordination sur chantier, l'efficacité PEB générale du chantier, la communication, les aspects environnementaux, la performance commerciale.

Public-cible	Type d'instrument
Chefs d'entreprises ES	Structure

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'économie sociale



## Budget

Clauses : 15.000

Grappes : Année 1 : 22.000, Année 2 : 11.500, Année 3 : 11.500

## Principales activités

**Clauses sociales** : améliorer le système de clauses sociales de 99 dans les marchés publics difficilement applicables par les entreprises en :

1. pour les marchés > à 750.000 €, on retombe dans les clauses classiques où Actiris est un des acteurs ; afin d'améliorer ce système jugé peu performant par les participants à l'atelier, le CDR se propose d'identifier avec les parties prenantes des pistes opérationnelles de solution, notamment en lien avec le matching traité dans la 4ème fiche de l'atelier insertion.

2. les couplant avec des clauses (non-obligatoires) de sous-traitance à l'ES pour des marchés publics plus petits (par ex. moins de 750.000 euro, une clause similaire existe en RW et pourrait servir d'inspiration). Ceci permettrait de favoriser les partenariats avec les entreprises classiques et la création de grappes d'entreprises. On pourrait par ex stipuler dans les cahier des charges une clause qui incite à collaborer soit sur un montant, un pourcentage ou encore un lot à une entreprise ES (actuellement la tutelle bruxelloise y est opposée, SAW-B se propose de se renseigner).

Notons aussi que la CCB-C rappelle sa position qui est contre l'obligation d'une telle clause.

Cette question de clause n'est donc pas tranchée mais l'atelier, dans un esprit constructif, valide le projet décrit ci-dessous où trois axes d'actions sont envisagés :

**a) Plateformes marchés publics 'construction'** : deux rencontres seraient organisées autour de la question des enregistrements, de l'agrégation et sur tout ce qui fait interface avec les pouvoirs adjudicateurs pour le secteur de la construction.

Pratiquement, l'organisation se ferait sur base de rencontres entre les entreprises autour d'un ordre du jour. L'évaluation se ferait sur base d'un questionnaire et ensuite d'un débat en plénière afin d'analyser les avancées obtenues sur l'année et les pistes et thématiques à suivre et à aborder l'année suivante.

**b) Rencontre ES-PA** : trois séances de rencontre adjudicateurs – entreprises d'économie sociale. Ces séances organisées par SAW-B ont connu un vif succès fin 2009 et visent une consolidation d'une meilleure connaissance entre pouvoirs adjudicateurs et entreprises d'économie sociale ainsi que de la législation sur les clauses sociales et la réservation de marché publics.

Les rencontres entre les entreprises et les pouvoirs adjudicateurs sont organisées sous forme de réunions au cours desquelles de 3 à 5 entreprises ont l'opportunité de se présenter aux adjudicateurs présents sur base d'un canevas en Power point fournis aux entreprises. Le module de rencontre a une durée de 3H30. Elles offriront en outre de bonnes vitrines du travail réalisé depuis 2004 grâce au soutien des ILDE-EI.

**c) Conseils de SAW-B aux adjudicateurs**. Par ailleurs, SAW-B proposera la mise à disposition d'un service rapide et efficace pour offrir un service de consultance gratuit aux pouvoirs adjudicateurs :

- un accompagnement à la rédaction et à l'insertion des clauses sociales dans le CSC.
- un conseil pour contacter les partenaires ad-hoc de l'économie sociale.
- l'encadrement d'un audit des marchés pour le ciblage de quelques uns qui feront l'objet de l'insertion de clauses sociales,
- un service d'interface pour des structures nouvelles telle que la plateforme regroupant les services marchés publics des 19 communes de la RBC

Les conseils s'opèreront à la demande avec un minimum de 5 adjudicateurs conseillés et un maximum de 10.

Les grappes : le projet vise la création de 2 grappes en Région Bruxelles Capitale. La grappe est une plateforme qui s'inscrit dans la durée et qui a pour objectif de stimuler une mutualisation des forces et des dynamiques des entreprises membres pour rencontrer les objectifs repris ci-dessus.

**La grappe** doit travailler les questions suivantes : formation des membres, collaboration pour la soumission sur des chantiers publics et privés, la collaboration sur chantier, l'élaboration de réponses et de propositions innovantes, communication de la grappe et donc des entreprises qui acceptent une mutualisation de leur image, échange de bonnes pratiques (ex : la question de la fiabilité de la PEB sur chantier), possibilité de passerelles pour les stagiaires et travailleurs des acteurs de l'insertion dans les entreprises classiques de la grappe, consolidation de la confiance entre entreprises en termes de savoir faire et de savoir coopérer. (...)

Il s'agit concrètement, sur une période de 3 ans, de créer et d'accompagner les 2 grappes dans l'éco-construction. Une grappe rassemble 2 ou 3 entreprises d'économie sociale et une quinzaine de TPE et PME du secteur de la construction.

La charte : la grappe se retrouve autour d'un texte fondateur qui est la référence tant sur le plan technique que sur un plan managérial.

La grappe se réunit au minimum 4 fois par /an. Tout membre aspirant doit être coopté par consensus par les membres de la grappe. Il devient alors membre à part entière. Les membres de la grappe doivent définir les critères de passage d'aspirant à membre à part entière.

**La création des 3 grappes bruxelloises** peut intégrer un partenariat entre SAW-B, fédération couple de l'ES et le cluster Eco-build. Les deux partenaires pourront présenter le projet de grappe à leurs membres actifs dans l'éco-construction. Ils pourront également et plus généralement donner un maximum de visibilité et d'encouragement aux réalisations des grappes dans leur communication, dans les salons et foires auxquelles ils participent.

## Partenariat

### Organismes impliqués


Plate-forme de l'économie sociale, agences-conseils dont SAW-B, fédérations, cluster ecobuild

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
<b>Clauses sociales :</b>		
SAW-B	Pilotage	Gestion du projet, Apport de son expertise
<b>Grappes :</b>		
Cluster ecobuild	Co-Pilotage	Gestion du projet, apport de son expertise
SAW-B	Co-Pilotage	Gestion du projet, apport de son expertise
Fédérations ES	Collaborant	Relayer auprès de ses membres

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Réglementation, budget	
------------------------	--

		<b>FICHE-ACTION 27</b> <b>Améliorer le matching entre l'offre et la demande du marché du travail dans le secteur de la construction durable</b>		
<b>Pilotes :</b>	<b>ACTIRIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Insertion</li> <li>- <b>GT</b> : Matching</li> </ul>	<b>Date de mise en œuvre</b>	Octobre 2010

## Description

Le sujet du matching est essentiel pour la bonne réussite de l'Alliance. Les participants à l'atelier ont avancé sur des pistes d'amélioration des mécanismes et dispositifs existants. Mais le sujet étant vaste, les parties en présence en atelier souhaitent dans un esprit positif se donner le temps pour prolonger ce travail entamé d'identification des pistes d'amélioration afin que celles-ci conviennent à tous, opérateurs publics et secteur.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Recruter une main d'œuvre de qualité

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Recruter une main d'œuvre de qualité et ainsi répondre aux besoins des entreprises du secteur.  
 Augmenter le taux d'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi bruxellois.  
 Mettre en place des actions qui permettront de rencontrer ces objectifs.

Public-cible	Type d'instrument
Entreprises Demandeurs d'emploi	Divers

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'emploi

## Budget

Le groupe de travail ne requiert aucun moyen financier pour fonctionner.  
 Les actions qui seront définies au sein du groupe de travail pourraient nécessiter un budget estimé à 200.000 Euros, Notamment pour la mise en place d'une cellule spéciale au sein de la direction Employeur d'Actiris.

## Principales activités

Afin de définir le plus adéquatement possible les actions à mettre en place, il a été proposé de créer un groupe de travail.

ACTIRIS pilotera ce groupe de travail.

Préalablement, le CDR se propose de piloter une réunion afin de définir plus précisément les objectifs afin d'optimiser la poursuite du travail de réflexion entamé.

Fonctionnement : Les réunions auront lieu sur une base mensuelle. La première réunion pilotée par le CDR aura lieu mi-octobre 2010. La fin de ce travail est prévue fin février 2011.

Et ce, afin de proposer des actions concrètes à partir de mars 2011.

Points d'attention à ce fonctionnement :

Les agendas de chacuns, les engagements et la validation, la stabilité du groupe.

Reporting : Suite à chaque réunion du groupe de travail, un compte-rendu sera fait aux coordinateurs de l'Alliance et aux membres du groupe.

Ce groupe de travail approfondirait les pistes de réflexions suivantes :

- Valorisation des métiers du secteur de la construction :
- Information sur les perspectives de carrières, sur les formations, .....
- Enregistrement des chercheurs d'emploi
- Screenings et accompagnement
- Compétences : amélioration/acquisition (formations), identification, validation
- Prospection
- Offres d'emploi : qualité et traitement/diffusion
- Formation des conseillers ACTIRIS
- Autres (en fonction des discussions et idées émises dans le groupe de travail)

## Partenariat

### Organismes impliqués


ACTIRIS, CDR Construction, CCB-C, FFC, Bruxelles-Formation, Missions locales, VDAB, Cluster EcoBuild

### Engagements des acteurs :

<i>Acteurs</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
ACTIRIS	Pilotage	Définition d'actions et mise en place des actions du groupe de travail
CDR	Collaborant	Pilotage de la 1 <sup>e</sup> réunion de la poursuite du travail de réflexion sur base de son expertise. Partage de son expertise en termes de secteur, d'entreprise, de pédagogie et de compétences
CCB-C	Collaborant	Expertise du monde de l'entreprise et des compétences requises. Relayer les actions auprès du secteur.
FFC- Fonds formation construction	Collaborant	Expertise du monde de l'entreprise et des compétences requises.
Bruxelles-Formation	Collaborant	Expertise de la formation des publics-cibles
Missions locales	Collaborant	Expertise de terrain des publics-cibles
VDAB	Collaborant	Expertise d'actions menées en Flandre
Cluster Eco-Build	Collaborant	Expertise du monde de l'entreprise et des compétences requises. Relayer les actions auprès de leurs membres.

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget	Soutien financier (200.000 Euros) aux nouvelles actions qui seront définies dans le groupe de travail (année 2011)
--------	--

		<b>FICHE-ACTION 28</b> <b>Mettre à disposition des professionnels les informations sur le domaine de la construction durable via un portail web unique</b>		
Pilotes :	<b>CSTC CONFEDERATION CONSTRUCTION BRUXELLES-CAPITALES IBGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Outils de soutien</li> <li>- <b>GT</b> : Information</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Avril 2011

## Description

A l'inverse des chaînes de production d'un produit fini, la construction ou rénovation d'un bâtiment est un processus très fragmenté. La réponse aux défis environnementaux que peut apporter notre secteur ne peut se limiter au développement de produits aux systèmes innovants. Les entrepreneurs qui demeurent responsables de leur mise en oeuvre doivent en être correctement **sensibilisés et informés**. Ceux-ci restent des artisans dans la plupart des cas, mais des artisans d'une technicité toujours plus grande. La plupart des métiers connaissent effectivement d'importantes évolutions tandis que de nouveaux se développent.

La coordination entre les divers corps de métier fait également l'objet d'une profonde 'révolution'. A contrario, la responsabilité que doivent offrir les professionnels du secteur par rapport à la conception et l'exécution de leurs travaux incite plutôt ces derniers à privilégier les systèmes et produits éprouvés.

Stimuler l'innovation 'verte' impose dès lors de **mettre à disposition du secteur une information neutre, exhaustive et régulièrement revue concernant l'état des connaissances, perspectives et limites d'utilisation**. Si l'outil Internet constitue un excellent vecteur pour faciliter l'accès à l'information, force est de constater que le chaos y régnant sème parfois le trouble au lieu de le dissiper. La création d'un portail 'construction durable' pouvant se muer progressivement en plateforme d'échange de l'information rassemblant divers acteurs clés du secteur serait de nature à rassurer le professionnel et l'encourager à innover. Ce portail contiendrait des informations issues des sites partenaires telles que :

des informations au contenu scientifique validé

- un inventaire de l'état des connaissances pour les produits et systèmes innovants (ex : matériaux naturels)
- des outils de calcul 'en ligne'
- des infofiches relayant les expériences du terrain
- un cadastre des formations et actions de sensibilisation
- des modules de formation de type 'e-learning' illustrés par des séquences filmées sur chantier
- des outils de veille technologique (ex : lettre d'information électronique) à destination notamment des formateurs
- des informations sur Inventimmo pour des entreprises de la construction durable (site mis en oeuvre par la SDRB ) afin d'accompagner l'installation sur RBC
- ...Le portail n'a pas pour **vocation première de générer de l'information, mais bien de rassembler le contenu pertinent des sites existants** (ex : RB-C, IBGE, CCB-C, CSTC, ABE, Cluster EcoBuild, CDR...) et de les mettre davantage en évidence.

Pour qu'il soit largement connu et utilisé par l'ensemble des entreprises bruxelloises, un rôle important de sensibilisation et d'information doit être prévu. Il s'agit peut-être plus particulièrement de se concentrer sur les artisans et PME du secteur, lesquelles représentent plus de 90% de ce dernier et dont bon nombre ne fréquentent pas ou peu les centres de formation. C'est en allant à leur rencontre via des actions de sensibilisation et en se trouvant à chacun de leurs passages obligés (ex : au moyen de bornes digitales chez les marchands de matériaux) que cet objectif pourra être atteint.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Améliorer la compétence et par conséquent la compétitivité des entreprises bruxelloises en matière de construction durable

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Créer un **espace d'information unique** facilitant l'accès à l'information au contenu scientifique validé et en encourageant les entreprises à innover en s'orientant davantage vers le 'durable' (climat de confiance – garantie décennale). Il s'agit en d'autres termes de rehausser le socle de compétence des entreprises de la Région, afin que celles-ci puissent être compétitives (notamment vis-à-vis de leurs concurrents issus des autres régions ou pays limitrophes) en matière de technologies vertes et construction durable.

Public-cible	Type d'instrument
Entrepreneurs de construction, architectes, bureaux d'étude, fabricants et marchands de matériaux, formateurs des centres de formations...	Outil

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois de l'économie et de l'emploi  
Ministre bruxelloise de l'environnement et de l'énergie

## Budget

Portail : 180.000 € pour la création (2011) et 60.000 €/an pour la gestion (à partir de 2012)

Actions de valorisation (fin 2011/ début 2012) :

- Action de promotion visant 5.000 participants : 50.000 €
- Mise en place de bornes digitales chez les fournisseurs de matériaux : 4.000 € pour la borne plus le budget du plan de communication lié.

Ce budget fera l'objet d'un co-financement CCB-C, CSTC, IBGE.

## Principales activités

Mise en place d'un comité de gestion composé des acteurs clés du secteur à Bruxelles pour piloter la mise en place puis le contenu du portail

Mise en place du portail

- Ecrire un cahier des charges
- Lancer le marché public et choix du prestataire

Création d'un partenariat fort avec les marchands de matériaux afin de sensibiliser et informer l'ensemble des professionnels grâce aux outils d'information et de formation mis en place via le portail

Valorisation du portail via les canaux d'information des partenaires et des actions spécifiques :

- l'organisation d'événements de sensibilisation, avec la mise sur pied d'un partenariat fort avec les fabricants et fournisseurs de matériaux de construction, l'organisation de visites d'entreprises en collaboration avec ces mêmes fournisseurs notamment, ou encore l'organisation de réunions d'information par divers acteurs (CSTC, CCB-C, ABE, CDR, Cluster Ecobuild, etc.)
- la mise à disposition de comptoirs informatiques ou bornes digitales aux endroits de passage obligés des professionnels. Il s'agit, par exemple, de concerner et de sensibiliser les entrepreneurs peu réceptifs aux initiatives précitées en valorisant le contenu du portail dans des endroits stratégiques tels que les marchands de matériaux. Ces derniers constituent bien souvent la première source d'information et de conseil pour l'artisan. Complétées par des documents imprimés et la mise en place d'un partenariat fort, ces bornes renforceraient significativement la visibilité du portail et toute action liée à celui-ci. Ce même principe pourrait être adopté dans d'autres endroits tels que les chambres locales de la Confédération Construction (CCB-C), les centres de compétence et de formation ou à tout autre lieu stratégique de même nature. Former les interlocuteurs que les entrepreneurs et professionnels rencontreront en ces endroits fera partie intégrante du succès de cette initiative.

Développer les Synergies avec la Région wallonne (dans le cadre de l'Alliance Emploi Environnement) pour partager et mutualiser le savoir et connaissances respectives avec comme objectif de stimuler l'innovation et améliorer la compétitivité de l'ensemble des entreprises wallonnes et bruxelloises

## Partenariat

### Organismes impliqués


BE, cluster Ecobuild, CSTC, Confédération Construction Bruxelles-Capitale, PMC, UPSI, CDR, BECI, Ordre des architectes, FEMA

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
CSTC, Confédération Construction Bruxelles-Capitale, IBGE	Pilotage	Gestion du projet Cofinancement
Cluster Ecobuild, BECI, Ordre des architectes, UPSI, PMC, FEMA	Collaborant	
CDR	Collaborant	Mise à disposition de l'expertise du comité technique (fiche transversale), relais vers les possibilités de formation...

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget	2011 : 90.000 Euros 2012 : 30.000 Euros
--------	--

		<b>FICHE-ACTION 29</b> <b>Personnaliser et rendre plus accessibles les services d'accompagnement d'entreprises d'ACTIRIS (SGE) en matière d'aides à l'emploi</b>		
Pilotes :	<b>ACTIRIS</b> <b>ABE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Outils de soutien</li> <li>- <b>GT</b> : Accompagnement</li> </ul>	Date de mise en œuvre	2011

### Description

Les entreprises de construction durable ont accès à de nombreuses informations sur les aides mais la complexité de celles-ci est un frein. Il semble pertinent, dans un premier temps, de promouvoir les services d'accompagnement d'entreprises (SGE) au sein d'Actiris en matière d'aides.

Dans un second temps, pendant une période limitée (un an ou deux), mettre en place par l'ABE et Actiris une démarche de rencontre plus proactive vers les entreprises de la construction durable.

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Maîtriser

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Augmenter l'utilisation des services de l'ABE et du SGE (Actiris) par les entreprises de la construction durable

Public-cible	Type d'instrument
Chefs d'entreprises, cadres d'entreprises voulant former et/ou engager des ouvriers dans le domaine de la construction durable	Sensibilisation, information

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'Emploi

### Budget

Néant

### Principales activités

Action spécifique de communication et promotion à destination des entreprises de construction durable (site EcoSubsiBru...)

Plan de rencontre proactif des entreprises de construction durable avec l'aide des organisations professionnelles (mailing, visites d'entreprises...)

Personnaliser pendant un an ou deux les services d'accompagnement d'entreprises (SGE) en matière d'aides pour les entreprises des grappes notamment

Mise en lien via le SGE avec les organismes liés à l'atelier « Insertion »



## Partenariat

### Organismes impliqués

ABE

Actiris


Organisations professionnelles

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
ABE, Actiris	Pilotage	Gestion du projet
Organisations professionnelles	Collaborant	

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Appui	Description

		<b>FICHE-ACTION 30</b> <b>Promouvoir le cluster Ecobuild vers les particuliers</b>		
Pilotes :	<b>CLUSTER ECOBUILD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ATELIER : Outils de soutien</li> <li>- GT : Accompagnement</li> </ul>	Date de mise en œuvre	2011

### Description

Le cluster Ecobuild réunit différents acteurs reconnus du secteur qui sont déjà conscientisés aux nouvelles techniques et matériaux de la construction durable.

Cependant son action et l'intérêt qu'il a pour les particuliers de la région de Bruxelles Capitale est méconnue par ces derniers. Grace aux actions sur la chaîne de valeur ou les grappes, le cluster permettra de répondre à la question : quelle entreprise de construction durable sur la région de Bruxelles Capitale pour telle action ?

Des connections sont à mettre en place ou à développer avec les autres organismes en lien avec le public (BE, guichets énergie, Le Centre Urbain...)

Des actions de promotions sont alors nécessaires pour présenter le cluster, son action et son intérêt auprès des particuliers.

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

- Besoin des particuliers : trouver l'information et les entreprises compétentes
- Besoins des entreprises : trouver des nouveaux clients, faire connaître leur savoir-faire

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Apporter aux particuliers la réponse à la question : quelle entreprise de construction durable sur la région de Bruxelles Capitale pour telle action ?

Apporter aux entreprises une notoriété et mettre en évidence leur savoir-faire en construction durable.

Public-cible	Type d'instrument
Particuliers	Outil

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois de l'économie et de l'emploi

Ministre bruxelloise de l'environnement et de l'énergie

### Budget

Edition catalogue (5.000 ex) : 20.000 € par an

Participation à des salons : 15.000 € par années

Campagne de publicité : 50.000 € par an

## Principales activités

Edition d'un catalogue des entreprises du cluster Ecobuild destiné aux particuliers

Distribution de celui-ci par les organismes en contact avec les particuliers (Centre Urbain, Guichets Energie, lors de foires et séminaires tout public, etc.)

Participation du cluster Ecobuild (via stand collectif d'entreprises) à des salons destinés aux particuliers

Mise en évidence du cluster sur les portails existants (produbatiment.be de la CCB-C, etc.) ou à créer (voir Fiche action Mettre à disposition des professionnels les informations sur le domaine de la construction durable via un portail unique pilotée par le CSTC et la Confédération Construction Bruxelles-Capitale)

Organisation d'une campagne de publicité ciblée "particuliers" (spots radio ou affichage avant salon Batibouw par exemple)

## Partenariat

### Organismes impliqués

Cluster Ecobuild

ABE

BE

Guichets Energie

Le Centre urbain

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
Cluster Ecobuild	Pilotage	Gestion du projet
BE	Collaborant	
Guichets Energie		
Le Centre urbain		

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget	Action
2011 : 20.000	Edition du catalogue
2012 : 85.000 €	Actions de promotion
2013 : 85.000 €	Actions de promotion

		<b>FICHE-ACTION 31</b> <b>Aider les entreprises à gérer leur croissance et leur transformation par la promotion des outils de soutien existants</b>		
Pilotes :	<b>ABE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Outils de soutien</li> <li>- <b>GT</b> : Information et Accompagnement</li> </ul>	Date de mise en œuvre	2011

## Description

Afin de garantir la croissance du secteur de la construction durable en taille des acteurs et en nombre d'acteurs, un axe d'action est de développer l'utilisation d'outils de gestion de leur croissance (business plans) pour les entreprises déjà à l'œuvre dans la construction durable et de leur transformation (project management) pour les entreprises de la construction classique voulant s'orienter vers la construction durable.

Ces aides à la gestion restent méconnues dans le secteur de la construction durable. Des actions de sensibilisation et de promotion des services offerts par l'ABE et son pôle Construction durable permettraient de résoudre cette problématique.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Se développer, s'informer, évoluer

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Augmenter le nombre d'entreprises de construction durable utilisant les outils de gestion et de transformation  
 Augmenter le nombre, la taille et l'efficacité des entreprises de construction durable

Public-cible	Type d'instrument
Chefs d'entreprises, cadres, indépendants	Sensibilisation, Information, Accompagnement

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'économie

## Budget

Action de promotion 22.500 €/an divisée comme suit :

- édition de leaflets de promotion destinés aux professionnels: 2.500 €/an
- participation de l'ABE et du pôle Construction durable à des salons professionnels: 10.000 €/an
- organisation de séminaires d'information destinés aux entreprises de la construction: 10.000 €/an

## Principales activités

Améliorer la visibilité des possibilités d'accompagnement offertes par l'ABE

Informar les entreprises de construction via toutes les organisations professionnelles, le cluster Ecobuild...

Cibler les entreprises de construction et indépendants déjà présents à Bruxelles

Mettre en lien les entreprises prêtes avec les grappes et les membres du cluster Ecobuild

## Partenariat

### Organismes impliqués

ABE, Cluster Ecobuild, organisations professionnelles

**Engagements des acteurs :**

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
ABE	Pilotage	Gestion du projet
Cluster Ecobuild	Collaborant	
Organisations professionnelles	Collaborant	

**Engagement attendu de la part du Gouvernement**

Budget	Description
10.000 €/an sur 2011 et 2012	Action de promotion

		<b>FICHE-ACTION 32</b> <b>Constituer et accompagner des grappes (verticales et horizontales) d'entreprises aptes à répondre aux exigences de qualité environnementale du marché</b>		
Pilotes :	<b>CLUSTER ECOBUILD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ATELIER : Outils de soutien</li> <li>- GT : Information et Accompagnement</li> </ul>	Date de mise en œuvre	2011

### Description

Favoriser la constitution et accompagner des grappes d'acteurs de la construction durable permettant leur évolution vers les hautes exigences de qualité environnementale du marché. La mise en place des grappes est liée à la réalisation de la chaîne de valeur ; ces deux actions forment un ensemble cohérent et pertinent.

Ces grappes seraient constituées de la conception, la fabrication, la mise en œuvre à la maintenance selon des thématiques fonctionnelles (exemple : grappe châssis triple vitrage, grappe toiture verte, isolation en façade...) pour permettre l'échange d'informations pointues sur le sujet et sur la construction durable en général.

Cela se fera à travers des actions combinées d'information, de démarchage proactif, de travaux de facilitation et enfin d'accompagnement autant en termes de partage de know-how que de projets de stimulation ou d'aide dans le domaine de l'emploi (recrutement d'ouvriers qualifiés...).

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Vendre, Se développer, Progresser

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Créer des grappes d'acteurs de la construction durable servant de locomotive au secteur et à même de répondre aux appels d'offres de construction durable

Augmenter le nombre d'acteurs de la construction durable installés en RBC (démarchage proactif, meilleure information, attraction des grappes)

Meilleure réponse aux besoins des différents acteurs des grappes en termes d'emploi (ouvriers formés...)

### Public-cible

Chefs d'entreprises, cadres, ouvriers, indépendants, architectes, producteurs de matériaux et de matériel

### Type d'instrument

Outil, Sensibilisation, Information, Groupe de travail

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'économie

Ministre bruxelloise en charge de l'environnement

### Budget

A partir de 2011 : sensibilisation aux grappes via l'organisation de séminaires et de soirées thématiques (10 séminaires par an) : 15.000 €

2011-2014 : animation des grappes via l'organisation de visites, des présentations : 1 ETP/an

Constitution des grappes : néant (budget Ecobuild et ABE)

Transmission know-how : néant (budget Ecobuild)

## Principales activités

Démarchage proactif des acteurs de la construction durable

- Définition de la typographie des grappes
- Identification des acteurs de la construction durable cibles avec l'aide des organismes professionnels
- Présentation de la démarche des grappes

Favoriser la constitution de grappes aptes à répondre à une demande spécifique en accord avec les exigences de qualité de la conception, la fabrication, la mise en œuvre, la maintenance (exemple : grappe châssis triple vitrage, grappe toiture verte...)

Transmission du know how nécessaire

Animation des grappes en lien avec toutes les autres actions des ateliers de l'Alliance

Accompagnement des grappes dans leur démarche liée à l'emploi (screenings, formation...) en lien avec le travail de BE sur les fonctions critiques

## Partenariat

### Organismes impliqués

ABE, Cluster Ecobuild, Organisations professionnelles, CDR, BE

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
Cluster Ecobuild	Pilotage	Gestion du projet
Organisations professionnelles, BE	Collaborant	
IBGE	Collaborant	
CDR	Collaborant	Expertise en termes de matching offre-demande de l'emploi, soutien de formation afin d'améliorer la mise en œuvre et l'insertion

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget	Description
A partir de 2011 : 70.000 €/an	Sensibilisation aux grappes Animation des grappes

		<p><b>FICHE-ACTION 33</b></p> <p><b>Diligenter une étude sur l'accès à des espaces (installation, stockage...) au sein de RBC pour les entreprises de la construction durable</b></p>		
Pilotes :	<b>CABINET CEREXHE</b> <b>SDRB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ATELIER : Outils de soutien</li> <li>- GT : Accompagnement</li> </ul>	Date de mise en œuvre	2011

### Description

Les entreprises de construction semblent rencontrer des difficultés à trouver un espace à Bruxelles pour installer leur atelier et espace de stockage. Une étude de la SDRB a montré que le besoin pour les petites entreprises (ateliers + stockage) est criant et qu'elles disparaissent par manque d'espace (prix impayable).

Un grand problème dans ce cadre est les contraintes de plus en plus lourdes pour obtenir les permis nécessaires et les formalités administratives qui sont généralement plus contraignantes d'un point de vue urbanistique, environnemental à cause de son statut de « Ville-Région ». La congestion et la mobilité est également un problème pour les entreprises qui nécessitent des ateliers et espaces de stockage faciles d'accès (où un camion peut stationner en double file pour un chargement par exemple) pour ne pas perdre de temps dans les nombreux trajets indispensables vers les chantiers.

Un autre problème auquel il faut faire face est la spéculation des prix. Les espaces d'ateliers sont de plus en plus recherchés pour installer des lofts ou des bureaux, ce qui a inévitablement un effet à la hausse sur les prix.

Le CDR signale que le même problème se pose en ce qui concerne les espaces dédiés à la formation qui sont un facteur de succès de l'AEE. Les espaces de formation actuels ne pourront pas répondre à la hausse aux modifications des besoins de formation.

L'ensemble de cette problématique devrait faire l'objet d'une étude afin de faire un état des lieux et de proposer des pistes d'amélioration.

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Se développer

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Définir des pistes d'amélioration pour optimiser l'espace industriel pour le secteur de la construction durable

Public-cible	Type d'instrument
Entreprises	Sensibilisation, information

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de l'économie

Ministre-Président en charge de l'aménagement du territoire

### Budget

Pilotage et réalisation de l'étude : 45.000 €



## Principales activités

Mettre en place un Comité de pilotage de l'étude

Mettre en oeuvre l'étude via un marché public

Présenter les pistes d'amélioration aux différents partenaires

## Partenariat

### Organismes impliqués


SDRB, Port de Bruxelles, BECI, BE, ABE (à définir par l'étude)

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
Cabinet Cerexhe	Pilotage	Gestion du projet
SDRB	Pilotage	
Port de Bruxelles, BECI, BE... (à définir par l'étude)	Collaborant	
ABE	Collaborant	

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget :	Description
2011 : 45.000 €	Financement de l'étude

		<b>FICHE-ACTION 34</b> <b>Constituer une chaîne de valeur complète d'entreprises aptes à répondre aux demandes du marché bruxellois</b>		
Pilotes :	<b>CLUSTER ECOBUILD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Outils de soutien</li> <li>- <b>GT</b> : Information et Accompagnement</li> </ul>	Date de mise en œuvre	2011

### Description

Constituer une chaîne de valeur complète des acteurs de la construction (bureaux d'étude, entreprises de construction, architectes, etc.) aptes à répondre aux demandes du marché bruxellois. La réalisation de la chaîne de valeur est liée à la mise en place des grappes ; ces deux actions forment un ensemble cohérent et pertinent.

Ces acteurs seraient regroupés au sein du cluster Ecobuild pour offrir à la clientèle bruxelloise la possibilité de couvrir l'ensemble d'un chantier de construction durable.

Cela se fera à travers des actions combinées d'information et de sensibilisation des acteurs existants en construction traditionnelle, de démarchage proactif, de travaux de facilitation et enfin de formation et d'accompagnement autant en termes de partage de know-how que d'aide dans le domaine de l'emploi (formation, recrutement d'ouvriers qualifiés...).

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Vendre, se développer, compétitivité, être reconnus dans le domaine de la construction durable

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Avoir une offre complète d'entreprises performantes à même de répondre aux appels d'offres de construction durable

Augmenter le nombre d'entreprises installées en RBC (démarchage proactif, sensibilisation, meilleure information, attraction par accompagnement)

Meilleure réponse aux besoins des entreprises en termes d'emploi

Public-cible	Type d'instrument
Chefs d'entreprises, cadres, demandeurs d'emploi, indépendants	Outil, Sensibilisation, Information, Groupe de travail

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise en charge de l'environnement et de l'énergie

Ministre bruxellois en charge de l'économie

### Budget

Organisation de séminaires de sensibilisation (2011-2012)

Démarchage pro-actif : 1 équivalent temps-plein (+/- 60.000 €) sur 2011-2012

Accompagnement des entreprises sensibilisées : néant (budget Ecobuild et ABE)

Transmission know-how : néant (budget Ecobuild)

2011: 110.000 Euros

2012: 70.000

## Principales activités

Identification des manquements dans la chaîne de valeur

Détermination des tâches en pénurie

Matching de ces tâches avec métiers existants (actuellement 7 prioritaires)

Identification des acteurs

Constitution d'une base de données regroupant tous les acteurs du secteur de la construction durable (bureaux d'étude, entreprises de construction, architectes, etc.).

Identification des acteurs des 7 métiers cibles

Organisation de séminaires de sensibilisation

Séminaires, ciblés par métiers, visant à présenter tous les avantages de la construction durable ainsi que les moyens mis à disposition pour y parvenir

Accompagnement des entreprises intéressées

Accompagnement spécifique des entreprises motivées et volontaires tant en formation (CDR) qu'au niveau collectif (Cluster Ecobuild) ou individuel (ABE)

## Partenariat

### Organismes impliqués

ABE, Cluster Ecobuild, Confédération Construction Bruxelles-Capitale, CDR, BE

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
ABE - Cluster Ecobuild	Pilotage	Gestion du projet
Organismes professionnels (Confédération Construction Bruxelles-Capitale, Bouwunie, UCM, etc.), BE	Collaborant	
CDR	Collaborant	Accompagnement des entreprises en termes de formation pour le personnel existant (hausse de la qualité du savoir-faire) et le recrutement (insertion)

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget	Description
2011 : 110.000€	Budget complet (séminaires de sensibilisation, 1 équivalent temps-plein)
2012 : 70.000€	Budget complet (séminaires de sensibilisation, 1 équivalent temps-plein)

		<b>FICHE-ACTION 35</b> <b>Définir et mobiliser les outils permettant la recherche et l'innovation pour des projets de petite taille en temps et en coût</b>		
<b>Pilotes :</b> <b>CABINET CEREXHE</b> <b>IRSIB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : R&amp;I</li> <li>- <b>GT</b> : la recherche et le développement technologique entre autres sur chantier /utilisation adéquate des différents instruments pour la recherche et le développement</li> </ul>	<b>Date de mise en œuvre</b>	<b>2011</b>	

### Description

Pour être efficaces, les instruments d'appui à la recherche et l'innovation doivent consister en un juste équilibre entre les outils adéquats à mobiliser en fonction du processus de R&D : recherche de base, recherche appliquée, développement en entreprise (pre-market). Ces différents outils doivent être associés aux instruments nécessaires visant à valoriser la recherche et l'innovation en entreprise : service de transfert technologique, technology watch et appui à l'innovation, service d'appui à l'obtention de brevets. Beaucoup de ces instruments existent en Région bruxelloise et sont à mieux mobiliser en vue la réalisation de certains projets de R&I dans le cadre de l'AEE. Par ailleurs, afin de compléter la chaîne de l'innovation, le mécanisme des chèques technologiques pourrait être examiné. Il s'agit d'une solution rapide et flexible qui mobiliserait un montant relativement faible par projet (5 à 10 000 €). Cette réflexion peut également intégrer les projets d'excellence (démonstration de techniques pas encore sur le marché).

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : développement et utilisation de nouvelles technologies afin de rester compétitives

### Objectifs/résultats attendus de l'action

Mise au point d'un groupe de travail visant à définir les modalités d'accès à ces chèques technologiques (tous secteurs confondus) et à faire valoir les outils existants pour stimuler la recherche et l'innovation.

Les thèmes de recherche pourraient recouvrir :

- l'innovation organisationnelle
- la rénovation du bâti ancien
- la recherche sur les matériaux
- le city boom (innovation visant à garantir une offre suffisante de logements face aux tendances découlant du city boom à Bruxelles)

Public cible	Type d'instrument
Entreprises	subsidés, avances récupérables

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de la recherche

### Budget

Dans son ensemble la Guidance Technologique Eco-construction supporte les actions de l'Alliance Emploi-Environnement. Plus spécifiquement pour AEE 'Atelier Recherche et Innovation' le support direct que la Guidance Technologique Eco-construction pourra apporter aux actions citées en-dessous s'élève à environ 1 TPE. Cet effort s'oriente surtout vers les actions de mise en réseaux (plate-forme et outils de recherche et innovation), le technology watch et l'effort à convaincre et stimuler les entrepreneurs bruxellois de participer aux activités de recherche et innovation concernant la rénovation du bâti existant et les matériaux durables.

Chèques formation :

Hypothèse en ce qui concerne les chèques technologiques :

valeur moyenne d'un chèque = 7 500 € et 40 dossiers par an (tous secteurs confondus)

Budget annuel à partir de 2012 de 300 000 € tous secteurs confondus (100.000 € pour le secteur "environnement")

Pour les autres actions, ceci revient à mobiliser des outils et donc budgets existants.

## Principales activités

Il s'agit de réunir un groupe de travail visant à définir et mobiliser les outils adéquats d'appui à la recherche et l'innovation, entre autres sur chantier

### 1. Outils permettant la recherche sur chantier à développer :

- Chèques technologiques
- Projets d'excellence

### 2. Outils existants à évaluer et mobiliser pour les objectifs de l'AEE

- Nouvelle modalité IRSIB – appui à de l'innovation organisationnelle
- Plateforme stratégique « environnement » (lancée en 2012) (4.000.000 € pour 3 ans)
- Poursuite de la guidance technologique en éco-construction subvention IRSIB/CSTC)
- Poursuite des missions des facilitateurs écoconstruction et énergie (missions IBGE confiées à des organismes (actuellement Cénergie, CERAA, etc.)
- Identification des entreprises potentiellement utilisatrices (+ Plan Marshall)
- Mobilisation de bourses PrfB, SOIB
- Lien à créer avec la rubrique « innovation » des référentiels pour la certification/labellisation des bâtiments durables.
- programmes d'impulsion de 3 ans (nouveaux appels en 2012)

## Partenariat

### Organismes impliqués

Cabinet Cerexhe/IRSIB

Cabinet Huytebroeck/IBGE

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
Cabinet Cerexhe + IRSIB	Pilotage	Analyse du dossier « chèque technologique et projets d'excellence »
Groupe de travail (à définir) Organismes publics et privés en contact avec l'innovation sur chantier (facilitateurs comme « détecteurs d'innovation » principalement en amont, guidance technologique en accompagnement de projets et de chantiers, universités en support de l'innovation, etc.)	Collaborant	Analyse d'une meilleure utilisation des aides à la R&I en vue d'appuyer la construction durable
WTCB-CSTC	Collaborant	Le CSTC s'engage à apporter dans le groupe de travail cette expertise compte tenu des connaissances et de l'expérience acquise par le soutien de (la mise en place de) trajets R&D d'acteurs de la construction Lien TD Ecobouw (soutien de l'innovation)
ABE	Collaborant	L'ABE s'engage à participer, en tant que "Collaborant", au Groupe de travail visant à définir et à mobiliser les outils adéquats et à mettre ainsi à disposition son expérience en matière d'aides publiques à la RD&I

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Néant

		<b>FICHE-ACTION 36</b> <b>Constituer une plateforme de recherche sur la construction durable</b>		
Pilotes :	<b>IRSIB</b> <b>CSTC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : R&amp;I</li> <li>- <b>GT</b> : Analyse du potentiel de recherche en matière de matériaux</li> </ul>	Date de mise en œuvre	A définir

## Description

L'intensité de la recherche et du développement (R&D) relative à la construction durable a enregistré une solide croissance. De nombreux acteurs différents opèrent sur ce plan et ont chacun leurs propres démarches et initiatives. Tant les universités que les hautes écoles ou les centres de recherche travaillent à des projets de recherche fondamentale ou de recherche et développement appliqués.

Toutes ces initiatives et unités de recherche différentes ne sont donc pas toujours suffisamment harmonisées et ne se connaissent pas assez bien, ce qui nuit à un passage optimal de la recherche fondamentale à des applications dans l'économie en passant par la recherche appliquée.

Par conséquent, une plateforme qui réunit les acteurs est nécessaire afin de parvenir à un échange et un enrichissement mutuels dans le but premier du renforcement des compétences bruxelloises en matière de recherche par une meilleure connaissance des partenaires et la poursuite du développement d'éventuels accords de collaboration :

- cerner les possibilités de synergie et nouvelles opportunités ;
- détecter les besoins spécifiques de nouvelles pistes de recherche ;
- mettre en place une interaction avec les plateformes au niveau européen (ECTP, E2BA, etc.) ;
- échanger les résultats des recherches.

Le paysage bruxellois de la recherche sur la construction durable pourra ainsi être renforcé et rationalisé.

Concrètement, il faut mettre en place une plateforme de construction qui organise les réunions et ateliers nécessaires (environ 3 fois par an), soutenue par un secrétariat et pilotée par l'IRSIB en collaboration avec le CSTC et les interfaces universitaires.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

L'objectif final de la plateforme de recherche sur la construction durable est parvenir à une meilleure collaboration entre les différents acteurs dans le domaine de la recherche et de l'innovation et d'ainsi mieux intégrer le paysage de la recherche, ce qui lui permettra d'orienter les pistes de la recherche dans une approche de bas en haut et de répondre davantage aux priorités spécifiques qui caractérisent le secteur bruxellois de la construction. Un meilleur afflux de l'innovation des différents stades de la recherche (de la recherche fondamentale au développement industriel) ou une réponse optimisée d'un besoin d'innovation aux entreprises sont ainsi assurés à partir d'un champ de recherche bruxellois. La Plateforme vise également à améliorer le transfert technologique des universités vers les entreprises.

L'innovation reste une clé importante pour le développement économique des entreprises.

## Objectifs/résultats attendus de l'action

Suivi et aperçu des différentes initiatives de recherche sur le plan de la construction durable

Compréhension et connaissance réciproque des différentes unités de recherche compétentes

Meilleure harmonisation des initiatives de recherche : synergie fondée sur les connaissances existantes et les compétences spécifiques

Public cible	Type d'instrument
Centres de recherche, universités, hautes écoles, etc.	Plateforme

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de la recherche

## Budget

3 réunions/an, 10 participants, 1/2 jour + 1/2 jour de préparation

3 réunions/an, 1 personne pour le secrétariat, 2 jours/réunion

→ Total ± 35 jours-homme PM/an (12.000 Euros)

## Principales activités

Mettre en place une plateforme

Définir des partenaires

Diffuser des informations et assurer la visibilité

Organiser des réunions et ateliers

## Partenariat

### Organismes impliqués

Universités et hautes écoles (ex. : ULB, UCL, VUB, Indutec) et centres de recherche (ex.: CSTC, CERAA), fédérations professionnelles

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
CSTC / IRSIB	Pilotage	Assurer le suivi de la plateforme Préparer les réunions Secrétariat et logistique de la plateforme Lien avec TD Ecobouw (soutien de l'innovation)
Université, hautes écoles et centres de recherche	Collaborant	Participer à des réunions + préparatifs nécessaires

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget	Financement des 35 jours-hommes/an
--------	------------------------------------

		<b>FICHE-ACTION 37</b> <b>Promouvoir la recherche et l'innovation sur la rénovation du bâti existant</b>		
Pilotes :	<b>CSTC</b> <b>ECOBUILD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : R&amp;I</li> <li>- <b>GT</b> : Recherche et innovation sur la rénovation du bâti existant</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Actions en cours et à amplifier

## Description

L'immobilier résidentiel bruxellois est très obsolète et, de ce fait, son rendement énergétique est généralement médiocre. 78 % des immeubles résidentiels ont été construits avant 19701, donc avant la crise énergétique. Le pourcentage de nouvelles constructions représente 0,2 % du parc immobilier et, avant rénovation, 0,6 % du parc immobilier total ; plus particulièrement 1 % pour le parc résidentiel2.

La combinaison d'un vaste parc immobilier obsolète avec un potentiel élevé d'amélioration des performances énergétiques justifie qu'une rénovation énergétique puisse apporter une contribution importante à un immobilier durable. L'activité de rénovation est par ailleurs un marché très localisé. La problématique concernant la rénovation énergétique se définit comme suit.

- Une rénovation énergétique performante combinée à un climat intérieur sain de qualité demande un ensemble de mesures harmonisées à la fois sur le plan de l'enveloppe du bâtiment (isolation et étanchéité), des installations et de la gestion du bâtiment.
- Par ailleurs, les conditions accessoires en cas de rénovation sont très variées, notamment en matière de réglementation (conservation de la façade, alignement, etc.), de la vue, de l'espace disponible, de la fonctionnalité, du planning ou de l'étalement des travaux, des coûts et de la répartition des coûts, des caractéristiques techniques comme les ponts thermiques, les problèmes d'humidité, etc.
- En particulier pour les bâtiments d'intérêt historique, qui sont très largement présents par définition dans la Région bruxelloise, des conditions accessoires supplémentaires sont d'application pour préserver le caractère historique du bâtiment.
- Bien que l'ICT s'impose moins dans le secteur de la construction que dans de nombreux autres secteurs, il existe de multiples possibilités de mettre en œuvre l'ICT pour l'amélioration des conditions ambiantes intérieures (chauffage, lumière, qualité de l'air) avec une consommation minimale d'énergie par une utilisation optimale des installations.
- Enfin, un problème important en cas de rénovation (énergétique) réside dans la fragmentation du processus de rénovation. Bien qu'une approche intégrée soit essentielle pour une rénovation réussie, les différents acteurs agissent souvent dans des approches indépendantes et non coordonnées.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Maîtriser

## Objectifs/résultats attendus de l'action

Description des résultats ou des objectifs concrets de l'action

Public cible	Type d'instrument
Entreprises de rénovation	Etude

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de la recherche

1 L'application de principes de la maison passive en région de Bruxelles-Capitale, 2008

2 Alliance Emploi Environnement Construction Durable, réunion du secteur, 2010

Fiche action > Atelier : «R&I»



## Budget

1 ETP (60.000 Euros) concernant le projet GREENOV

## Principales activités

Les défis de la recherche en matière de rénovation énergétique se définissent comme suit :

### L'enveloppe du bâtiment :

- matériaux à haut rendement énergétique, produits et composants qui assurent des performances énergétiques avec des techniques de construction robustes et adaptées ;
- matériaux et techniques d'isolation minces et durables pour l'environnement intérieur et extérieur ;
- enveloppes multifonctionnelles du bâtiment qui intègrent à la fois l'isolation et la production, le stockage et la distribution d'énergie ;
- théories et modélisations concernant l'influence sur les caractéristiques d'humidité et des dégâts pour une rénovation énergétique poussée sur l'enveloppe du bâtiment.

### Installations et techniques pour les bâtiments existants :

- nouvelles techniques et installations qui intègrent les performances énergétiques, la gestion énergétique, le confort et le climat intérieur ainsi que la production locale d'énergie (systèmes hybrides) et sont adaptées aux bâtiments existants. Les exemples sont les systèmes adaptés pour la ventilation, les pompes à chaleur ou les installations PV ;
- nouvelles techniques pour l'accumulation d'énergie pour les bâtiments existants ;
- développement de systèmes de gestion des bâtiments pour l'énergie, le climat intérieur et la production d'énergie, adaptés aux utilisateurs dans les bâtiments existants<sup>3</sup>.

### Solutions intégrales pour les bâtiments et techniques afin de garantir à la fois les performances énergétiques et le climat intérieur :

- recherche en concepts passifs pour le chauffage, le refroidissement et le stockage de l'énergie (masse thermique, concepts de construction légère, etc.) ;
- développement de programmes d'analyse et de solutions intégrales qui tiennent compte des performances énergétiques, de la qualité de l'air intérieur, de l'acoustique, de la santé, etc. ;
- développement de « solutions types » de rénovation qui permettent une industrialisation plus poussée, une plus grande échelle et sont aussi rentables.

### Bâtiments historiques :

- évaluation et méthodologies de diagnostic des conditions accessoires et définition de solutions pour la rénovation et la gestion de bâtiments historiques ; ces méthodologies doivent également tenir compte d'une utilisation future diversifiée de ces bâtiments ;
- solutions qui concernent les caractéristiques esthétiques mais assurent quand même des performances énergétiques et un climat intérieur améliorés (menuiserie, étanchéité, isolation, techniques, etc.).

### Organisation du processus de construction :

- pour compenser la fragmentation du processus de rénovation, il est essentiel que des accords de collaboration et concepts d'entreprise innovants soient mis en place et assurent une définition ainsi qu'une exécution intégrales et coordonnées des travaux.

Activités en matière de « **éco-transition de l'environnement construit** » en soutien aux architectes et à leurs interlocuteurs, et ce dans une approche holistique (territoire, énergie, eau, matière, habitabilité).

<sup>3</sup> Compte tenu du pilier ICT dans la Région de Bruxelles-Capitale, cela semble opportun dans un contexte bruxellois de l'emploi.

## Partenariat

### Organismes impliqués

CSTC

Ecobuild

CERAA

Centres de recherche des universités et hautes écoles (Indutec, ULB, VUB, UCL)

IRSIB

Cluster Eco-build

Direction des monuments et des sites (à définir)

Sociétés de logement (à définir)

Fédérations professionnelles

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
CSTC	Pilotage	<p>Les thèmes suivants ont été définis par les comités techniques du CSTC comme des priorités de la recherche pour lesquelles les moyens nécessaires doivent être mobilisés afin de parvenir à un contenu concret et une justification scientifique.</p> <p>Pour la réalisation de ces projets de recherche, des programmes de subsides sont sollicités et complétés par les fonds propres du CSTC.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation par l'intérieur des murs existants</li> <li>- Amélioration de l'étanchéité à l'air des bâtiments en ce compris dans le contexte des bâtiments existants</li> <li>- Intégration des systèmes de ventilation et qualité des systèmes de ventilation</li> <li>- Rénovation énergétique – guide à la rénovation</li> <li>- Humidité et rénovation énergétique</li> <li>- Bâtiments historiques, entretien et rénovation</li> <li>- Démonstration de technologies innovantes</li> </ul> <p>Lien TD Ecobouw (rénovation, énergie et bâtiments)</p>
Ecobuild	Copilote	<p>Mettre à disposition des membres du cluster et de ses partenaires le potentiel de réseautage et d'échange de bonnes pratiques que représente le projet Interreg « GREENOV » auquel elle participe en association avec la SDRB. Ce projet rassemble une série d'acteurs européens actifs en éco-construction et plus particulièrement en rénovation durable ;</p> <p>il a pour but de constituer une base de données d'experts du secteur ; produire diverses études sur l'éco-rénovation ; mettre sur pied des séminaires thématiques ; réaliser des projets exemplaires.</p> <p>L'ABE contribuera principalement aux études sur la rénovation « passive et urbaine » et, en partenariat avec la SDRB, à la rénovation du bâtiment « Alchimiste ».</p> <p>Ce projet bénéficie d'un cofinancement Interreg-IBGE.</p>
CERAA	Collaborant	<p>Le CERAA s'engage à poursuivre ses activités dans le champ de l'« éco-transition de l'environnement construit » en soutien aux architectes et à leurs interlocuteurs, et ce dans une approche holistique (territoire, énergie, eau, matière, habitabilité).</p> <p>Il entend mettre à disposition son expérience acquise au travers de mission telles que l'« analyse du potentiel d'application des principes de la maison passive au patrimoine immobilier bruxellois », l'audit énergétique des cités-jardin Le Logis &amp; Floral ou encore l'étude de l'amélioration des performances énergétiques des châssis relevant du patrimoine.</p> <p>Le CERAA s'engage à développer la définition de chantiers pilotes visant à vérifier l'applicabilité, les résultats réels des propositions résultant de l'audite (dans une approche holistique) et les risques éventuels liés à certaines techniques, et ce avant leur application à grande échelle (sur l'ensemble de la cité, soit plus de 1 000 logements).</p> <p>La méthodologie développée sera extrapolable à d'autres ensembles immobiliers relevant d'une même typologie.</p> <p>Cet engagement est conditionné par l'accord des sisp concernées et de leur tutelle, ainsi que par un financement correspondant.</p>

UCL	Collaborant	<p>Au sein de l'UCL, les laboratoires de la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale et d'urbanisme poursuivront leurs activités de recherche dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rénovation basse énergie des logements et des espaces publics urbains dans un esprit de ville durable (laboratoire Architecture et Climat),</li> <li>- urbanisme et aménagement du territoire tenant compte des enjeux et critères d'un développement territorial durable (unité d'Urbanisme et développement territorial),</li> <li>- études d'incidences en aménagement du territoire et urbanisme, élaboration et révision de plans communaux d'aménagement (Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire – centre agréé).</li> </ul> <p>Les chercheurs de l'Institut de Recherche Santé et Société poursuivront quant-à eux leurs recherches mêlant développement urbain, milieu de vie, cohésion sociale et qualité de vie à Bruxelles.</p> <p>L'expérience acquise par ces différents laboratoires pourra être mise à disposition par le biais de missions d'expertise ou de consultance, mais également d'études de faisabilité ou de projets de recherche. Les actions ici proposées sont toutefois conditionnées par l'obtention de financements adéquats.</p> <p>L'Interface UCL pourra quant-à-elle mettre à disposition son expérience en matière de mise en réseau de partenaires dans le cadre de montage de projets de recherche.</p>
-----	-------------	---

**Engagement attendu de la part du Gouvernement**

--	--

		<p><b>FICHE-ACTION 38</b></p> <p><b>Promouvoir la recherche et l'innovation en matière de matériaux pour la construction durable</b></p>		
Pilotes :	<b>CSTC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : R&amp;I</li> <li>- <b>GT</b> : Recherche et innovation en matière de matériaux pour la construction durable</li> </ul>	Date de mise en œuvre	A définir

## Description

De manière générale, on peut affirmer que le développement de matériaux plus durables s'est déjà imposé dans la recherche et le développement. Différents facteurs déclencheurs peuvent être identifiés pour l'expliquer, comme la sensibilisation accrue de la société à l'environnement et les facteurs de coût (énergie, etc.).

Un élément spécifique en l'occurrence est la proportion « d'énergie grise » dans la politique stratégique qui incite les producteurs et exportateurs à mener une politique d'entreprise innovante sur ce plan.

Nous constatons par exemple des activités de recherche dans lesquelles les producteurs vont remplacer ou améliorer leurs matières premières pour ainsi réduire l'impact des produits de construction sur l'environnement. Les exemples sont notamment la recherche sur le béton aux fibres de chanvre, le béton avec des granulés recyclés ou secondaires ou encore les matériaux d'isolation minéraux avec des liants respectueux de l'environnement. La recherche porte également sur une organisation et des méthodes d'exécution efficaces ainsi que de nouveaux concepts de construction.

Par ailleurs, le développement de nouveaux matériaux, composants ou techniques performants est accompli dans le souci de donner une réponse aux solides ambitions imposées aux bâtiments durables (nouveau type d'isolation sous vide, vitrages intelligents, systèmes de ventilation intégrés, etc.).

Il faut également ajouter la recherche de matériaux plus naturels, en constatant que les caractéristiques et qualités techniques et écologiques (notamment durabilité dans le temps) ne sont pas suffisamment établies, ce qui induit un seuil d'accès à leur utilisation, en particulier dans les applications qui imposent une qualité technique durable comme exigence de base.

En général, on constate un besoin de connaissances et de développement dans les domaines suivants :

- le développement de matériaux de construction et composants durables qui donnent une réponse aux strictes ambitions imposées aux bâtiments durables ;
- les composants et matériaux de construction durables avec une charge intrinsèquement faible pour l'environnement sur la durée de vie par l'utilisation de procédés de production et matières premières bioécologiques, recyclés, alternatifs, etc. ;
- l'assurance de la garantie des caractéristiques techniques ET de la durabilité de ces matériaux et composants dans le temps ;
- le développement de nouveaux concepts de construction et principes d'exécution dans lesquels ces nouveaux matériaux et composants peuvent associer une charge inférieure pour l'environnement à une durabilité technique dans le temps.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Maîtriser

## Objectifs/résultats attendus de l'action

En ce qui concerne les caractéristiques techniques et environnementales des matériaux naturels et durables, des connaissances doivent être recueillies et mises à disposition à un rythme accéléré.

Il faut veiller à ce que la recherche ne s'oriente pas seulement sur des thèmes en rapport avec l'énergie mais que les autres composants environnementaux et les thèmes socio-économiques restent pris en compte dans le champ des recherches en matière de construction durable.

Enfin, il faut continuer à s'engager suffisamment dans la recherche et le développement au niveau des matériaux, composants et concepts afin de pouvoir relever les défis sociaux en matière de construction durable.

Objectifs :

- le développement de matériaux de construction et composants durables qui donnent une réponse aux ambitions strictes des bâtiments durables ;
- des matériaux de construction et composants durables présentant une charge intrinsèquement faible pour l'environnement sur leur durée de vie par l'utilisation de procédés de production et matières premières bioécologiques, recyclés, alternatifs, etc. ;
- l'assurance de la garantie des caractéristiques techniques et de la durabilité de ces matériaux et composants dans le temps ;
- le développement de nouveaux concepts de construction et principes d'exécution dans lesquels ces nouveaux matériaux et composants peuvent associer une charge inférieure pour l'environnement à une durabilité technique dans le temps.

Public cible	Type d'instrument
Tout le cycle de la construction, en particulier les producteurs de matériaux et entrepreneurs	Etude

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxellois en charge de la recherche

## Budget

A définir

## Principales activités

A définir

## Partenariat

### *Organismes impliqués*

CSTC, Universités et hautes écoles (ex : ULB, UCL, VUB, Indutec) et centres de recherche (ex.: CSTC, CERAA), fédérations professionnelles


## Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
CSTC	Pilotage	<p>Les thèmes suivants sont définis par les comités techniques du CSTC comme des priorités de la recherche pour lesquels les moyens nécessaires doivent être mobilisés afin de parvenir à un contenu concret et une justification scientifique.</p> <p>Pour la réalisation de ces projets de recherche, des programmes de subsides sont sollicités et complétés par les fonds propres du CSTC.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement de matériaux de construction et composants durables qui donnent une réponse aux ambitions strictes imposées aux bâtiments durables.</li> <li>- Des matériaux de construction et composants durables avec une charge intrinsèquement faible pour l'environnement sur la durée de vie par l'utilisation de procédés de production et matières premières bioécologiques, recyclés, alternatifs, etc.</li> <li>- L'assurance de la garantie des caractéristiques techniques et de la durabilité de ces matériaux et composants dans le temps.</li> <li>- Le développement de nouveaux concepts de construction et principes d'exécution dans lesquels ces nouveaux matériaux et composants peuvent associer une charge inférieure pour l'environnement à une durabilité technique dans le temps.</li> </ul> <p>Des exemples concrets sont la recherche sur le béton recyclé, le béton au chanvre, les matériaux d'isolation, etc.</p> <p>Dans le cadre des services technologiques Ecobouw, un Technology Watch est développé. Son but en l'occurrence est de rechercher proactivement les nouveaux produits et procédés innovants qui contribuent à un environnement de construction durable.</p> <p>Le CSTC effectue dans le cadre du projet CLEAR-UP une recherche sur des matériaux à transition de phase (Phase Changing Materials), la photocatalyse (pour la purification de l'air), les films électrochromes (gestion du soleil), les stratégies de ventilation et de chauffage en fonction de la demande et l'isolation sous vide.</p> <p>Lien TD Ecobouw (matériaux, technology watch, énergie)</p>
CERAA	Collaborant	<p>Analyse des procédures disponibles et accessibles permettant l'évaluation et la certification des matériaux réutilisés directement sur chantier.</p> <p>En effet la question de la garantie est évoquée par rapport à des matériaux qui ont été incorporés à un bâtiment et qui deviennent disponibles après un démantèlement partiel du bâtiment (rénovation). Quels tests et essais sont disponibles et réalisables sur chantier pour un coût raisonnable ?</p> <p>Engagement conditionné par un financement.</p>

UCL	Collaborant	<p>Au sein de l'UCL, les différents instituts de recherche du secteur des Sciences et Technologies poursuivront leurs recherches dans les domaines suivants relatifs aux matériaux durables, à savoir plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de surfaces nanostructurées, recyclage et valorisation de polymères, matériaux composites incluant des ressources naturelles, polymères avec surfaces bioactives, traitement de surface permettant de nouvelles propriétés, ... (Institut de la Matière Condensée et des nanosciences),</li> <li>- Récupération d'énergie dissipée via des structures multimatériaux, développement de nouveaux matériaux et alliages métalliques et composites pour l'allègement et la durabilité des structures, ... (Institute of Mechanics, Materials and Civil Engineering).</li> <li>- Elaboration de matériaux composites et de métamatériaux, de « microwave nanodevices », de smart technologies (maison intelligente, domotique), électronique verte, senseurs, technologie RFID passive – antennes intégrées dans des constructions en verre, ... (Information and Communication Technologies, Electronics and Applied Mathematics ;</li> <li>- Bétons légers chaux-chanvre, architecture durable-bioclimate (Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale et d'urbanisme).</li> </ul> <p>L'expérience acquise par ces différents laboratoires pourra être mise à disposition par le biais de missions d'expertise ou de consultance, mais également d'études de faisabilité ou de projets de recherche. Les actions ici proposées sont toutefois conditionnées par l'obtention de financements adéquats.</p> <p>L'Interface UCL pourra quant-à-elle mettre à disposition son expérience en matière de mise en réseau de partenaires dans le cadre de montage de projets de recherche.</p>
ABE	Collaborant	L'ABE s'engage à contribuer à la diffusion des résultats auprès de leurs contacts.

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget/Appui/Réglementation	
-----------------------------	--

		<b>FICHE-ACTION 39</b> <b>Introduire des clauses environnementales dans les Cahiers des charges de construction et de rénovation</b>		
Pilotes :	<b>IBGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Références techniques</li> <li>- <b>GT</b> : GT 1 - Cahier des charges</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Démarrage début 2011 et finalisation en 2012

## Description

Enteprendre une étude de pertinence concernant l'élaboration d'une référence unique en matière de cahier des charges pour les marchés publics et éventuellement pour les marchés privés, si cela se justifie.

→ Organisation et animation de tables rondes réunissant les différents acteurs, utilisateurs aussi bien qu'experts en matière de cahier des charges.

Ces tables rondes ont pour but la réalisation au préalable d'un travail d'inventaire de ce qui existe (étude).

Par ailleurs, un tel travail a été entrepris en Région wallonne avec le CSTC mais le travail est ambitieux et risque encore de durer des années. Une réflexion au niveau de la RBC est possible en se basant entre autres sur les travaux de la SLRB et de la SDRB, sur les travaux de développement d'un référentiel labellisation/certification de bâtiment durable, sur les travaux d'approfondissement du guide pratique éco-construction, ainsi que sur les études menées par le SPF Environnement concernant les conditions d'introduction de clauses environnementales dans les CDC publics et sur les expériences d'acteurs privés et publics par l'intermédiaire des appels à projets "bâtiments exemplaires" et Ecobuild.

→ Mener une étude de pertinence concernant l'élaboration d'une référence unique pour les CSC dans les marchés publics et, si cela se justifie, privés afin de définir une méthodologie pour l'élaboration d'une référence unique.

### Cette étude comprend :

- analyse des freins (accessibilité – ex. problèmes de propriété, les lacunes, etc.)
- identification des besoins : nombre de cahiers des charges-types à créer en fonction de la taille du marché, fonction du bâtiment, type de marché...
- définition des troncs communs entre les différents csc-types
- liens à faire avec, entre autres, le label bâtiment durable, le guide professionnel
- scénarios de cahiers des charges pour la rédaction des cahiers des charges-types (y compris contrats-types)
- benchmarks de la réalisation d'autres cahiers des charges standard et liens à faire avec ces CSC ( Région Wallonne, Société Wallonne de Logement, Vlaamse Huisvesting Maatschappij...)

→ La méthodologie de cette étude de pertinence doit inclure :

- interviews des principaux utilisateurs des cahiers des charges construction
- interviews des initiateurs des cahiers des charges avec clauses environnementales et sociales
- animation : interviews/groupes de travail avec les acteurs

Cette étude de pertinence doit aboutir à un scénario réaliste et faisant consensus et une méthodologie permettant d'entreprendre l'élaboration elle-même de la référence permettant l'introduction de clauses environnementales des cahiers des charges (seconde étude à mener à partir de fin 2011)

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Maîtriser



## Objectifs / résultats attendus de l'action

Le cahier des charges est vu comme un outil permettant de soutenir l'évolution des travaux de construction ou de rénovation vers la construction durable et ce, en particulier pour le secteur public.

Elaborer une **référence unique** en matière de cahier des charges permettra :

- d'uniformiser le vocabulaire entre partenaires et de réduire la criticité d'un manque de dialogue préalable entre prescripteurs et constructeurs
- de centraliser les ressources pour obtenir un outil performant et à jour
- de servir d'exemple pour les marchés privés

Compte tenu du délai de mise en œuvre d'un tel projet (plusieurs années), cette action s'inscrit dans une démarche à long terme.

A plus court terme, dans le cadre de l'étude de pertinence les actions suivantes peuvent être mises en œuvre :

- Inclure quelques critères de construction durable dans les cahiers des charges existants. Il serait intéressant de repartir du travail effectué par la SLRB et de la SDRB et sur les diverses expériences "bâtiments exemplaires" concernant l'intégration de critères de durabilité dans ses cahiers des charges.
- Organiser et animer des tables rondes réunissant les différents acteurs, utilisateurs/prescripteurs aussi bien qu'experts en matière de cahier des charges.
- Réaliser un travail d'inventaire afin d'objectiver l'intérêt, l'ampleur, les moyens et méthodologies à consentir pour un tel projet. Une démarche similaire a été initiée en région wallonne. Afin de ne pas faire le travail plusieurs fois, il serait intéressant de coordonner les travaux entre les régions.
- Analyser les différents types de cahiers des charges, explorer les freins et potentialités.

Cette étude doit aboutir à :

1. Un rapport d'étude validant l'utilité de cahiers des charges-types, leur nombre et "affectations", leur forme idéale, les publics-cibles, leur support (mode de diffusion), l'implication attendue des divers partenaires.
2. Un rapport d'étude faisant état de ce qui existe, de ce qu'il est nécessaire de développer et proposant une méthodologie, planning, plan d'action (chiffré en RH, moyens financiers, tenant compte de l'existant et de l'investissement des divers partenaires, ...) pour l'élaboration d'une référence unique en matière de cahiers des charges.
3. Des recommandations concrètes et développement de premiers drafts de clauses de cahiers des charges-types validés comme utiles.

Public-cible	Type d'instrument
Maîtres d'ouvrage, architectes	Norme, réglementation

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise en charge de l'Environnement et de l'Energie

Ministre-Président en charge des pouvoirs locaux

## Budget

Etude pour faire l'inventaire des CDC existants :

2011 :255.000 € pour l'élaboration de la référence elle-même.

## Principales activités

Inclure quelques critères de construction durable dans les cahiers de charges existants. Il serait intéressant de repartir du travail effectué par la SLRB concernant l'intégration de critères de durabilité dans ses cahiers des charges.

Organiser et animer des tables rondes réunissant les différents acteurs, utilisateurs aussi bien qu'expert en matière de cahier des charges. Ces tables rondes doivent permettre de réaliser un travail d'inventaire afin d'objectiver l'intérêt d'un tel projet. Une démarche similaire a été initiée en Région wallonne. Afin de ne pas faire le travail plusieurs fois, il faudrait coordonner les travaux entre les régions.

Mener une étude de pertinence qui prend en compte les différents types de cahier des charges, explore les freins et potentialités et résulte en :

- un rapport d'étude validant l'utilité de cahiers des charges-types, leur nombre, forme idéale, publics-cibles, mode de diffusion
- une méthodologie pour l'élaboration d'une référence unique en matière de cahier des charges
- des recommandations et premiers drafts de cahiers des charges-types validés comme utiles.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche plus globale visant à élaborer, dans un second temps, une référence unique en matière de cahier des charges dans les marchés publics, à intégrer des critères « construction durables » dans les cahiers de charges et à diffuser les cahiers des charges « durables » via la plate-forme de la construction durable (hors du cadre de cette fiche-action).

## Partenariat

### Organismes impliqués


PMP  
Producteurs de matériaux hors PMC  
PMC  
ECOBUILD  
CDR construction  
Cabinet Huytebroek  
CSTC  
SLRB  
CERAA

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
IBGE	Pilotage	
CSTC	Collaborant	Le CSTC travaille actuellement sur un projet similaire au niveau de la Région wallonne et de la Communauté française et propose de partager son expérience
SLRB	Collaborant	La SLRB a déjà introduit des critères environnementaux dans ses CDC et propose de partager son expérience
CERAA	Collaborant	Le CERAA a réalisé des études sur le sujet et propose de partager son expérience
CLUSTER ECOBUILD	Collaborant	Input via demande/retour du Cluster
CCB-C	Collaborant	Input via demande/retour de ses membres

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Réglementation	Pas à ce stade
Appui	Lancement d'études pour la phase d'inventaire
Budget	Financement des études

		<b>FICHE-ACTION 40</b> <b>Elaborer des outils de guidance (check-list, devis-types et fiches techniques) pour les travaux les plus fréquents chez les particuliers (isolation, remplacement de chaudières et de châssis...)</b>		
Pilotes :	<b>CONFEDERATION CONSTRUCTION BRUXELLES CAPITALE IBGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ATELIER : Références techniques</li> <li>- GT : GT 1 - Cahier des charges</li> </ul>	Date de mise en œuvre	1 an

## Description

Elaborer des « contrats types » pour les marchés privés les plus simples et les plus fréquents

- Cette action vise les travaux les plus simples et les plus fréquents qui sont réalisés dans le secteur privé (particuliers). Il s'agit des travaux généralement réalisés sans le concours d'architecte (ex : châssis, isolation, toiture, équipements techniques, chaudières...)
- Deux publics sont ici visés, d'une part les maîtres d'ouvrage particuliers et d'autre part les entreprises de construction de petite taille.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Maîtriser

## Objectifs / résultats attendus de l'action

L'objectif principal de cette action est de réinstaurer une confiance entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur grâce à une meilleure communication et donc une meilleure compréhension des travaux à réaliser et des performances à atteindre.

Plus précisément, cette action permettra d'une part, d'aider le maître d'ouvrage particulier à mieux comprendre un devis et à vérifier que les critères de performances minimales en matière de construction durable y soient proposés. D'autre part, cette action permettrait également d'aider l'entreprise de construction, à travers une sorte de check-list, de s'assurer que la performance de mise en œuvre qui lui est demandée en termes de construction durable, soit bien réalisée.

Cette action vise les petits marchés qui ne requièrent pas d'architecte et donc ne sont pas supportés par un CDC.

L'idée étant de passer une sorte de « contrat » entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur pour s'assurer que les travaux réalisés respectent les principes de la construction durable.

Ce contrat permettrait également au client de suivre les travaux en lui fournissant une check-list de points à vérifier tout au long du chantier.

Public-cible	Type d'instrument
Maîtres d'ouvrage particuliers, entreprises de construction (indépendant et PME).	Outil

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise en charge de l'environnement et de l'énergie

## Budget

Réalisation de « contrats types »: 36.375€ (budget communication et temps de prestation pour suivi de l'action)

## Principales activités

Cette action nécessite :

- L'identification des principaux travaux pouvant faire l'objet d'un contrat
- La détermination des critères de performance à introduire dans les contrats. L'étude de pertinence qui sera menée par l'IBGE dans le cadre de la fiche action « Etude de pertinence concernant l'introduction de clauses environnementales dans les Cahiers des charges » intégrera l'élaboration de scénarios pour le développement de cahiers des charges-types (y compris contrats-types). Suite à cette étude de pertinence, la rédaction elle-même des clauses environnementales des cahiers des charges (étude à mener à p. de fin 2011) permettra de fournir l'info nécessaire pour déterminer les critères de performance des contrats types dont objet dans cette fiche. En attendant les résultats de cette étude (1ers résultats fin 2012) les « infos fiches grand public » développées par l'IBGE peuvent servir de base d'info.
- La rédaction des « contrats »
- Test et validation des « contrats »
- La diffusion auprès des entrepreneurs et du grand public

## Partenariat

### Organismes impliqués

CCB-C  
 CDR  
 IBGE  
 CSTC  
 CERAA  
 Cluster Ecobuild  
 Centre urbain  
 SDP (syndicats des propriétaires) pour les travaux de location  
 CIB (confédération des immobiliers de Belgique) pour la diffusion  
 Réseau habitat pour la diffusion

### Remarque :

Veiller à bien impliquer les différentes fédérations des métiers concernés par les travaux sélectionnés en veillant à avoir des personnes de terrain (référence qualité).

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
CCB-C	Pilote	Pilotage de l'action  Diffusion auprès des professionnels que sont les entreprises de construction, la diffusion auprès des producteurs de matériaux n'est pas primordiale pour la réussite de cette action
IBGE	Copilotage	Partage des informations disponibles dans le guide pratique et des futures clauses environnementales des cahiers des charges  Partage d'information en ce qui concerne la détermination des critères de performance à introduire sur base des informations disponibles au niveau de l'appel à projets Bâtiment exemplaire  Partage d'information via « info fiches grand public »  Diffusion auprès du grand public
PMC	Collaborant	Diffusion auprès des « installateurs » via ses membres

Centre-Urbain	Collaborant	Diffusion auprès du grand public. Aide à la rédaction des outils
CSTC	Collaborant	Partage des expériences cahiers des charges Régions wallonne et Communauté française (volet technique)
EcoBuild	Collaborant	Apport d'expertise, promotion auprès des entreprises, diffusion auprès du grand public

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Budget	Financement de la promotion et diffusion des « contrats », Financement des frais de consultance et communication
--------	---

		<p><b>FICHE-ACTION 41</b></p> <p><b>Développer des référentiels soutenant la prescription de techniques et matériaux plus respectueux de l'environnement</b></p>		
Pilotes :	<b>IBGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Références techniques</li> <li>- <b>GT</b> : GT3- Références</li> </ul>	Date d'exécution	2011

## Description

Suite au constat de la nécessité pour les professionnels de la construction de pouvoir disposer d'informations relatives à la construction durable qui soient objectives, indépendantes, vérifiées, pratiques, compréhensibles et qui prennent en compte la totalité de leur projet de construction, y compris les aspects économiques, Bruxelles Environnement / IBGE a élaboré un manuel technique pratique, conçu comme instrument d'appui pour la construction et la rénovation durables de bâtiments à Bruxelles.

Le développement de ce manuel pratique a débuté en 2006 et a été finalisé en 2008. En 2010, une actualisation des informations obsolètes a eu lieu. Suite à l'évolution du secteur et aux besoins changeants des professionnels concernant la construction durable, le manuel pratique nécessite une adaptation approfondie, tant sur le plan du contenu que sur celui de la structure. L'adaptation et l'approfondissement du manuel pratique visent notamment :

- le soutien des besoins spécifiques des différents groupes-cibles dans les différentes phases d'intervention et dans différents contextes ;
- l'apport d'informations techniques plus approfondies (par exemple des détails techniques, des cahiers des charges, etc.) et l'approfondissement des informations environnementales et économiques ;
- l'élargissement de la portée des solutions proposées dans les différentes phases du projet, des premiers croquis à l'implémentation pratique ;
- l'extension à tous les types de bâtiments <1000 m<sup>2</sup> et >1000 m<sup>2</sup> ;
- le besoin d'établir un lien entre et d'adapter le manuel aux autres instruments techniques concernant la construction et la rénovation durables.

Le secteur de la construction et la rénovation durables a besoin d'informations univoques relatives aux différents matériaux et techniques de construction et à leur méthode d'implémentation. Ce projet vise à faire du manuel pratique LE référentiel concernant la construction et la rénovation durables à Bruxelles. Ce manuel, un instrument englobant les différents aspects, constituera notamment la base des formations organisées par Bruxelles Environnement et indiquera comment atteindre les seuils prescrits par le futur référentiel de certification/labellisation de bâtiments durables.

L'adaptation et l'approfondissement du manuel pratique englobent :

- l'alignement de la structure et du contenu au futur référentiel de certification/labellisation de bâtiments durables ;
- l'alignement et/ou l'intégration des différents outils techniques en matière d'énergie ;
- l'élargissement du contenu, et plus précisément :
  - o établir une ou des fiche(s) globale(s) évoquant la nécessité de procéder à une démarche intégrée et d'arriver à un équilibre entre les différents domaines (eau, cadre, énergie, matériaux, santé, confort) ;
  - o compléter le manque d'information : fournir des solutions, techniques ou matérielles correspondant à chacune des phases du projet en fonction du contexte ;
  - o faire mention des aspects et/ou domaines complémentaires tels que la gestion, les aspects socio-culturels, etc.

- un approfondissement structuré de l'information technique réparti en différents niveaux (1. information globale ; 2. information technique – correspond au niveau actuel de l'information technique ; 3. information technique approfondie axée sur l'implémentation pratique – devis, détails techniques, tableaux récapitulatifs en vue de soutenir une prise de décision rapide, etc.). Ces différents niveaux permettront de répondre aux besoins de l'utilisateur ;
- une restructuration de l'information pour une lecture dynamique (digitale sur internet) du manuel, permettant de suivre différents axes transversaux en fonction des besoins. Une recherche d'information pourra dès lors se faire en fonction du type de composante de construction, des différentes phases de conception et de construction, de la pathologie, etc.)

Dans le cadre de l'élaboration du manuel pratique et en vue d'assurer une information univoque, Bruxelles Environnement propose de consulter plusieurs « types » de professionnels afin d'identifier les besoins et les questions du secteur. Ceci permettra d'intégrer les besoins et de répondre aux questions prioritaires, ainsi que de développer un instrument global offrant une information uniforme, objective et fiable au sein de la construction durable à Bruxelles.

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Maîtriser

### Objectifs / Résultats à attendre

L'adaptation et l'approfondissement du manuel pratique visent à en faire un instrument technique de coordination :

- adapté – sur le plan du contenu et de la structure – au futur référentiel de certification/labellisation de bâtiments durables et indiquant comment atteindre les seuils prescrits par ce référentiel bâtiment durable;
- visant une cohérence et une complémentarité, tant sur le niveau du contenu que sur celui de la structure, avec d'autres instruments techniques concernant la construction durable ;
- offrant des informations techniques, économiques et environnementales approfondies et orientées sur l'implémentation pour les différents groupes-cibles dans le domaine de la construction durable ;
- soutenant les besoins identifiés comme prioritaires dans les contextes les plus courants de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- s'appuyant sur l'expérience bruxelloise en construction durable, entre autres via l'appel à projets Bâtiments Exemplaires.
- pouvant devenir plus agréable à l'emploi et permettant une recherche d'informations plus rapide par le biais de différentes lectures transversales.

Groupe-cible	Type d'instrument
Bureaux d'études et architectes, maîtres d'ouvrage, professionnels	Norme

### Compétence – ministre compétent

Ministre bruxelloise de l'environnement et de l'énergie

### Budget

2011 : impression (100 000 €) et développement du site internet (200 000 €)

## Principales activités

Analyse du futur instrument référentiel/label construction et rénovation durables et formulation de propositions relatives à l'adaptation du manuel pratique au futur label.

Analyse du contenu et de la structure du manuel pratique afin d'identifier les lacunes concernant les besoins des professionnels.

Concertation avec les professionnels des différents groupes-cibles afin d'analyser leurs besoins concernant le manuel pratique et les autres instruments techniques.

Analyse des besoins, lacunes et actions prioritaires relatifs à l'adaptation et l'approfondissement du manuel pratique.

Adaptation du manuel pratique, avec une évaluation et un feed-back sur une première série de fiches adaptées par des utilisateurs potentiels issus des différents groupes-cibles.

Actualisation du manuel pratique afin d'éviter que des informations obsolètes soient transmises.

Mise en forme digitale pour consultation sur internet

## Partenariat

### Organisations concernées

IBGE


### Engagement des acteurs

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
IBGE	Pilotage	

## Engagement du Gouvernement

Budget	Financement de l'action
--------	-------------------------



		<b>FICHE-ACTION 42</b> <b>Former et animer un comité technique de référence en construction durable</b>		
Pilotes :	<b>CDR</b>  <b>IBGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Enseignement</li> <li>- <b>GT</b> : GT2 - Référentiels, formation des professeurs, matériel</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Mars 2011

## Description

L'action consiste à former et animer un comité technique de référence en construction durable qui analysera la veille technologique, qui diffusera des informations vers les différents acteurs du secteur et accompagnera des démarches de type label (dans leur volet formation), référentiels d'enseignement ou formation pour assurer l'accueil de l'innovation et son intégration dans celles-ci.

La construction durable se base sur des techniques, des gestes ou des fonctionnements innovants (nouveaux dans la manière ou issus de l'innovation technologique). D'autre part, le secteur construction est un secteur extrêmement structuré avec des acteurs de références qui sont chargés d'apporter un maximum de sécurité à tous les acteurs impliqués. Pour réaliser leurs missions, ces acteurs de référence doivent attendre la maturité des techniques, des produits ou des savoir-faire pour les encadrer et les structurer.

Dans cette démarche, l'innovant ne trouve, par définition, pas facilement sa place. Il comporte des zones de connaissances incomplètes voire des risques. Il provoque des résistances au changement. Mais, c'est aussi l'innovant qui apporte la dynamique d'évolution, la remise en question, l'amélioration du travail et qui permet au secteur de répondre à des enjeux nouveaux.

Il faut donc accueillir l'innovation et permettre son intégration dans le secteur à tous les niveaux :

- l'enseignement a besoin de faire appel à ce comité pour ses référentiels mais aussi pour proposer des projets pilotes et travailler les matières avant qu'elles ne se trouvent intégrées dans les référentiels ;
- la formation a les mêmes besoins ;
- les marchés publics nécessitent des outils de références techniques qui guideront les maîtres d'ouvrages quand ils veulent faire des choix innovants ;
- la reconnaissance des qualités des produits et des professionnels nécessite également de pouvoir faire appel à une veille pour rester au fait des développements récents et notamment par le biais des formations qui devront être proposées à cette fin.

Un comité technique de référence, composé d'experts doit donc être créé pour faciliter l'intégration de l'innovation dans les démarches de ces différents acteurs.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

/

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Mettre en place une veille de la construction durable et une distribution permanente de l'information relative à l'innovation aux opérateurs compétents.

Public-cible	Type d'instrument
SFMQ Les réseaux de l'enseignement Réseau Formation (cf. AEE formation) Les membres du réseau enseignement de Bruxelles Professionnels Enseignement Les maîtres d'ouvrage publics Les assureurs	Groupe de travail

## Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise en charge de l'environnement et de l'énergie

Ministre bruxellois en charge de l'Economie et de l'Emploi

## Budget

100.000 € et 0,5 ETP technique et 0,5 ETP logistique et communication (recherches techniques liées à la veille en interne ou en sous-traitance, diffusion des informations, production des outils les plus appropriés, organisation, préparation et animation des réunions).

## Principales activités

Constituer le Comité

Provoquer une première réunion en octobre en vue de définir des objectifs spécifiques et un plan d'action

Définir les modalités de réunion et de travail

Assurer les modalités de transfert d'informations vers les différents opérateurs

Mettre en place les canaux de récolte de l'information

Première réunion du Comité en janvier 2011

Réunions régulières, selon la fréquence déterminée

## Partenariat

### Organismes impliqués

IBGE

Cluster Ecobuild et éco-construction

CSTC

PMP asbl

VIBE

Facilitateur éco-construction

Apere

Enseignement supérieur et universitaire (architecture, recherche, etc.)

Centres de recherche par technique

Fédération métiers et généralistes

Comités techniques label (Quest, autres ?)


Centres de compétences wallons

### Engagements des acteurs :

<i>Acteur</i>	<i>Rôle</i>	<i>Engagement</i>
CDR	Pilotage	Mettre en place ce comité et définir avec les parties prenantes les objectifs et un plan d'action pour que ce comité soit créé dans le courant du premier semestre 2011
IBGE, Cluster Ecobuild, CSTC, PMP, Vibe, Facilitateur, APERE, Enseignement supérieur, Centres de recherche, fédérations, Comité technique label, Centres de compétences wallons	Collaborant	Prendre part aux réunions, mettre en place les processus de remontée des informations établis par le Comité
Réseaux, opérateurs de formation	Collaborant	Mettre en place les procédures pour utiliser et opérationnaliser les recommandations du Comité technique

## Engagement attendu de la part du Gouvernement

Appui	Appuyer la création du Comité technique et favoriser sa reconnaissance par les acteurs bruxellois, wallons et flamands
-------	--

		<b>FICHE-ACTION 43</b> <b>Construire un glossaire commun (RBC-RW-VG)</b>		
Pilotes :	<b>IBGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Enseignement</li> <li>- <b>GT</b> : GT2 - Référentiels, formation des professeurs, matériel</li> </ul>	Date de mise en œuvre	Court terme

### Description

Construire un glossaire commun (RBC-RW-VG) reprenant les définitions suivantes : métier vert, métiers affectés par le développement durable, formation verte, construction durable, éco-construction...

Etape 1 : dresser l'inventaire de tous les termes identifiés, leurs similitudes et différences d'acception

Etape 2 : aller le plus loin possible dans l'harmonisation de la terminologie

Etape 3 : rédiger un glossaire commun

### Lien avec la stratégie de l'Alliance

→ Besoin des entreprises : Recruter, Maîtriser

### Objectifs / résultats attendus de l'action

Un glossaire commun et bilingue de tous les termes liés à la construction durable

Public-cible	Type d'instrument
Opérateurs	Norme, réglementation

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise en charge de l'Environnement et de l'Energie

### Budget

1 ETP pendant 3 mois – 15.000 Euros

### Principales activités

Se coordonner entre Ministres compétents des trois régions et deux communautés pour porter une action commune d'établissement du glossaire

Dresser la synthèse de tous les termes et définitions liés à la construction durable et l'éco-construction

Négocier avec les différents opérateurs pour aboutir à un glossaire approuvé par tous

### Partenariat

#### Organismes impliqués


Inspection, CDR, CCB-C, Bruxelles-formation, SFMQ, Réseaux, Ecobuild

#### Engagements des acteurs :

Acteur	Rôle	Engagement
IBGE	Pilotage	Lancer les négociations/ Réaliser le glossaire
Inspection, CDR, CCB-C, Bruxelles-formation, SFMQ, Réseaux, Ecobuild	Collaborants	Apport d'expertise, participation à la réflexion

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

Appui / Réglementation	Faciliter l'approbation du glossaire
------------------------	--------------------------------------

		<p><b>FICHE-ACTION 44</b></p> <p><b><i>Etablir un tableau de bord annuel du secteur de la construction (état du marché, de l'emploi, de la formation, de l'enseignement, des aides publiques...) à destination des acteurs impliqués dans le développement de la construction durable</i></b></p>		
		<p>Pilotes : <b>CDR</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATELIER</b> : Formation / Insertion / enseignement</li> <li>- <b>GT</b> : autres actions</li> </ul>	<p>Date de mise en œuvre</p>

## Description

Une des missions du CDR est de déterminer les besoins en formation en éco-construction, de faciliter le développement de celles-ci et d'assurer l'intégration de la qualité environnementale.

Pour assurer cette mission, il serait intéressant de connaître :

- l'état du marché de la construction durable (les entreprises existantes et manquantes, les chiffres d'affaires du secteur, le nombre d'emplois, les compétences existantes et manquantes, besoins en formation, etc.)
- l'état de l'emploi et du « non-emploi » (nombre de personnes par métiers, leur compétences, leurs caractéristiques par rapport au marché de l'emploi)
- l'état de la formation (les formations existantes, le nombre de personnes en formation et à l'issue des formations, les compétences acquises, les titres délivrés, etc.)
- l'état de l'enseignement en construction durable (nombre de personnes, les titres, les compétences, la transition vers l'emploi, etc.)
- l'évolution des actions publiques en la matière : primes, guidances, réglementation, etc.

Les informations à récolter sont très disséminées, parcellaires voire inexistantes et à construire.

Ce travail a déjà été entamé :

- avec l'Observatoire de l'emploi mais les données restent difficilement utilisables et peu spécifiques par rapport à l'éco-construction.
- avec le Cluster Ecobuild et le cabinet Huytebroeck pour ce qui est de déterminer les aspects « filières et compétences manquantes ».
- Il est donc proposé ici de renforcer et de pérenniser cette démarche de récolte d'information et de construire un tableau de bord qui permettra :
- de suivre l'évolution du secteur et des personnes
- de faciliter l'établissement des priorités dans les actions à prendre et tout particulièrement pour les acteurs de la formation, de l'insertion et du secteur.

Ce tableau de bord devrait idéalement être couplé à une table ronde annuelle qui réunirait tous ces acteurs pour que ce tableau de bord leur soit présenté et qu'un travail d'animation spécifique soit organisé pour dégager des lignes directrices pour les actions de l'année suivante.

## Lien avec la stratégie de l'Alliance

Action transversale de soutien et de suivi qui permettrait de pérenniser les contacts pris au cours de l'Alliance.

Apport d'un outil à la décision commun pour tous les acteurs impliqués dans la dynamique de développement de la construction durable.

## Objectifs / résultats attendus de l'action

Tableau de bord annuel qui rassemble les différentes dimensions de la construction durable en RBC et qui peut servir à tous les acteurs impliqués dans cette démarche.

Table ronde annuelle de présentation du tableau pour dégager des axes prioritaires l'année suivante.

Public-cible	Type d'instrument
les opérateurs de formation y compris les OISP les opérateurs d'emploi le secteur construction : partenaires sociaux et entreprises le secteur de l'économie sociale : représentants et organismes des référents techniques : CSTC, PMP, facilitateurs l'IBGE les clusters pont avec l'enseignement et la promotion sociale l'Observatoire du travail	Outil de suivi et d'aide à la décision Réunion de concertation Etablissement de lignes directrices

### Compétence – Ministre(s) concerné(s)

Ministre bruxelloise en charge de l'environnement et de l'énergie

Ministre bruxellois en charge de l'Economie et de l'Emploi

### Budget

75.000 € (travail d'enquête et de sous-traitance pour la récolte des informations) et 0,25 ETP au CDR

### Principales activités

- Mettre en place le processus de collecte et de construction des données
- Collecter les données
- Elaborer le tableau de bord
- Constituer et réunir la table ronde

### Partenariat

#### Organismes impliqués

les opérateurs de formation y compris les OISP  
 les opérateurs d'emploi et d'insertion  
 le secteur construction : partenaires sociaux et entreprises et cluster Ecobuild  
 le secteur de l'économie sociale : représentants et organismes  
 des référents techniques : CSTC, PMP, facilitateurs  
 l'IBGE  
 les clusters  
 l'enseignement et la promotion sociale  
 l'Observatoire du travail  
 le FFC

#### Engagements des acteurs :

Acteur	Rôle	Engagement
CDR	Pilotage	Coordination et sous-traitance du travail de récolte d'information Organisation de la table ronde
IBGE et gestionnaires d'informations liées aux primes, guidances etc	Collaborant	Information sur l'état des techniques, des réglementations Informations statistiques sur le résultat des soutiens publics type primes, guidances, etc.

Observatoire de l'emploi	Collaborant	Continuer et développer le travail effectué en 2010 sur un premier tableau de bord
Secteur : CCBC et FFC	Collaborant	Transmission d'information des résultats des études qu'ils coordonnent eux-mêmes Focus sur la construction durable dans les études qu'ils réalisent
Cluster Ecobuild	Collaborant	Récolte et transmission des informations sur les entreprises du Cluster pour mieux connaître (quantitativement et qualitativement) le secteur de la construction durable en RBC

### Engagement attendu de la part du Gouvernement

.	<p>Budget pour l'action.</p> <p>Facilitation vers les différentes administrations liées pour qu'elles participent constructivement à l'établissement de ce tableau de bord commun.</p> <p>Introduire les besoins de récoltes d'information et de statistiques dans l'action des opérateurs mis en place dans le développement de l'éco-construction</p>
---	---